



Modern Languages Section
Section des Langues vivantes

La diversité linguistique en faveur de la citoyenneté démocratique en Europe

Actes de la conférence

Innsbruck (Autriche), 10-12 mai 1999

La diversité linguistique en faveur de la citoyenneté démocratique en Europe

**Vers un document-cadre pour des politiques
linguistiques éducatives**

Actes de la conférence

Innsbruck (Autriche), 10-12 mai 1999

Conseil de la coopération culturelle
Comité de l'Éducation

SOMMAIRE

La conférence et son contexte

Claude Truchot, université Marc-Bloch, Strasbourg, rapporteur général

Ouverture de la conférence

Allocutions d'ouverture:

Elisabeth Gehrler, ministre fédéral de l'Education et des Affaires culturelles (Autriche)

Wendelin Weingartner, gouverneur du Tyrol (Autriche)

Christian Smekal, recteur de l'université d'Innsbruck (Autriche)

Herwig van Staa, maire d'Innsbruck (Autriche)

Raymond Weber, directeur de l'Enseignement, de la Culture et du Sport (Conseil de l'Europe)

Discours introductif

Diversité linguistique et citoyenneté démocratique

Peter Leuprecht, ancien Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe

Session I – Diversité linguistique, citoyenneté démocratique et politiques linguistiques éducatives

Table ronde: *Diversité linguistique et citoyenneté démocratique*

Synthèse de Michael Byram, université de Durham, président de la table ronde

Allocution: *La diversité linguistique en faveur de la citoyenneté démocratique*

Michela Cecchini, chef de la Section éducation à la citoyenneté démocratique, Conseil de l'Europe

Table ronde: *Facteurs sociaux et économiques susceptibles de favoriser ou d'entraver la diversité linguistique*

Synthèse de Georges Lüdi, université de Bâle, président de la table ronde

Débat: *La parole aux jeunes*

Compte rendu de Georges Lüdi, modérateur

Session II – La réponse du secteur éducatif aux défis de la diversité linguistique

La diversité des langues d'un point de vue politique

Jacques Legendre, sénateur (France), Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Résultats d'une enquête préliminaire sur la diversité linguistique en éducation: obstacles et solutions possibles

Présentation par Michel Candelier, université René-Descartes, Paris

Table ronde: Les politiques de prises de décisions aux niveaux national et international

Synthèse des interventions par Claude Truchot, rapporteur général

Session III – Politiques linguistiques éducatives et citoyenneté démocratique en Europe

Présentation des résultats des groupes de discussion des sessions I, II et III

Synthèse de Jean-Claude Beacco, université du Mans, France

Table ronde: Diversité linguistique et citoyenneté démocratique: le rôle de la société civile

Synthèse d'Albert Raasch, Universität des Saarlandes, Allemagne, président de la table ronde

Conclusions et prochaines étapes

Alan Dobson, Office for Standards in Education, Royaume-Uni

Joseph Sheils, chef de la Section des langues vivantes, Conseil de l'Europe

ANNEXES

1. Programme
2. Liste des participants
3. Liste des documents distribués à la conférence

La conférence et son contexte

Claude Truchot, université Marc-Bloch, Strasbourg, rapporteur général

I. Démarche

L'origine: mise en œuvre des recommandations du 2^e Sommet

Cette conférence et l'ensemble du projet dans lequel elle s'intègre ont leur source dans les recommandations du 2^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe qui s'est tenu en octobre 1997. Sa déclaration finale, prenant acte de la nature des bouleversements politiques, économiques et sociaux que connaît l'Europe, insiste sur la nécessité de développer une Europe fondée sur les principes de la démocratie pluraliste, sur le respect des droits de l'homme et la prééminence du droit. Parmi les tâches qu'elle assigne au secrétariat du Conseil de l'Europe, elle fixe celle de promouvoir l'éducation à la citoyenneté démocratique et de mettre en valeur le patrimoine européen «dans le respect de la diversité culturelle».

Parmi les initiatives prises pour mettre en œuvre cet objectif, un projet de politique linguistique a été lancé, en juillet 1998, sur l'initiative de la Section des langues vivantes et dans le cadre du nouveau projet Langues vivantes du Conseil de l'Europe, «Politiques linguistiques pour une Europe multilingue et multiculturelle». Un comité scientifique a été constitué et a travaillé à sa mise en œuvre. Ces travaux se déroulent sous l'égide du Comité de l'éducation dans le cadre intergouvernemental que constitue le Conseil de la coopération culturelle (regroupant les quarante-sept pays signataires de la Convention culturelle européenne).

Le choix du domaine d'intervention: la politique linguistique éducative

La recommandation du 2^e Sommet fait d'ailleurs référence à deux domaines dans lesquels des mesures de politique linguistique peuvent être prises: celui de la promotion des langues dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication, et celui de l'éducation. Le choix a été fait de traiter en premier de la politique linguistique dans le domaine de l'éducation de manière à situer le projet dans le prolongement naturel de l'action antérieure du Conseil de l'Europe en matière de politique linguistique («projets Langues vivantes»). Mais il a été envisagé que des mesures dans d'autres domaines pourraient ultérieurement faire l'objet d'un projet.

Fondements d'une politique linguistique

Dans l'esprit et dans la lettre des recommandations, ce projet de politique linguistique doit reposer sur deux fondements: la citoyenneté démocratique et la diversité linguistique. Il importait, en mettant le projet en phase avec le projet «Education à la citoyenneté démocratique», qui découle des recommandations du 2^e Sommet (voir annexe III), de lui donner une dimension éthique et philosophique. Pour ancrer le projet dans la diversité linguistique vécue de l'Europe, la décision a été prise de réunir dans un même projet de politique linguistique les différents «types» de langues utilisées en Europe. La typologie adoptée distingue notamment: les langues de minorités autochtones, les langues de migrants, les langues «étrangères» et les langues officielles des Etats membres. L'un des objectifs de la conférence était de procéder à une analyse conceptuelle approfondie de ces fondements.

Objectifs institutionnels

La pratique du Conseil de l'Europe est de mettre au point des instruments fondés sur un consensus. Mais l'instrument à concevoir dans ce projet ne peut être ni un instrument juridique comme la Charte européenne des langues régionales et minoritaires ni un instrument comme le Cadre européen commun de référence. Ce qui est apparu le plus pertinent était d'élaborer un «document de référence», un instrument auquel se référer pour vérifier les questions qu'il faudrait prendre en compte, ainsi que les réponses possibles, en matière de politiques linguistiques éducatives. Ce document serait à la disposition des décideurs au niveau national, mais aussi aux niveaux local, régional ou européen en s'adaptant aux

contraintes spécifiques de ces niveaux. Des délais d'élaboration ont été fixés par le fait que ce document devait être achevé en 2001, Année européenne des langues.

Processus d'élaboration

Un processus d'élaboration devant mener à ce document de référence a été défini selon l'échéancier suivant:

1. Travaux préliminaires (juillet 1998-mai 1999):
 - création d'un Comité scientifique;
 - rédaction d'un document introductif;
 - enquête préliminaire sur l'état de la diversité linguistique dans les systèmes éducatifs;
 - mise au point des thèmes et de la structure d'une conférence de lancement.
2. Conférence organisée à Innsbruck du 10 au 12 mai 1999.
3. Réalisation du document (1999-2001).

Document introductif

La rédaction d'un document introductif «Vers un cadre pour les politiques d'enseignement des langues en Europe» (DECS/EDU/LANG (99) 6) a été confiée à Pádraig Ó Riagáin et Michael Byram. Il avait pour objectif de fournir à la discussion une analyse des mutations sociolinguistiques en cours en Europe, de préciser les enjeux de politiques linguistiques, particulièrement la relation entre langue et citoyenneté, de situer le projet en relation avec les objectifs politiques du Conseil de l'Europe, et de fournir une définition de la nature du document.

Enquête préliminaire

L'enquête préliminaire répond à une exigence, celle de se référer dans l'élaboration du projet de politique linguistique à une étude qui identifie les problèmes et les obstacles, et qui recense et évalue des solutions, des mesures et des actions. L'enquête, dont s'est chargée une équipe de chercheurs sous la direction de Michel Candelier, avait pour objectif de recenser la prise en compte de trois types de langues (les langues «étrangères», les langues de minorités autochtones, les langues de migrants) par les systèmes éducatifs des Etats membres, et d'identifier les obstacles éventuels à leur prise en compte. Des réponses à un questionnaire émanant de trente-sept pays, tous membres du Conseil de la coopération culturelle, ont constitué le corpus de cette enquête intitulée «La diversité des langues dans les systèmes éducatifs des Etats membres du Conseil de la coopération culturelle» (DECS/EDU/LANG (99) 11) dont les résultats ont été diffusés et présentés à la conférence et ont nourri ses travaux (présentation de Michel Candelier; voir session II).

La Conférence d'Innsbruck (10 au 12 mai 1999)

Organisation

Cette conférence a été organisée conjointement par la Section des langues vivantes du Conseil de l'Europe et le ministère de l'Éducation et des Affaires culturelles d'Autriche. Dans le contexte institutionnel du Conseil de l'Europe, cette conférence s'intègre dans le cadre du projet Langues vivantes du CDCC «Politiques linguistiques pour une Europe multilingue et multiculturelle», sous l'égide du Comité de l'éducation.

Objectif

La conférence a été intitulée «Diversité linguistique en faveur de la citoyenneté démocratique» en référence aux deux fondements du projet. Son objectif majeur était de lancer le processus d'élaboration du document de référence en rassemblant dans un forum de discussion des acteurs de la plupart des domaines et des pays concernés par l'élaboration d'une politique linguistique éducative en Europe. Elle a réuni des représentants de presque tous les pays membres du CDCC, des observateurs (Canada, Inde, Japon), des représentants des différentes organisations internationales (Commission européenne, OSCE, Unesco), des représentants d'organismes concernés, des personnes intéressées venant notamment du pays invitant – l'Autriche – et, autour de la Section des langues vivantes, le Comité scientifique et des experts chargés de travaux ou d'animation.

Structure

La conférence a été structurée en trois sessions représentant trois étapes préfigurant le processus d'élaboration du document de référence.

Session I

Cette session avait pour objet de définir les concepts de «diversité linguistique» et de «citoyenneté démocratique» ainsi que leurs relations, et d'approfondir l'analyse de la situation linguistique de l'Europe. La conférence a fourni un important corpus de références avec le discours introductif de Peter Leuprecht, puis avec deux Tables rondes. La première, présidée par Michael Byram, rassemblait Ingrid Gogolin, Hanna Komorowska, Pádraig Ó Riagáin. La seconde, présidée par Georges Lüdi, rassemblait François Grin, Gret Haller et Miquel Strubell. Michela Cecchini a présenté les travaux du groupe de projet sur l'éducation à la citoyenneté démocratique dont elle a la charge au Conseil de l'Europe.

Session II

L'objectif de cette session était d'évaluer les défis que pose la diversité linguistique au secteur éducatif et particulièrement les obstacles rencontrés, et de proposer des solutions pour les relever. Les travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la diversité des langues ont été exposés par leur rapporteur, Jacques Legendre. Michel Candelier a présenté et analysé l'enquête sur la diversité des langues dans les systèmes éducatifs. Puis plusieurs responsables d'instances de décision en matière de politiques linguistiques éducatives ont eu la tâche de répondre à une liste de questions élaborées par les participants réunis en groupes de discussion sur la manière dont le secteur éducatif peut répondre aux défis de la diversité linguistique. Ont ainsi été sollicités, pour les ministères de l'Éducation: Pavel Cink (République tchèque), Anton Dobart (Autriche), Maria Emília Galvão (Portugal), Svein Harsten (Norvège), Liliana Preoteasa (Roumanie), et, pour les organisations internationales, Sylvia Vlaeminck (Commission européenne) et Joseph Poth (Unesco).

Session III

Il revenait à Joseph Sheils au nom de la Section des langues vivantes du Conseil de l'Europe de présenter, à partir des travaux réalisés, les «prochaines étapes» de l'élaboration du document de référence pour les politiques linguistiques éducatives. Auparavant, plusieurs représentants de la société civile, dans une Table ronde présidée par Albert Raasch, avaient montré leur soutien au processus en cours et à ses fondements. Étaient représentés les employeurs (Gehard Riemer), les syndicats (Alain Mouchoux), les

parents (Milana Saiani), les enseignants de langues (Terttu Valojärvi). Auparavant, en fin de session I, des représentants des jeunes avaient également fait valoir leurs points de vue.

Groupes de discussion

Chaque session a sollicité le concours de l'ensemble des participants répartis en cinq groupes de discussion. Leurs débats ont couvert un large éventail de thèmes, apporté des témoignages et soulevé de nombreuses questions. La synthèse en est faite par Jean-Claude Beacco (session III).

II. Concepts et méthodes

Les politiques linguistiques éducatives et leurs acteurs

Démarche d'élaboration

On appelle en général politique linguistique toute entreprise humaine visant à influencer de manière volontaire une situation linguistique. L'élaboration d'une politique linguistique implique une démarche intégrant les étapes suivantes: analyse de la situation, définition d'objectifs en fonction de l'analyse faite, élaboration de mesures d'aménagement dans les domaines d'intervention choisis, mise en œuvre de ces mesures. Le contenu de chacune de ces étapes dépend beaucoup de la conception de cette politique et des valeurs qui la fondent. Dans le cadre d'un processus d'élaboration démocratique, les études réalisées ont pour but de nourrir un large débat, les objectifs, qui doivent être explicités, se réclament de droits fondamentaux. La nature démocratique d'un processus d'élaboration se définit aussi par les moyens utilisés pour la mise en œuvre: sensibilisation, coopération, persuasion. Le projet dont les débuts sont présentés ici suit la démarche d'élaboration d'une politique linguistique en s'efforçant de l'intégrer dans un processus démocratique.

Les acteurs des politiques linguistiques éducatives en Europe

L'élaboration d'une politique linguistique à l'échelon européen sollicite de nombreux acteurs, aucune institution en Europe n'étant à même d'en assumer l'intégralité. Dans le domaine de l'éducation, une telle démarche rassemble les acteurs internationaux et gouvernementaux qui participent à cette conférence. Elle rassemble aussi d'autres acteurs, locaux, régionaux, économiques, qu'il conviendra d'associer aux phases ultérieures du processus. Les acteurs internationaux dans le domaine de l'éducation sont, avec le Conseil de l'Europe, l'Union européenne (UE), l'Unesco, ainsi que l'OSCE.

Les compétences de l'UE dans ce domaine sont définies par les traités de Maastricht (article 126) et d'Amsterdam (article 149). Ils déterminent que le contenu et l'organisation des systèmes d'éducation sont de la responsabilité des Etats membres, et que l'UE peut contribuer à la qualité de cette éducation par la coopération entre les Etats membres. Ils soulignent aussi la nécessité du respect de la diversité linguistique et culturelle (Sylvia Vlaeminck, session II). L'objectif de l'UE, tel que déclaré dans le Livre blanc sur l'éducation qui a été publié en 1995, est que chaque citoyen maîtrise trois langues communautaires. Cet objectif répond à un souhait de diversité linguistique et de diversité dans l'apprentissage des langues. L'apprentissage des langues doit avoir lieu tout au long de la vie, et sa base doit être mise en place par l'école. C'est dans cette durée que s'inscrit l'idée de la maîtrise de trois langues communautaires.

L'Unesco, qui regroupe 186 Etats membres sur tous les continents, n'est pas une organisation intergouvernementale de décision et de financement mais de conception et d'exécution. Ses orientations politiques sont définies par les délégués des gouvernements des Etats membres selon les instructions de ceux-ci. L'Unesco, selon les directives adoptées par ses dernières conférences, a inscrit la diversité linguistique et l'enseignement plurilingue dans ses objectifs, et parmi ses réalisations en cours s'inscrit une charte des droits linguistiques. L'organisation s'impliquera dans l'Année européenne des langues par l'intermédiaire de ses bureaux nationaux et de ses réseaux (voir Joseph Poth, session II).

Les organisations internationales peuvent donc avoir un rôle très important pour concevoir, fédérer et soutenir. Institutionnellement, un rôle fondamental revient aux Etats. Ce n'est pas un rôle facile étant donné la multiplicité des acteurs impliqués à l'intérieur de chacun d'entre eux, aussi bien dans la

définition et la mise en œuvre de politiques linguistiques, au niveau général qu'au niveau des acteurs du système éducatif (décideurs politiques et techniques/administratifs, chefs d'établissement, enseignants, parents d'élèves, élèves et étudiants). Cela impliquera probablement de créer des structures de coordination (voir rapport des groupes de discussions de la session III).

Le Conseil de l'Europe comme acteur des politiques linguistiques

Il convenait donc de situer le rôle du Conseil de l'Europe parmi ces acteurs. Pour ce faire, on peut se référer à son action passée. Il possède effectivement une expérience de plusieurs dizaines d'années en tant qu'acteur de la politique linguistique, même si ce terme fut moins utilisé dans le passé qu'il ne l'est aujourd'hui. Le projet à construire se situe dans le prolongement des travaux qu'il a entrepris et qui ont porté, ainsi que le souligne J. Sheils (session III), dans deux domaines: d'une part la reconnaissance et le statut des langues régionales et minoritaires, d'autre part l'enseignement/apprentissage des langues.

Dans le premier domaine, deux textes juridiques ont été élaborés et sont actuellement en usage: la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires adoptée en 1992 qui concerne la protection de ces langues, et la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales dont un certain nombre d'articles portent sur les droits linguistiques de ces minorités.

L'action du Conseil de l'Europe dans le domaine des politiques linguistiques éducatives découle des engagements pris dans Convention culturelle européenne signée en 1954, et de la vocation de protection et de promotion du patrimoine linguistique et de la diversité culturelle qui est celle du Conseil de la coopération culturelle (CDCC) qui regroupe les quarante-sept Etats signataires de cette convention. C'est dans les années 70 qu'a commencé la réalisation des projets Langues vivantes. La première série en a été les *Niveaux seuils*. Le premier fut élaboré en anglais et publié en 1976. Le second, élaboré en français, a été publié en 1980. En 1999, le Conseil de l'Europe avait publié des *Niveaux seuils* dans une vingtaine de langues. La seconde série de projets, dont la phase d'élaboration s'est terminée en 1998, comprend deux réalisations: le Cadre européen commun de référence, instrument de planification souple pour l'enseignement et l'apprentissage des langues vivantes, regroupant des recommandations couvrant l'ensemble des domaines pertinents; le Portfolio européen des langues, modèle de curriculum vitae linguistique à compléter de manière permanente.

Dans l'évaluation que l'on peut faire de l'impact des projets Langues vivantes sur la situation linguistique de l'Europe, on soulignera en premier lieu que les concepts, outils et méthodes qui ont été élaborés ont fortement influencé l'enseignement et l'apprentissage des langues vivantes. Ils sont bien connus des enseignants de langue, du moins des responsables, concepteurs et didacticiens. Ils ont incontestablement valorisé leur domaine, l'ont modernisé, ont accru son efficacité, ont été au-devant d'une demande en langues qui ne cessait de croître, et de ce fait ont contribué à promouvoir l'enseignement et la connaissance des langues. Les *Niveaux seuils* ont également contribué à élargir l'éventail linguistique de l'offre en langues et donc à promouvoir la diversité linguistique. Le Portfolio européen des langues est également un outil au service de la diversité linguistique dans la mesure où il permet à chaque individu de valoriser son éventail de compétences langagières acquises tout au long de sa vie.

Le document de référence sur les politiques linguistiques éducatives ne peut, bien entendu, être un texte juridique, mais, émanant du Conseil de l'Europe, il doit se référer aux textes antérieurs et en constituer en quelque sorte un complément. Il s'inscrit surtout dans le prolongement des projets Langues vivantes. En référence à ces projets, le nouveau document se situera, comme l'ont suggéré les discussions, aussi «en amont de mises en œuvre spécifiques». En la matière le Conseil de l'Europe doit avoir, souligne J. Sheils, «un rôle de catalyseur et de forum pour la réflexion et l'analyse» (session III). Il doit être un point d'ancrage des valeurs, proposer un espace pour le débat et la réflexion, nourrir le débat. Enfin le rôle du Conseil de l'Europe est aussi méthodologique, puisqu'il met au point des instruments fondés sur un consensus.

L'analyse de situation linguistique

L'impact linguistique des mutations de l'Europe

Toute démarche visant à influencer une situation linguistique commence par une analyse de cette situation. Il convient, avant d'élaborer une politique linguistique, d'analyser l'ensemble du contexte dans lequel elle s'intègre. Une situation linguistique sera définie par des caractéristiques comme les langues en présence, l'état de ces langues, le statut ou le niveau de reconnaissance institutionnelle de chacune d'entre elles, les relations entre communautés linguistiques, les dynamiques sociales influençant les usages linguistiques, les idéologies déterminant les représentations des langues ou les attitudes vis-à-vis de celles-ci. Elle analysera l'ensemble des problèmes à la solution desquels la politique linguistique se propose de contribuer. Cette analyse a été menée en amont de la conférence et pendant celle-ci. Même si elle reste incomplète, plusieurs éléments peuvent être mis en évidence.

Les transformations que connaît l'Europe influencent sa situation linguistique. Des questions nombreuses et nouvelles sont actuellement posées aux acteurs des politiques linguistiques. Depuis quelques dizaines d'années, l'internationalisation de l'économie a engendré des espaces d'activités plus larges que ceux des territoires nationaux. La mondialisation, c'est-à-dire la mise en marché de la plupart des activités humaines, la mise en concurrence généralisée des marchés sectorisés – en particulier par des frontières nationales – et leur globalisation à l'échelle planétaire, a accéléré ce processus d'internationalisation. Les entreprises multinationales ou internationalisées, la culture industrialisée, les réseaux de la société de l'information constituent des secteurs d'activités dont le mode de fonctionnement est largement internationalisé et souvent mondial. La mondialisation a donné à ce processus une dimension nouvelle en l'imposant comme un mode de développement, structuré et défendu par une idéologie très influente. Peter Leuprecht, dans son intervention, l'appelle l'idéologie «panéconomique», se référant à George Soros qui la nomme *market fundamentalism*, et il en souligne les dangers.

Cette nouvelle dimension des activités humaines ne s'inscrit pas dans des frontières nationales et pousse à leur suppression, du moins sur le plan économique. Les usages linguistiques tendent aussi à s'inscrire dans cette dimension. Alors que les logiques d'Etat s'efforçaient de réguler les usages linguistiques, ce sont de plus en plus des logiques de marché qui s'imposent. Ces logiques de marché imposent les langues les plus fortes. Comme le souligne également Peter Leuprecht, «les rapports entre langues et ceux et celles qui les parlent sont aussi des rapports de pouvoir. Des langues "fortes" risquent d'écraser des langues "faibles"». Gret Haller, Georges Lüdi et François Grin (session I) soulignent les conséquences des phénomènes d'hégémonie linguistique sur les communautés linguistiques. Ces phénomènes de domination ne sont pas nouveaux, ce qui l'est, c'est le contexte sociolinguistique. Celui-ci se caractérise par l'extension du cercle des «langues faibles» et des communautés exposées, et par la globalisation du domaine des langues fortes qui tend à devenir celui d'une seule langue.

Identités et diversité

Conjointement, en relation étroite, et sans doute en réaction, de nombreuses communautés linguistiques et culturelles affirment leur identité de plus en plus fortement. Cette affirmation se traduit le plus souvent par l'exigence de reconnaissance de droits linguistiques et culturels pour les individus et les communautés. Mais cette affirmation peut aussi aller plus loin. Je cite à nouveau Peter Leuprecht: «Le phénomène de mondialisation, surtout lorsqu'il est promu par l'idéologie "panéconomique", et le sentiment d'impuissance qu'il suscite, contribue probablement en effet à cette aspiration à l'identité, à la peur de perdre et à la détermination à défendre cette identité (...). C'est compréhensible mais ce n'est pas sans danger. L'obsession d'une identité perçue de manière trop étroite, se conjuguant avec le rejet de l'autre et de la différence, nous ramène au nationalisme et à l'ethnocentrisme.» L'Europe en connaît malheureusement plusieurs manifestations dont certaines sont particulièrement dramatiques.

Unification et diversité

Cette double spirale du global et du local qui entoure le national se traduit aussi sur le plan politique. De nouveaux Etats se créent. De nouveaux pouvoirs s'affirment aux niveaux locaux et régionaux qui, dans certains cas, aboutissent à l'émergence de région-nations qui sont des quasi-Etats. Parallèlement on assiste à un mouvement d'unification, à une mise en commun d'activités dans des institutions transnationales, mais aussi dans de multiples formes d'entités multilatérales. L'intégration économique de communautés nationales réalisée dans le cadre de l'Union européenne est la plus avancée dans le monde

actuellement. D'autres entités se sont créées, comme l'Aléna en Amérique du Nord et le Mercosur en Amérique du Sud, mais elles en sont encore au stade de la mise en place de marchés communs. L'UE en est maintenant au stade de l'assimilation des effets politiques, sociaux et culturels de son intégration économique. Elle a lancé la démarche de l'intégration politique (Traité de Maastricht, 1992). L'UE est donc confrontée aux problèmes linguistiques que soulève cette démarche d'intégration.

Ces problèmes, qui constituent autant de défis que l'Europe doit relever, sont posés aux acteurs des politiques linguistiques. Ils se posent aux institutions internationales de l'Europe, c'est-à-dire au Conseil de l'Europe et à l'Union européenne, aux acteurs étatiques, et aux acteurs politiques, économiques, sociaux et culturels des institutions qu'ils regroupent ou fédèrent.

Fondements éthiques d'une politique linguistique

Définir et relier «diversité linguistique» et «citoyenneté démocratique»

Une politique linguistique du Conseil de l'Europe a pour objectif de promouvoir des principes et des valeurs qui en constituent les fondements. En les explicitant, il donne aussi l'exemple d'un processus d'élaboration démocratique. Il convenait de définir les deux principaux fondements de la politique envisagée et de les relier. Soulignons tout d'abord que l'entreprise de définition des concepts de «diversité linguistique» et de «citoyenneté démocratique» est apparue plutôt ardue. Comme le souligne Pádraig Ó Riagáin (session I), ces concepts recouvrent des aspirations et des nécessités qui sont en train de prendre forme et sont apparus de manière très récente dans les ordres du jour des organisations internationales en Europe. Michela Cecchini (session I) rappelle aussi que le concept de citoyenneté démocratique en est au stade de l'élaboration. Un consensus sur ce qu'il recouvre n'est pas encore atteint. Quant à celui de diversité linguistique, il recouvre une grande variété de situations.

Il s'est néanmoins dégagé de la conférence quelques repères et des éléments de réflexion. Ainsi, des liens peuvent être établis entre langues, citoyenneté et droits de l'homme. Dans toute communauté, qu'elle soit locale, régionale, nationale ou internationale, les personnes doivent pouvoir participer aux processus de la société sans qu'il y ait de barrières de langues, ni de handicaps linguistiques, ni de manifestations d'intolérance à leur égard. Ces contraintes s'appliquent à tous les domaines: l'éducation, les services collectifs, l'information, l'exercice de la démocratie électorale, le travail et bien d'autres (Miguel Strubell, Pádraig Ó Riagáin, session I). Ainsi que l'a rappelé Raymond Weber, «nous contribuons à la création d'un espace public européen qui va au-delà d'un Etat-nation et tend vers un espace de citoyenneté pour tous en Europe». Dans un tel espace de citoyenneté, la langue ne peut être un instrument de pouvoir et d'exclusion. La construction d'un tel espace n'est envisageable que si l'économique, ou plutôt l'intégrisme du marché, cède le pas au politique, mais au politique qui soit l'expression des citoyens, de la «cité», au sens, rappelé par F. Audigier «Concepts de base et compétences clé de l'éducation à la citoyenneté démocratique», DECS/CIT (98) 35, de communauté d'où découlent la politique et les droits, notamment les droits politiques.

Cette exigence de citoyenneté doit être étendue aux processus engendrés par les mutations de la société: mondialisation et modernisation technologique. Sinon, ainsi que le souligne Jacques Legendre (session II), «on va rencontrer aussi une autre exclusion qui peut être redoutable, celle des hommes et des femmes qui, vivant dans un monde de plus en plus petit, ne maîtriseraient éventuellement que leur langue et seraient dans l'incapacité de s'exprimer dans d'autres, ou peut-être dans une langue internationale dont la connaissance devient tellement importante que ceux qui ne la connaissent pas deviennent, à leur tour, des exclus, au moins des relations internationales». Bien sûr, pour éviter cette marginalisation on peut penser à une langue commune permettant l'accès aux réseaux de la société de l'information, et à une organisation de l'enseignement des langues qui garantirait la connaissance de cette langue. Mais rien ne dit, sauf l'idéologie dominante, que les réseaux de la société de l'information doivent être monolingues. Des moyens linguistiques de participer aux nouveaux processus doivent être garantis à tous les citoyens de l'Europe. Mais, de la même manière que l'accès à la langue ne doit pas être ouvert à la seule langue majoritaire ou dominante au sein d'un Etat, il ne doit pas être restreint non plus aux seules langues dominantes dans ces processus, voire à une seule, mais englober les communautés et leurs langues, et particulièrement les langues communes qu'elles se sont données.

Ecole et multiplicité des langues et des cultures

Il existe une exigence de reconnaissance de droits linguistiques au niveau des Etats à qui il est demandé de reconnaître les locuteurs de langues minoritaires en leur garantissant les moyens de participation. Pour les locuteurs de langues minoritaires autochtones, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires définit un cadre de reconnaissance et des modalités de prise en compte. Certaines de ces langues se sont insérées dans la sphère publique, particulièrement dans les régions qui ont acquis une forte autonomie, et dont les langues, souvent fortement identifiantes, ont reçu un statut de «co-officialité». Le catalan, le basque, le gallois en constituent des exemples. Pour d'autres langues et communautés linguistiques, le niveau de prise en compte est très inégal et souvent insuffisant, notamment dans l'éducation, mais des progrès significatifs ont été réalisés, ainsi que le précisent plusieurs des participants à la Table ronde sur les prises de décision (session III).

Par contre, les langues parlées par les diasporas issues de différentes formes de migrations sont peu prises en compte. Dans la plupart des pays européens, la tendance dominante est de considérer que l'acquisition de la langue nationale et officielle est l'enjeu linguistique majeur de l'insertion de la partie de leur population issue de l'immigration et l'enseignement de ces langues est relativement marginal dans les systèmes éducatifs (session III). Pourtant, l'usage des langues issues de l'immigration, rappelle Ingrid Gogolin (session I), tend à se maintenir grâce aux réseaux que tissent les communautés. Elles se transmettent aux enfants même si ce niveau de transmission est très inégal. Il est donc nécessaire que l'école prenne en compte cette présence et ces langues de manière que leurs locuteurs sachent non seulement les parler, mais aussi les lire et les écrire pour avoir accès à la connaissance qu'elles transmettent. Ajoutons que les cultures multiples qui constituent l'identité de nombreux individus doivent être envisagées dans leurs aspects sociaux. L'individu multilingue ne doit pas être écartelé entre ses cultures mais être à même d'en faire la synthèse. L'école a un rôle majeur à jouer pour parvenir à cette synthèse.

Citoyenneté démocratique et pédagogie des langues

Un lien doit également être établi entre citoyenneté démocratique et pédagogie des langues. Hanna Komorowska et Michela Cecchini ont montré dans leurs contributions (session I) que l'enseignement et l'apprentissage des langues peut constituer un cadre de formation à la citoyenneté démocratique. Cela implique que soit développée une pédagogie démocratique qui apprend à communiquer, à débattre, à réfléchir. Cette condition nécessaire doit déboucher sur la diversité linguistique qui en constitue le prolongement naturel et le complément indispensable.

Espace de citoyenneté et diversité linguistique

Si cette conférence s'est trouvée en accord pour dire qu'elle souhaitait la diversité linguistique, le souci de tous d'essayer de la définir montre qu'elle peut recouvrir des réalités différentes, et qu'un grand travail de définition reste à entreprendre. Ainsi, de la même manière qu'une société fondée sur une domination linguistique est une société intolérante, la diversité peut aussi se réduire à la coexistence de groupes sociaux intolérants les uns avec les autres. Comme le souligne Gret Haller (session I), «le premier facteur de danger relève d'un délitement vers le bas. On pourrait désigner cela par "éclatement ethno-nationaliste des langues"». Cet éclatement fragilise d'ailleurs chacune des langues concernées et accentue encore le sentiment d'insécurité de ceux qui les parlent ainsi que leur intolérance. Ainsi que souligne aussi Raymond Weber, «l'actualité politique d'aujourd'hui nous oblige à situer cette diversité, comme nous le propose cette conférence, en relation et en interaction avec la citoyenneté démocratique». Définir et mettre en harmonie diversité linguistique et citoyenneté démocratique est un chantier ouvert dans lequel il y a beaucoup à construire.

L'aménagement de la diversité linguistique dans les systèmes éducatifs

Bilan de la diversité linguistique

Le bilan de l'enquête sur la diversité des langues dans les systèmes éducatifs permet de situer l'ampleur de ce qui reste à faire (session II). Ainsi que le souligne Michel Candelier dans sa présentation, l'enquête montre, en matière de langues étrangères, le poids de l'enseignement de la langue dominante: «Dans près

de quatre pays sur cinq, la langue la plus fréquente est apprise par un nombre d'élèves plus important que l'ensemble des autres langues.» Les autres langues ne sont offertes qu'en nombre limité (dans quatre pays sur cinq) et leur apprentissage est nettement plus bref. Pour les langues minoritaires autochtones, un petit nombre de pays seulement (un sur quatre) aménage une offre d'enseignement qui s'adresse à une proportion conséquente (les deux tiers) du public concerné. Pour les langues d'immigration, l'enquête n'a reçu qu'un nombre très restreint d'informations (ce qui est peut-être révélateur d'une prise en compte limitée de ces langues). Et ce qu'elles disent montre que les efforts en vue d'une diversité linguistique éducative sont ici encore plus faibles que ce n'est généralement le cas pour les langues minoritaires autochtones.

Les auteurs de l'enquête relèvent dans leurs observations qu'à plusieurs reprises, au cours de ce bilan, ils ont été confrontés à des indices consistants qui tendaient à montrer que la meilleure diversité linguistique n'est pas l'apanage des pays les plus riches, bien au contraire, même si les raisons financières constituent effectivement un obstacle. Elles sont moins souvent citées que l'absence de volonté politique en faveur de la diversité, l'absence ou le manque d'intérêt de certains responsables politiques pour la diversification linguistique qui constitue l'obstacle le plus fréquemment mentionné dans les réponses au questionnaire (31 occurrences concernant 19 pays). Les représentations et attitudes collectives ou individuelles des apprenants et des parents, mais aussi des décideurs politiques et responsables éducatifs à propos des langues (utilité, difficulté, appréciation esthétique...) de ceux qui les parlent et des cultures auxquelles elles sont liées constituent l'autre obstacle le plus fréquemment cité. Corrélativement, les représentations très favorables à l'anglais sont aussi un obstacle assez souvent mentionné (14 occurrences concernant 11 pays) qui décourage souvent les enseignants et apprenants des autres langues.

Perspectives d'aménagement

Le débat associant des décideurs (session II) a permis de confirmer mais aussi de préciser ce bilan. Il montre par exemple que le multilinguisme des sociétés ne cesse de croître en raison du phénomène d'immigration. Dans le passé, il a surtout concerné les grands pays de l'ouest du continent et leurs voisins; il s'étend maintenant au nord et au sud de l'Europe comme l'ont souligné les représentants de la Norvège et du Portugal, et même de manière plus récente en Europe centrale (Hongrie, République tchèque). Mais il confirme aussi que cette diversité linguistique est fort peu prise en compte par les systèmes éducatifs qui privilégient l'enseignement de la langue du pays d'accueil.

Ce débat met aussi en évidence la multiplicité des facteurs qui expliquent les différences entre les situations. Pavel Cink le rappelle en se référant aux travaux de John Trim: «Un pays attachera plus d'importance à l'acquisition et l'enseignement de langues s'il est lui-même multilingue, s'il a des minorités établies sur son territoire, ou si sa langue n'est pratiquée que par peu de personnes», et, ajoute-t-il, «s'il s'agit d'un pays dans lequel les connaissances en langues étrangères ont une valeur par elles-mêmes en raison des évolutions historiques et culturelles, parce que c'est cette connaissance qui permettra par exemple la communication internationale et l'accès à une éducation adéquate». La conjonction de ces facteurs dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale explique probablement pourquoi ces pays assument en général une plus large diversité linguistique que certains grands pays de l'Ouest du continent. Certains de ces facteurs peuvent toutefois avoir un rôle réduit. Une communauté linguistique qui a une langue de diffusion restreinte peut se tourner vers une seule langue pour assurer son ouverture internationale. Par ailleurs, le multilinguisme naturel d'un territoire est mal pris en compte si une majorité de la population y est hostile et si cette hostilité est exploitée à des fins politiques.

Le simple jeu de ces facteurs n'est donc pas suffisant si des politiques linguistiques adaptées ne peuvent exercer une influence. Les politiques linguistiques permettent aussi de prendre en compte les questions dans leur globalité ainsi que leurs conséquences. Prendre des mesures comme diversifier l'offre en langues, enseigner la langue du voisin, développer des écoles bilingues et l'enseignement plurilingue implique former des professeurs, et plus largement sensibiliser l'opinion publique et trouver des financements. La totalité des membres de la table ronde privilégie d'ailleurs les actions de sensibilisation de l'opinion parmi les moyens à mettre en œuvre pour mener à bien une politique linguistique. Mais certains ont fait remarquer que, dans plusieurs cas, l'opinion publique s'est révélée plus sensible que les dirigeants en matière de prise en compte de la diversité linguistique (Portugal, Roumanie). Les partenaires de l'éducation (enseignants, parents d'élèves) mettent en avant le rôle des coopérations et des échanges comme moyens de favoriser la diversité linguistique.

Autres thèmes majeurs à traiter

L'un des thèmes majeurs de cette conférence était l'intégration de trois types de langues dans une même politique linguistique: langues «étrangères», de migrants, de minorités autochtones. De ce fait les questions concernant les langues officielles des Etats ont été peu abordées. Il est nécessaire qu'elles le soient dans la formulation d'une politique linguistique. L'une des raisons est que dans une politique linguistique tous les facteurs interagissent et qu'on ne peut envisager de traiter un, deux ou même trois types de langues sans les traiter tous. Une autre raison est que la situation de ces langues est extrêmement variable selon les pays et les groupes sociaux, et constitue un facteur d'inégalité. Il ne faut pas oublier qu'elles sont des langues maternelles, les seules ressources linguistiques de nombreux individus, pas nécessairement les plus socialement favorisés, et qu'elles ont une fonction de cohésion sociale au sein de communautés. Ces communautés ont droit à l'accès effectif à la modernité au moyen de ces langues, ce qui n'exclut pas, bien entendu, le droit d'accès aux langues de grande diffusion, ni l'obligation de favoriser l'épanouissement des communautés linguistiques minoritaires.

Une autre question de fond n'a pas été abordée, celle de la place de l'enseignement de l'anglais. La question du rôle social de cette langue a été discutée en session I. La suite normale est qu'elle soit prise en compte dans la définition de l'aménagement de la diversité linguistique des systèmes éducatifs. Le thème devait être abordé dans la Table ronde sur les prises de décision, mais placé en dernier, il n'a pu l'être faute de temps. On assiste pourtant à une situation où l'anglais est installé de fait dans une fonction qui n'est plus celle d'une langue étrangère dans la plupart des systèmes éducatifs, sans que cette transformation ait fait l'objet d'un débat démocratique, à de rares exceptions près.

Objectifs d'un document de référence sur les politiques linguistiques éducatives

Les apports de la conférence, mais aussi, bien entendu, les aspects qui n'ont pu être traités sont pris en compte dans l'intervention de J. Sheils, «Prochaines étapes», en conclusion à ces travaux. Après avoir rappelé ce qu'est l'action linguistique du Conseil de l'Europe, il dégage plusieurs objectifs de politique linguistique éducative qui prennent en compte la philosophie et les fondements du projet: l'apprentissage des langues est ouvert à tous, indépendamment du statut ou de l'appartenance sociale, chacun a le droit d'accéder aux réseaux de communication formels et informels; une telle politique doit être ouverte à tous les types de langues et aux langues non européennes; comprendre et parler des langues permet de s'ouvrir à d'autres groupes sociaux et d'autres cultures; des méthodes pédagogiques démocratiques développent l'indépendance de pensée et d'action nécessaire à une citoyenneté participative et socialement responsable; l'apprentissage des langues tout au long de la vie est une nécessité, donc un droit, et non une option. J. Sheils montre en quoi ces objectifs sont déjà pris en compte dans des réalisations antérieures du Conseil de l'Europe, particulièrement par le Portfolio, véritable outil d'accès à la diversité linguistique.

Ebauchant la suite du processus d'élaboration du document de référence, il en définit la portée: «Le document contribuera à analyser la décision à prendre en fonction de cette série de facteurs et d'autres facteurs comme ceux qui touchent à la culture et à la politique, la nécessité d'apprendre les langues de ses voisins et d'avoir accès à d'autres cultures. En l'occurrence, le document ne suggérera ni n'imposera de politique, mais contribuera à clarifier les questions et les conséquences de différentes options possibles.» Il rappelle enfin l'échéance que sera l'Année européenne des langues 2001, et encourage chacun à se mobiliser pour sa réussite.

Ouverture de la conférence

Allocutions d'ouverture

Elisabeth Gehrler, ministre fédéral de l'Education et des Affaires culturelles (condensé) (Autriche)

Le cinquantenaire du Conseil de l'Europe est une bonne opportunité pour nous demander si nous avons amélioré l'Europe. Nous pouvons prétendre que des améliorations ont été apportées, mais pas dans tous les domaines, malheureusement. Il faut en accepter les conséquences et résolument travailler davantage aux objectifs universels, y compris la paix. Nous devons également songer à l'avenir, à la façon de créer une authentique Europe des citoyens et faire en sorte d'ancrer solidement ce concept parmi les jeunes.

Je me réjouis donc de la tenue de cette conférence, en particulier parce qu'elle se propose d'étudier comment, à travers l'apprentissage des langues et avec les moyens modernes, rapprocher davantage les peuples d'Europe.

Dans ce contexte, deux dimensions doivent être prises en compte: l'intégration politique et économique de l'Europe, et l'Europe des régions, où la diversité doit être partagée sans en négliger les objectifs communs.

La globalisation a généré un besoin plus important que jamais de s'identifier à une *Heimat* – une patrie –, un pays avec sa culture et sa mentalité spécifiques, où les gens ont leurs racines. Par ailleurs, il s'agit de donner aux jeunes le désir de regarder au-delà des frontières de leur pays. Celui qui a des racines dispose aussi de l'ouverture d'esprit nécessaire pour faire les premiers pas vers les autres. Il est donc essentiel de pouvoir communiquer et de pratiquer plusieurs langues. La richesse de l'Europe réside dans sa grande diversité linguistique et culturelle qui doit être préservée à tout prix.

Il faut convenir que l'anglais est une langue passe-partout qui permet de se débrouiller partout. Cependant il est important de parler également d'autres langues si l'on veut établir des relations plus approfondies. Cette nécessité devient de plus en plus visible à Vienne, où nous ressentons le besoin de connaître les langues pratiquées par nos voisins (hongrois, tchèque, polonais). De nombreuses entreprises attendent des postulants qu'ils pratiquent ces langues, en plus de l'anglais.

On ne peut comprendre un peuple si l'on ne comprend pas sa langue, et il est donc important de poursuivre la promotion de l'apprentissage des langues. Je me réjouis tout particulièrement de la création du Centre européen des langues vivantes à Graz, il y a aujourd'hui exactement quatre ans, le 9 mai 1995.

Cette conférence s'inscrit dans le cadre des célébrations du cinquantenaire du Conseil de l'Europe et est un événement capital. Le Conseil de l'Europe a déclaré 2001 «Année européenne des langues» et vous, en participant à cette conférence, en donnerez les premières impulsions. Vous allez contribuer à réfléchir à quoi pourrait ressembler, demain, une politique linguistique commune et à des questions importantes telles que: «Au niveau national, européen, que conviendrait-il de faire?» «Quels sont les groupes cibles d'une telle politique?»

En Autriche, nous avons lancé une offensive en matière d'apprentissage des langues. Les enfants apprennent une langue étrangère dès leur première année scolaire (généralement l'anglais, le français ou l'italien). Nous nous efforçons de proposer au niveau secondaire des opportunités d'une éducation bilingue (enseignement de quelques matières dans une autre langue). Cela devrait leur donner l'envie et le plaisir d'apprendre une langue et leur faire perdre la crainte de parler dans une langue étrangère.

Je vous souhaite donc d'excellents travaux et un agréable séjour à Innsbruck, et c'est avec grand intérêt que j'attends les résultats de vos discussions.

Wendelin Weingartner, gouverneur du Tyrol (condensé) (Autriche)

Lors des cérémonies d'inauguration de l'Allée européenne qui viennent de se dérouler, nous avons pu nous rendre compte que les expressions du sentiment européen peuvent être différentes alors que l'esprit qui l'anime est toujours le même. A Innsbruck, nous considérons le Tyrol comme une région européenne

authentique, où cet esprit est vivant dans une forme spécifique qui lui est propre. Et nous considérons comme un privilège que notre ville, qui est l'un des croisements importants de l'Europe, ait été choisie pour la tenue de cette conférence.

Une communauté dépend de la communication et de l'intercompréhension, la langue en étant l'instrument le plus évident. La langue d'un pays est un témoignage de premier plan de sa culture. Ne pas croire en la diversité linguistique revient à ne pas croire en la diversité culturelle. L'Europe tire sa spécificité de sa diversité culturelle, qui s'exprime à travers ses langues.

Au Tyrol, nous utilisons un idiome germanique qui révèle immédiatement notre origine. Ses intonations font partie de notre identité et, bien que notre appartenance à l'Europe soit indiscutable, nous souhaitons toutefois ne pas perdre cette identité.

Avec cela à l'esprit, je forme le vœu que cette conférence contribue à démontrer qu'on peut être européen tout en cultivant son identité propre. Dans une communauté, il convient de chercher à établir des relations et de «bâtir des ponts» en utilisant la langue de l'autre, mais aussi de reconnaître la grande diversité culturelle si spécifique à l'Europe.

Christian Smekal, recteur de l'université d'Innsbruck (condensé) (Autriche)

Au nom de Caspar Einem, ministre de la Science et du Transport, je forme des vœux pour la réussite de cette conférence majeure.

L'avenir des langues en Europe ne se limite pas à une question de communication entre citoyens européens. L'enjeu est vital et va bien au-delà, puisque les langues aident les citoyens à se comprendre mutuellement, à comprendre leurs cultures respectives. L'apprentissage des langues est aussi un moyen d'encourager la diversité culturelle en Europe, puisque les langues devraient être non des barrières, mais des ponts pour la compréhension et le respect mutuel de la culture des autres. Ce serait une erreur que de considérer l'apprentissage des langues comme un nivellement des différences, voire une standardisation des cultures.

Cette conférence est importante puisqu'elle témoigne de la volonté de traiter de la diversité culturelle, et que par là la politique linguistique gagnera une plus grande pertinence.

Je vous souhaite donc de faire des progrès substantiels sur le chemin vers cette diversité dans l'intérêt de la construction d'une Europe multiculturelle.

Herwig VAN Staa, maire d'Innsbruck (condensé) (Autriche)

L'un des principaux objectifs du Conseil de l'Europe est la recherche constante d'une meilleure protection des droits de l'homme. Cela s'est concrétisé par l'introduction de mécanismes efficaces de supervision pour la protection des libertés et des droits fondamentaux, ainsi que par la sensibilisation à l'importance de ces questions dans l'éducation – et notamment à l'apparition de nouvelles menaces des droits de l'homme et de la dignité que nous constatons actuellement.

Les pouvoirs publics doivent être sensibilisés à la signification des droits de l'homme ainsi qu'à la nécessité d'encourager le respect de ces droits.

Le Conseil de l'Europe s'est aussi toujours attaché à soutenir la grande diversité du patrimoine culturel européen. Depuis son adhésion, l'Autriche s'est activement engagée à promouvoir ces causes, et d'ailleurs deux Autrichiens ont été Secrétaire Général de l'Organisation. Je souhaite tout particulièrement saluer Peter Leuprecht, originaire d'Innsbruck, qui a été durant de longues années le Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe et est maintenant conseiller ministériel au Canada.

Le maintien et l'approfondissement de la diversité du patrimoine européen et la consolidation des démocraties aux niveaux régional et local sont des thèmes traités par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe. J'ai l'honneur d'être depuis un an le président de sa Chambre des régions. En

1983, le Congrès a décidé de porter une attention particulière aux langues régionales et minoritaires. Récemment, un journal autrichien titrait «L'Europe perd-elle ses langues?» en expliquant que, d'un côté, la mobilité croissante mène à des contacts culturels plus étroits, en renforçant ainsi l'importance de la diversité des langues, mais que, d'un autre côté, la pression publique pour l'information mène aussi à un degré plus haut de conformité. Les langues majoritaires en Europe, surtout l'anglais et le français, poussent les autres langues de côté.

Des études témoignent de l'existence, au niveau mondial, de trente fois plus de langues que de pays. Une étude menée en 1996 fait état de quarante-cinq communautés – au seul niveau européen occidental – utilisant des langues autres que la langue nationale. En 1997, une enquête de la Commission européenne dans trente-quatre pays d'Europe occidentale, centrale et orientale a fait apparaître que le russe est la langue principale de 35 % de la population concernée, suivi de l'anglais à raison de 28 %, l'allemand à 20 %, le français à 17 % et l'italien à raison de 10 %. Toutes les autres langues nationales sont la langue principale de moins de 7 % de la population européenne totale. On peut imaginer ce que cela signifie pour la poursuite de l'existence de ces langues.

La langue est l'un des principaux instruments d'une société pour la préservation de sa culture et de ses moyens d'expression. C'est pourquoi la Convention européenne des Droits de l'Homme interdit toute discrimination sur la base d'une appartenance linguistique et, comme la Charte des langues régionales et minoritaires, encourage la diversité linguistique qui sera l'une des principales caractéristiques de l'Europe de demain. La richesse des traditions en Europe et son multiculturalisme sont deux des composantes majeures de l'identité européenne, qu'il faut protéger et encourager.

Les langues constituent le trait essentiel de la culture européenne. La reconnaissance et la garantie du droit à l'usage de sa langue maternelle dans divers domaines de la vie peuvent servir à se sentir chez soi non seulement dans son pays, mais aussi ailleurs en Europe et contribuent au sentiment d'être un citoyen européen. L'unité et l'harmonie de l'Europe ne peuvent être réalisées par l'introduction d'une langue standard. Au contraire, le droit à la différence renforce l'engagement en faveur des langues régionales et minoritaires et, par conséquent, de la démocratie européenne.

La langue est un aspect fondamental et un préalable pour la démocratie. En Autriche, nous savons par expérience qu'une minorité ethnique ne peut survivre que dans la mesure où elle maintient la langue de ses pères. Et en Europe, nous avons constaté que l'oppression de minorités nationales peut conduire à des accords européens qui améliorent la qualité de vie de minorités et leur permettent de contribuer au développement de leur région.

Cette conscience des langues et de leur importance, non seulement pour l'identité culturelle des peuples mais aussi pour leur rapprochement, me fait me réjouir qu'Innsbruck soit, pour la seconde fois en peu de temps, le lieu de rencontre d'experts internationaux du domaine des langues.

Nous espérons donc pouvoir contribuer à la réussite de cette conférence. En ma qualité de président de la Chambre des régions du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, mais aussi en tant que maire d'Innsbruck, je vous souhaite la bienvenue et la réussite dans la recherche d'objectifs communs en matière de politiques linguistiques.

J'aimerais également saisir cette occasion pour remercier les médias qui vont faire écho à cette conférence, et notamment Radio Österreich International qui couvrira tout l'événement.

Discours introductif de Raymond Weber, directeur de l'Enseignement, de la Culture et du Sport (Conseil de l'Europe)¹

C'est un grand honneur pour moi, mais aussi un plaisir à titre personnel, que de pouvoir inaugurer aujourd'hui cette conférence sur «La diversité linguistique en faveur de la citoyenneté démocratique en Europe» au nom de M. Daniel Tarschys, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

Depuis des années, l'Autriche est un pionnier de la coopération linguistique en Europe, une Europe qui ne saurait s'adresser au seul monde politique, au monde des experts, des commerçants et des banquiers, mais qui doit aussi toucher les citoyens de notre continent.

Le rôle actif de l'Autriche se reflète à nouveau dans nos programmes, mais aussi dans le Centre européen pour les langues vivantes à Graz, qui n'aurait jamais pu se développer sans les initiatives et le soutien matériel du Gouvernement autrichien.

Mes premiers mots seront donc des mots de remerciement à l'adresse du Gouvernement fédéral d'Autriche, et plus particulièrement à vous, Madame le ministre, ainsi qu'à votre ministère, pour le rôle remarquable de l'Autriche dans notre programme de langues et pour cette conférence qui, j'en suis persuadé, arrive au moment opportun pour établir un bilan et définir les grandes lignes de l'an 2001, Année européenne des langues.

Ma reconnaissance s'adresse également au Land du Tyrol ainsi qu'à la ville d'Innsbruck qui nous offrent l'hospitalité durant trois jours et nous permettront certainement de faire aboutir cette conférence à des résultats concrets.

Le Conseil de l'Europe

Cette conférence se tient quelques jours après les célébrations officielles à Strasbourg, à Londres et à Budapest, du 50^e anniversaire du Conseil de l'Europe. Lorsque le Conseil a été fondé en 1949, sur la lancée du Congrès de La Haye de 1948, c'était pour rebâtir une nouvelle Europe, fondée sur les valeurs des droits de l'homme, de la démocratie et de la prééminence du droit, et pour dépasser définitivement l'Holocauste et la guerre en Europe.

Quand en 1989, le Conseil de l'Europe s'est rapidement élargi vers les pays d'Europe centrale et orientale, passant en quelques années de vingt-trois Etats membres à quarante et un, c'était pour promouvoir une Europe de la sécurité démocratique, de la cohésion sociale et du dialogue interculturel.

Or, aujourd'hui, nous voyons, largement impuissants, nos valeurs bafouées et ridiculisées: nous assistons non seulement à des massacres, mais aussi à cette horrible épuration ethnique qui pousse des centaines de milliers de Kosovars en dehors de leur pays, leur ôtant ce qu'ils possèdent et ce qu'ils sont, jusqu'à leur identité et leur dignité. Ce qui se passe au Kosovo ne concerne pas la seule région de l'Europe du Sud-Est, ne concerne pas seulement la stabilité politique et la situation économique; cela nous concerne tous, puisque nous nous y voyons comme dans un miroir, cherchant désespérément un sens à ce naufrage de nos valeurs les plus chères.

Et pourtant, en plus de fournir une aide humanitaire, y compris dans ses dimensions éducative et culturelle, aussi rapide et efficace que possible, nous devons préparer dès maintenant, j'allais dire la suite. Mais il convient d'être conscient que cette suite ne sera pas le passage à l'ordre du jour, comme si de rien était. Je pense sincèrement que la blessure du Kosovo sera profonde et durable. Plus rien ne sera comme avant. Tout sera, en quelque sorte, à réinventer ensemble.

1. Ce discours a été prononcé en deux langues: la première partie en allemand et la seconde en français.

La conférence

Ce dont nous allons discuter pendant les trois jours pourra-t-il être d'une quelconque utilité pour guérir de cette blessure?

J'en suis profondément convaincu, même s'il est vrai que nos propositions concrètes éventuelles sur le rôle de la diversité linguistique au service de la citoyenneté démocratique n'auront que peu d'influence sur le court terme. Mais, en agissant sur les mentalités, sur les comportements et sur les attitudes, nos propositions pourront redonner confiance, redonner sens, permettant de nouveau le dialogue entre cultures et religions différentes, renouant les fils de la cohésion sociale, promouvant la solidarité effective et la fraternité dynamique.

Pour réaliser ce processus à long terme, sans doute difficile et laborieux, pour relever ce défi, le Conseil de l'Europe dispose des cadres juridiques, des idées, des outils méthodologiques et des réseaux de citoyenneté. Comme nous aurons l'occasion de revenir sur ces différents aspects durant notre conférence, je voudrais me limiter ici au cadre juridique:

- la Charte des langues régionales et minoritaires;
- la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales;
- la Déclaration et le programme sur l'éducation à la citoyenneté démocratique (adoptés le 7 mai 1999 à Budapest);
- la Recommandation (98) 6 du Comité des Ministres concernant les langues vivantes;
- la Recommandation 1383 (98) de l'Assemblée parlementaire sur la diversification linguistique.

A la fois pour les outils et les réseaux, je voudrais citer les sites de citoyenneté dont nous parlera plus amplement ma collègue Michela Cecchini, demain après-midi.

La diversité

Nous avons sans doute rêvé une année 2001 uniquement centrée sur les langues et sur la diversité linguistique. Mais je pense que l'actualité politique d'aujourd'hui nous oblige à situer cette diversité, comme nous le propose cette conférence, en relation et en interaction avec la citoyenneté démocratique.

Daniel Tarschys a terminé son discours au Parlement de Budapest par cet appel: «Créer de vrais Européens, tel doit être notre programme pour les cinquante années à venir. Si nous échouons dans cette tâche, nous échouons dans beaucoup d'autres aussi. Mais si nous réussissons – et nous devons réussir –, nous léguons aux générations futures une Europe bien meilleure que celle que nous ont léguée nos pères.»

Merci à vous toutes et à vous tous de bien vouloir collaborer à relever ce défi avec nous.

Discours introductif

Diversité linguistique et citoyenneté démocratique

Peter Leuprecht, ancien Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe¹

Introduction

Je suis heureux de pouvoir participer à la présente conférence et j'aimerais remercier chaleureusement mon cher ami Raymond Weber de m'avoir invité. C'est la première fois que, depuis mon départ, non sans heurts, de Strasbourg, je participe à une manifestation organisée par le Conseil de l'Europe. J'ai poliment refusé de précédentes invitations, estimant que les blessures se refermeraient mieux si je laissais le temps faire son œuvre de cicatrisation. Toutefois, j'avais de bonnes raisons d'accepter avec joie l'invitation à cette conférence: premièrement, parce que cette invitation émanait de Raymond Weber et Joseph Sheils; deuxièmement, parce que j'attache une grande importance au thème de la conférence et, plus généralement, aux travaux de Raymond Weber et de sa direction; troisième raison, mais non la moindre, pour être tout à fait honnête, parce que la conférence se tient à Innsbruck. J'ai de nombreux liens avec cette ville: j'ai vécu ici de 1946 à 1961, j'ai fait des études près d'ici, dans un lycée de l'Angerzellgasse, qui, à cette époque, était encore qualifié d'«humaniste», et j'ai obtenu mon doctorat à l'université locale; ma chère épouse est née ici et mes parents, dont le souvenir est ineffaçable, sont enterrés ici; enfin, ma sœur, mon frère, ma belle-mère et de nombreux amis proches vivent toujours dans cette belle ville.

Lorsque je m'adresse à un auditoire dans mon pays natal, je n'oublie jamais le sage dicton selon lequel nul n'est prophète en son pays. Mais je voudrais vous assurer que je ne me prends nullement pour un prophète; je voudrais simplement, avec honnêteté et modestie, partager quelques-unes de mes réflexions avec vous sur le thème de la présente conférence et faire quelques remarques personnelles sur le rôle du Conseil de l'Europe et sur la tragédie du Kosovo.

Lorsque Zigong demanda à son vénéré maître, Confucius, à quoi l'on pouvait reconnaître un honnête homme, Confucius donna cette brève et simple réponse: «Il ne préconise rien qu'il ne mette en pratique lui-même.» Espérant être un honnête homme, je ne me contenterai pas de préconiser la diversité linguistique mais je la pratiquerai également, en m'adressant à vous en trois langues, non pas bien sûr toutes les trois en même temps mais seulement l'une après l'autre.

Le cinquantenaire du Conseil de l'Europe

Il a quelques jours, le Conseil de l'Europe a célébré son cinquantenaire; une avenue bordée de châtaigniers porte désormais son nom dans cette ville. Je continue à entretenir des liens étroits avec cette Organisation et surtout avec les principes et valeurs qu'elle est supposée représenter et promouvoir.

Cinquante ans, c'est une longue période de temps, non seulement pour la vie d'un homme mais aussi pour la vie d'une institution. Le Conseil de l'Europe a atteint un âge avancé. Il serait très dommage qu'il ne soit plus qu'un monument pétrifié. Les monuments sont attrayants et décoratifs; ils témoignent de notre passé, glorifié à juste titre ou non; ils sont également particulièrement prisés par les pigeons et autres oiseaux qui aiment à s'y percher; on en trouve des exemples à Innsbruck même, non loin d'ici. Je n'ai jamais considéré le Conseil de l'Europe comme un monument et un perchoir pour des oiseaux fatigués, même si des oiseaux affluent vers cette Organisation, en provenance d'un nombre sans cesse croissant de pays européens.

J'ai toujours été fermement convaincu qu'une Europe unie devait être, avant tout, une communauté de valeurs. Sans valeurs partagées bien établies, l'Europe et l'intégration européenne sont construites sur du sable. Ceux qui, dans les ténèbres de la seconde guerre mondiale et sous le joug du nazisme, du fascisme ou du totalitarisme, ont rêvé d'une autre Europe et se sont attachés, après 1945, à réaliser ce rêve, énoncés dans le Statut du Conseil de l'Europe, la toute première Organisation européenne: démocratie

1. Ce discours a été prononcé en trois langues: l'introduction en allemand, les parties I et II en français, les parties III, IV et V en anglais.

pluraliste, primauté du droit et droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe était conçu comme «un point d'ancrage des valeurs» (selon l'expression de Václav Havel lors du Sommet de Strasbourg, en octobre 1997). Malheureusement, je ne peux m'empêcher de penser que ces principes et valeurs ont été dilués au cours des dernières années et sacrifiés sur l'autel d'une *Realpolitik* opportuniste, risquant de n'être plus que des coquilles vides. Les dirigeants politiques européens proclament tous à présent le même credo: démocratie pluraliste, primauté du droit et droits de l'homme. C'était particulièrement manifeste lors du 2^e Sommet du Conseil de l'Europe, en octobre 1997, à Strasbourg. Ces déclarations sont malheureusement bien loin de correspondre à la réalité. L'affrontement idéologique d'hier a laissé place à un consensus nébuleux.

L'efficacité, la portée, la crédibilité et l'image du Conseil de l'Europe ont souffert d'une politique qui manque de clarté et n'a pas réussi à être à la hauteur des principes énoncés; le profil de l'Organisation est de plus en plus estompé, si tant est qu'il soit encore visible. Le fait qu'une Europe sans point d'ancrage pour ses valeurs ne puisse trouver la stabilité rend cette situation d'autant plus déprimante. Ce n'est pas la première fois que je dis cela; je l'ai dit et écrit maintes fois avant de quitter Strasbourg, au moment de le faire et après l'avoir fait; aujourd'hui, je voudrais insister une fois encore sur la nécessité pour l'Europe et le Conseil de l'Europe de réfléchir d'urgence, à nouveau, aux valeurs sur lesquelles ils sont fondés.

La tragédie du Kosovo

Les événements tragiques de ces dernières semaines amènent non seulement à réfléchir mais aussi à s'affliger. L'ordre européen, créé après la seconde guerre mondiale et dont le Conseil de l'Europe constituait la pierre angulaire, était conçu comme un ordre pacifique, fondé, comme je l'ai déjà dit, sur la démocratie pluraliste, la primauté du droit et les droits de l'homme. La Déclaration universelle des droits de l'homme, dont le cinquantenaire a été célébré il y a quelques mois, commence par la proclamation suivante: «Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde [...]» Il y a un an, j'ai participé à une conférence, organisée en Autriche, sur les mesures à prendre pour assurer la paix internationale; à cette occasion, j'ai souligné que les violations des droits de l'homme n'étaient pas seulement la conséquence mais aussi l'une des principales raisons des guerres et des conflits. J'ai cité Mary Robinson, haut-commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, qui avait déclaré, le 11 octobre 1997, à Oxford, que les violations des droits de l'homme aujourd'hui étaient la cause des conflits de demain. Les événements du Kosovo et des environs nous ont malheureusement donné à tous deux raisons.

Alors que, Dieu merci, nous tenons notre conférence dans une Innsbruck paisible, la guerre fait rage sur le continent européen non loin d'ici, guerre qui cause des morts et des destructions, la peur et la souffrance de millions de personnes. Une nouvelle fois, la guerre fait rage dans la région même où commença la longue série des guerres européennes de ce siècle, dans une région qui, apparemment, n'a toujours pas réussi à reconnaître sa diversité comme une source de richesses ni à trouver l'unité et la paix dans cette diversité. La haine alimentée par des *apparatchiks* sans scrupules, l'ethnocentrisme et un nationalisme agressif engendrent, pour des millions de personnes, des souffrances indescriptibles. Depuis des années, les organismes internationaux parlent de «système d'alerte avancée», de diplomatie préventive et de prévention des conflits. La tragédie du Kosovo couvait depuis plus de dix ans; il n'était pas nécessaire d'être prophète pour la voir venir, et pourtant rien n'a été fait pour l'empêcher.

A présent, les bombes et missiles de l'Otan pleuvent sur la République fédérale de Yougoslavie et le Kosovo. Personnellement, je ne peux absolument pas m'associer aux déclarations cocardières liées à la prétendue croisade pour la défense du droit et des droits de l'homme; les considérations éthiques et juridiques suscitées par l'intervention de l'Otan sont trop graves et ma compassion pour la population de cette région trop profonde. Le fait que Milošević et son régime se livrent, depuis des années, aux pires crimes contre l'humanité et les droits de l'homme, et ce non seulement au Kosovo, est irréfutable. On dit que l'Otan lance des bombes pour protéger la population du Kosovo et sauvegarder les droits de l'homme. Mais n'est-il pas évident que l'intervention militaire de l'Otan n'a pas amélioré leur situation mais l'a, au contraire, considérablement aggravée, qu'elle a accéléré le processus de «nettoyage ethnique» au Kosovo, renforcé le régime de Milošević et affaibli les forces démocratiques en République fédérale de Yougoslavie?

Mais que devrions-nous faire à présent? Nous devrions faire tout notre possible pour mettre fin rapidement à la souffrance de la population du Kosovo et de sa région, des centaines de milliers de réfugiés et des personnes sur lesquelles pleuvent les bombes.

I. Trois remarques sur la toile de fond de la conférence

1. Les droits de l'homme et la rencontre du visage d'autrui

Ceux et celles qui me connaissent ne seront pas étonnés si j'aborde le thème de cette conférence sous l'angle des droits de l'homme proclamés dès 1949 comme valeur fondamentale du Conseil de l'Europe et de la nouvelle société européenne que l'on s'apprêtait à construire. Malheureusement, dans le contexte politique actuel que je viens d'évoquer, ils risquent d'être réduits à une référence obligée sans signification réelle. Par ailleurs, la conception qu'a notre société «moderne» de ces droits est de plus en plus égoïste, individualiste et revendicative. On a tendance à perdre de vue que les droits de l'homme ne sont pas seulement les droits de chacune et de chacun d'entre nous, mais aussi et avant tout les droits d'autrui. Comme Bartolomé de Las Casas découvrait les droits de l'homme par la rencontre de l'autre qu'était l'«Indien», nous sommes appelés à les découvrir et à les pratiquer dans la rencontre de l'autre.

Beaucoup de maux graves dont souffre notre société – tels que le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie, le nationalisme agressif et exclusif, l'ethnocentrisme, l'intolérance sous toutes ses formes – ont leur racine dans un double rejet: rejet de ce qu'il y a d'universel dans l'homme et dans l'humanité et qui, par conséquent, lie tous les hommes et fonde les droits de l'homme; et rejet de l'autre, de l'altérité, de la différence.

Le grand philosophe Emmanuel Lévinas qui nous a quittés en 1995 et qui est pour moi une inépuisable source d'inspiration place l'éthique au cœur de sa philosophie; selon lui, l'expérience fondamentale de l'homme est «l'expérience d'autrui», ce qu'il appelle «la rencontre du visage d'autrui»; il insiste sur notre «responsabilité pour autrui». Notre société éclatée au tissu social déchiré a beaucoup de mal à réussir cette «rencontre du visage d'autrui»; il me semble d'autant plus important de nous engager résolument dans cette voie et d'aborder le sujet de cette conférence, conscients de «la signification éthique d'autrui».

En pratique, le problème du respect des droits de l'homme se pose partout où des êtres humains, souvent au moyen de structures ou d'institutions, exercent un pouvoir sur d'autres êtres humains. Les droits de l'homme visent à limiter, à baliser et à contrôler le pouvoir. A une vision utilitariste et cynique du pouvoir, ils opposent une exigence éthique comme limite du pouvoir. Toujours et partout les droits de l'homme doivent être affirmés face au pouvoir, quel qu'il soit, politique, économique, social, ou pouvoir des médias, de la science ou de la technique.

2. Les ravages de l'idéologie panéconomique

Je voudrais évoquer en particulier un de ces pouvoirs, de moins en moins balisé et contrôlé, à savoir le pouvoir économique et financier ainsi que l'idéologie qui lui sert de support, dans un contexte de mondialisation.

L'année 1989 a été indubitablement un tournant capital dans l'histoire de l'Europe, voire du monde. Certains affirment que nous sommes arrivés à la «fin de l'histoire»; ils proclament la «victoire définitive» du «système occidental», du capitalisme, du libéralisme ou je ne sais quoi. Raisonner en termes de «fin de l'histoire» ou de «victoire définitive» traduit à mon avis une manière non historique ou antihistorique de voir l'histoire. Quelques connaissances historiques (et un peu d'humilité, vertu malheureusement de plus en plus rare dans le monde où nous vivons) aideraient d'ailleurs à comprendre que ce n'est nullement la première fois que certains se croient appelés à annoncer la fin de l'histoire.

L'on a aussi beaucoup glosé sur la «mort des idéologies». Or, je crois qu'il n'en est rien; au contraire, il y a surtout une puissante idéologie qui pourtant ne s'avoue pas comme telle, mais qui envahit et marque de plus en plus la manière dominante de penser et d'agir: je l'appelle l'idéologie panéconomique; d'autres se

réfèrent à l'économisme, au «tout-économique», à la «pensée unique»; dans son récent livre *The Crisis of Global Capitalism*, George Soros, qui sait de quoi il parle (étant, contrairement à moi-même et, je suppose, la plupart d'entre nous, un *insider*), l'appelle *market fundamentalism*. Tous ces termes désignent en fait le même phénomène.

L'idéologie panéconomique et son application pratique font peser de lourdes menaces sur la cause de la démocratie pluraliste, de la prééminence du droit et des droits de l'homme. Elles affectent quasiment tous les aspects de la vie, y compris les sujets que nous allons aborder au cours de cette conférence, tels que les langues, la diversité, y compris la diversité linguistique et culturelle, et la citoyenneté, c'est-à-dire la manière et la capacité ou l'incapacité d'être citoyen.

Qu'est-ce qu'une idéologie? C'est un système d'idées et de croyances, une philosophie du monde et de la vie. Cette définition s'applique bien à l'idéologie panéconomique. Selon elle, tout est dicté par l'économie. La loi révélée est celle du marché; celui qui s'y oppose se place en dehors de la modernité. Cette loi impose implacablement ses exigences et l'on ne saurait lui résister impunément.

Cette idéologie panéconomique que nous entendons prêcher tous les jours aime se draper dans le manteau de la science. Mais on est probablement plus près de la réalité en soulignant son aspect de quasi- ou de pseudo-religion qui a son credo, son évangile, ses dogmes, ses articles de foi, son catéchisme, ses rites et ses lieux de culte. Et, bien sûr, elle a ses fidèles et, surtout, ses gourous et ses prophètes. Même les échecs les plus fracassants comme ceux dont nous avons récemment été témoins en Russie et en Asie ne sont pas de nature à ébranler leur foi.

L'idéologie panéconomique constitue une menace sérieuse pour les droits de l'homme, surtout en raison de la conception singulièrement réductrice de l'être humain qui est à sa base. Elle réduit l'être humain à *homo oeconomicus*, le restreint à un facteur économique ou, si l'on veut être un peu plus optimiste, à un acteur économique. *Homo oeconomicus* conçoit les droits, y compris les droits de l'homme, comme ses droits et non comme des droits de l'autre. Solidarité ou fraternité ne font pas partie de son système de valeurs. Ainsi, on débouche sur une vision extrêmement étriquée des droits de l'homme. Ce n'est plus la vision globale des droits de l'homme formant un tout indivisible. Surtout, il n'y a pas de place dans l'idéologie panéconomique pour la dimension sociale et culturelle des droits de l'homme, pour les droits sociaux et culturels de l'être humain.

3. *L'identité*

L'identité est un concept d'une infinie complexité. Le sens qu'on lui donne est d'ailleurs quelque peu paradoxal. En effet, étymologiquement parlant, le mot a sa racine dans le *idem* latin qui veut dire «le même». D'un autre côté, il désigne ce qui fait que chacune et chacun de nous est différent, identique à aucune autre personne; c'est dans ce sens qu'il apparaît dans des expressions telles que «pièce d'identité».

Dans le monde qui nous entoure, nous constatons que le concept d'identité fait l'objet de multiples manipulations et abus. Des hommes s'entre-tuent au nom de leur identité. J'ai souvent évoqué les phénomènes inquiétants d'obsession identitaire et de repli identitaire.

Je n'ai nullement la prétention d'apporter des réponses définitives aux multiples et graves interrogations que suscitent ces phénomènes ainsi que le concept d'identité et l'usage qu'on en fait. Je dirai tout simplement que je crois fortement aux vertus d'une identité ouverte et multiple. J'emprunte à mon très cher ami Antonio Perotti, l'un des grands penseurs et acteurs de l'«interculturel», la belle image de la marguerite: comme celle-ci, notre identité est faite d'une multitude de pétales. De même qu'on ne saurait réduire la marguerite à l'un ou l'autre de ses pétales, on aurait tort de vouloir réduire notre identité à l'une de ses multiples facettes (par exemple l'ethnique, la nationale, la linguistique ou la religieuse). Notre «identité» est essentiellement composée, composite, reflétant la multitude et la diversité de nos appartenances; c'est une grave erreur que de vouloir la réduire à une seule appartenance.

Comme le dit si bien Amin Maalouf dans son livre remarquable *Identités meurtrières*, «l'identité n'est pas donnée une fois pour toutes, elle se construit et se transforme tout au long de l'existence». Notre identité n'est pas figée ou immuable; on ne peut la congeler; il ne faut pas l'enfermer dans un musée. Elle

est quelque chose de vivant. Surtout, nous définissons, redéfinissons et brassons constamment notre identité dans le contact, le dialogue, l'échange et, parfois, le conflit avec l'autre et l'altérité. Nous revenons ainsi à ce que j'ai dit tout à l'heure, à la «rencontre du visage d'autrui», la rencontre de l'altérité, de la diversité. Il faudrait percevoir et vivre la diversité non comme un handicap ou une barrière, mais comme ce qu'elle est: un extraordinaire enrichissement. Ce qu'il nous faut, c'est l'ouverture sur l'autre, non la fermeture. Comme l'écrivait si bien Octavio Paz, «l'homme (c'est-à-dire l'être humain) est le seul être qui est quête de l'autre».

II. Langue

La langue est sans aucun doute une composante essentielle de ce que nous appelons notre identité. En même temps, elle joue évidemment un rôle primordial dans la rencontre de l'autre; elle constitue le moyen privilégié de communiquer avec elle ou lui. Emmanuel Lévinas a, à juste titre, insisté sur «l'impossibilité d'aborder autrui sans lui parler». «Le langage, dans sa fonction d'expression, s'adresse à autrui et l'invoque.» Par conséquent, nous sommes en pleine perversion lorsque la langue devient un facteur de division, de séparation ou de repli identitaire. Comme le disait déjà Confucius, «les mots sont affaire de communication, un point c'est tout».

Le droit à la langue, les droits linguistiques font évidemment partie des droits de l'homme et plus particulièrement des droits culturels. Malheureusement, ceux-ci sont pendant trop longtemps restés les grands oubliés des droits de l'homme. Ces dernières années, le «législateur» international et européen semble enfin avoir pris conscience de leur importance fondamentale et de la nécessité de les protéger et les promouvoir. J'en veux pour preuve les travaux menés notamment au sein des Nations Unies et de l'Unesco et, surtout, les deux instruments juridiques du Conseil de l'Europe entrés en vigueur l'année dernière, la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte des langues régionales ou minoritaires. Je voudrais souligner ici avec force que les droits énoncés dans ces instruments n'impliquent pas pour les Etats contractants un simple devoir d'abstention, mais une obligation positive d'action destinée à rendre réels et effectifs les droits en question.

J'ai parlé tout à l'heure du rapport entre droits de l'homme et pouvoir. Les problèmes de pouvoir et de puissance se posent de façon aiguë dans le domaine que nous discutons. Les rapports entre langues et ceux et celles qui les parlent sont aussi des rapports de pouvoir. Des langues «fortes» risquent d'écraser des langues «faibles». La phrase de Lacordaire me vient à l'esprit: «Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit.» Cette phrase s'applique ici comme ailleurs; ici comme ailleurs, nous avons besoin de la loi qui affranchit. Voici le sens de l'action positive des Etats contractants dont j'ai parlé il y a un instant.

III. Diversité

La puissante idéologie du nationalisme entrée dans l'histoire à la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle devait avoir un impact considérable sur la perception de la diversité culturelle et linguistique. Le nationalisme ethnocentrique eut une influence déterminante sur la pensée et l'action politiques, aussi bien à droite qu'à gauche de l'échiquier politique. Il a fourni une justification à l'assimilation des minorités et à la colonisation d'autres peuples. Les écrits de J.S. Mill tout comme ceux d'Engels sont très significatifs à cet égard; selon eux, le progrès exige l'intégration des petites cultures dans les grandes. Les vestiges à demi sauvages du passé (selon J.S. Mill) ou le fatras ethnique (selon Engels) étaient condamnés à être «absorbés» ou «extirpés». Bien que, dans le Manifeste du parti communiste, Marx ait écrit que le prolétariat n'avait pas de nationalité, les marxistes comme les libéraux du XIX^e siècle considéraient les grandes nations comme le véhicule de l'évolution historique. Les petits groupes nationaux étaient considérés comme arriérés et stagnants; ils étaient supposés abandonner leurs caractéristiques nationales et se fondre dans une grande nation. L'allemand était considéré comme la «langue de la liberté» pour les Tchèques, tout comme le français était considéré comme la «langue de la liberté» pour les Bretons et l'anglais comme la «langue de la liberté» pour les Québécois. Hostile à l'idée que les Québécois maintiennent une société francophone distincte au Canada, J.S. Mill encouragea leur intégration dans une culture anglaise plus «civilisée».

J.S. Mill soutint également qu'il était pratiquement impossible d'avoir des institutions libres dans un pays composé de nationalités différentes. Chez un peuple dont les membres ne se sentent pas en sympathie avec leurs compatriotes, notamment s'ils ne lisent ni ne parlent la même langue, l'unité de l'opinion publique, nécessaire au fonctionnement d'un gouvernement représentatif, ne peut pas, selon J.S. Mill, exister.

Malheureusement, certains responsables politiques en Europe (et même dans la région du monde où je vis maintenant) partagent l'avis de J.S. Mill. Pour ma part, je suis convaincu que cette théorie est fautive et que la preuve en a été apportée, notamment par la Suisse, pays où coexistent quatre langues différentes et où des institutions libres et un gouvernement représentatif existent depuis longtemps. En outre, l'expérience, dont certaines expériences récentes extrêmement tragiques, montre que tout rêve d'un Etat ethniquement «pur» ne peut que conduire au désastre.

Toutefois, au XIX^e siècle, et pendant encore un certain temps au XX^e siècle, la doctrine et l'action politiques prédominantes furent celles du nationalisme ethnocentrique fondamentalement hostile à la diversité culturelle et linguistique. Il y avait, cependant, quelques courants contraires. On les trouve, ce qui ne surprendra guère, dans l'Empire austro-hongrois multinational mais aussi, et c'est plus étonnant, en Angleterre, chez les pluralistes comme Figgis et Laski. En Autriche, et notamment à Vienne, existait un fort courant antinationaliste. Dans le domaine juridique, l'article 19 de la Loi fondamentale de l'Etat (*Staatsgrundgesetz*) de 1867 garantissait les mêmes droits à tous les groupes ethniques de l'Etat. Chacun d'eux jouissait d'un droit inaliénable à préserver et à promouvoir sa langue et le Tribunal impérial (*Reichsgericht*) a constitué une abondante jurisprudence au titre de cette disposition. S'agissant de la pensée politique, les marxistes autrichiens, et notamment Otto Bauer, s'opposèrent à la montée du nationalisme ethnocentrique. Dès 1849, le grand poète et dramaturge autrichien, Franz Grillparzer, qui prédit la tragédie européenne, écrivait dans une épigramme dramatique et désespérée: «*Der Weg der neuen Bildung geht von Humanität über Nazionalität zur Bestialität.*» (La voie de la nouvelle culture va de l'humanité à la bestialité en passant par la nationalité.)

L'Europe et l'Allemagne en particulier devaient précisément s'engager dans cette voie, ce qui entraîna d'immenses destructions et souffrances humaines. Dans son dernier ouvrage intitulé *Le Monde d'hier – Souvenirs d'un Européen*, écrit peu de temps avant sa fin tragique en exil, Stefan Zweig évoque le nationalisme, le qualifiant de «plaie des plaies qui a empoisonné la fleur de notre culture européenne» et d'«inimaginable rechute de l'humanité dans un état de barbarie qu'on croyait depuis longtemps oublié, avec son dogme antihumaniste consciemment érigé en programme d'action». Malheureusement, ces mots sont devenus à nouveau d'une saisissante actualité.

Quelques années après que Zweig eut écrit ces mots, le Préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme devait rappeler que «la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité». La Déclaration universelle fut le point de départ de l'internationalisation sans précédent des droits de l'homme. La politique des droits de l'homme de la communauté internationale fut un instrument puissant qui contribua à renverser les empires coloniaux. La diversité culturelle et linguistique fut de plus en plus considérée comme un bien à défendre et à promouvoir. Une espèce de droit de l'homme à la survie et à l'épanouissement culturels est apparue dans le droit international, comme en témoigne notamment la Convention contre le génocide de 1948 qui définit le génocide comme tout acte «commis dans l'intention de détruire, tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel» et la Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale de l'Unesco de 1966 qui affirme que tout peuple a le droit et le devoir de protéger et de développer les cultures de l'ensemble de l'humanité. En Europe, cette nouvelle orientation a trouvé une expression juridique dans les deux conventions du Conseil de l'Europe, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales que j'ai mentionnées il y a quelques instants.

Ces textes marquent une rupture radicale avec l'idéologie et la pratique antérieures du nationalisme ethnocentrique et de l'assimilation qui ont engendré de massives violations des droits de l'homme. La communauté internationale semble avoir tiré les leçons de cette amère expérience. La nouvelle philosophie et la prise de conscience croissante de la valeur de la diversité peuvent aussi être considérées

comme une réaction contre l'idéologie panéconomique et le processus de mondialisation qui affecte considérablement le domaine culturel et tend à faire entrer les individus et les peuples dans un même moule. L'idéologie panéconomique, la mondialisation et le sentiment connexe d'impuissance ont probablement contribué à cette recherche d'identité, à la crainte de perdre sa propre identité et à la détermination de la défendre. Les individus et les peuples se demandent: qui sommes-nous? que sommes-nous? et veulent que leur identité soit reconnue. D'un côté, c'est compréhensible, de l'autre, cette attitude n'est pas sans danger. L'obsession d'une identité étroitement définie, allant de pair avec le rejet de l'autre et de la différence, nous ramène à un nationalisme et à un ethnocentrisme agressifs. Ces phénomènes n'ont, en fait, pas disparu; au contraire, ils montrent à nouveau leur hideux visage et nous assistons à leur alarmante résurgence. De nos jours, de nombreux conflits sont dus à des dissensions ethniques, à l'incapacité des sociétés et des régimes politiques de gérer les différences et la diversité; ils s'accompagnent généralement de violations massives des droits de l'homme et provoquent d'indicibles souffrances humaines. Des tragédies comme celles de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda le démontrent amplement.

Dans le monde d'aujourd'hui, le nationalisme ethnocentrique est particulièrement anachronique; il est totalement déconnecté de la réalité et sa promotion ne peut qu'engendrer une catastrophe. Très peu de pays dans le monde, si tant est qu'il en existe, peuvent se dire monoculturels. Que nous le voulions ou non, nous vivons dans une société multiculturelle. Ce n'est pas une doctrine ou une idéologie; c'est un fait, tout simplement.

L'Europe, notamment, est «une culture des cultures» comme l'a défini le rapport «La culture au cœur», établi à l'intention du Conseil de l'Europe par le Groupe de travail européen sur la culture et le développement. De nos jours, la diversité culturelle est en même temps une réalité et une question politique essentielle dans toute l'Europe. Le but déclaré des Etats européens et des institutions européennes, et, en particulier, du Conseil de l'Europe, est de promouvoir, chez les citoyens, le pluriculturalisme et le plurilinguisme, comme moyens notamment de combattre l'intolérance et la xénophobie.

En fait, dans le monde d'aujourd'hui, la diversité culturelle est menacée par le fort impact d'une «culture planétaire, américanisée» («La culture au cœur»). Comme Edward W. Said l'affirme dans son ouvrage intitulé *Culture et impérialisme*, rarement avant, dans l'histoire de l'humanité, une culture a-t-elle déployé, pour s'imposer à une autre, autant de moyens et d'idées que la culture américaine pour s'imposer au reste du monde. La diversité linguistique est menacée par la domination croissante de l'anglais comme *lingua franca* internationale, qui constitue le principal moyen de communication au niveau mondial.

L'Europe, comme d'autres régions du monde, semble déchirée entre deux tendances conflictuelles: d'une part, la reconnaissance du «riche patrimoine que représente la diversité linguistique et culturelle en Europe» en tant que «précieuse ressource commune qu'il convient de sauvegarder et de développer» (Recommandation n° R (82) 18 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe) et, d'autre part, la pression de l'idéologie panéconomique, de la mondialisation et du «marché»; la volonté déterminée de préserver sa propre «identité», parfois jusqu'à l'obsession, d'une part, et les puissantes forces de normalisation et d'uniformisation, d'autre part.

J'estime qu'il est essentiel pour les politiques culturelles et linguistiques européennes de résister au *diktat* de l'idéologie panéconomique; je dois, du reste, avouer que j'abhorre le concept de «marché linguistique».

IV. Citoyenneté démocratique

Qu'entendons-nous par citoyenneté? Permettez-moi de commencer par dire ce que ce terme ne signifie pas ou ne devrait pas signifier. Tout d'abord, je pense que la citoyenneté n'est pas la même chose que la nationalité, *Staatsangehörigkeit* (appartenance à un Etat). On peut être un citoyen sans être un ressortissant de l'Etat dans lequel il se trouve que l'on vit. Deuxièmement, ni la citoyenneté ni la nationalité ne devraient être fondées sur l'ethnicité.

Définissons à présent de manière positive ce qu'est ou devrait être la citoyenneté. Dans le concept de citoyenneté, il y a l'idée de «cité» et, comme l'affirme M. Audigier dans son rapport, l'idée d'appartenance à une communauté d'où découlent la politique et les droits, notamment les droits politiques. Le mot grec pour citoyen est *politis*, tiré de *polis*, l'administration politique. C'est le cadre dans lequel le citoyen exerce ses droits et responsabilités. Dans le monde d'aujourd'hui, la citoyenneté s'exerce à différents niveaux: local, régional, national, européen et de plus en plus au niveau international.

La citoyenneté européenne doit être fondée sur des valeurs partagées, celles que j'ai mentionnées au début: la démocratie pluraliste, l'Etat de droit et les droits de l'homme.

Dans une société démocratique, le pouvoir politique doit être le pouvoir du peuple, des citoyens dans la *polis*. Dans le monde d'aujourd'hui, le pouvoir politique ainsi compris est constamment affaibli. Les centres du pouvoir et l'exercice du pouvoir sont de plus en plus éloignés des citoyens qui risquent, une nouvelle fois, d'être réduits à des sujets. La responsabilité s'effrite. Selon Karl Popper, il ne faut pas laisser le pouvoir économique dominer le pouvoir politique; si nécessaire, il doit être combattu et passer sous le contrôle du pouvoir politique. Le fait est que le pouvoir économique et financier est de moins en moins contrôlé par le pouvoir politique et que le pouvoir militaire prévaut de plus en plus sur le pouvoir politique. Selon George Soros, l'intégrisme commercial qui a placé le capital financier aux commandes est, de nos jours, pour la société ouverte, une menace plus grande que toute idéologie totalitaire.

En tant que citoyens responsables, nous devons être conscients de ces dangers, résister et rejeter le *diktat* de l'idéologie panéconomique. Nous devons restaurer notre hiérarchie des valeurs. Comme Confucius l'a affirmé, l'homme supérieur est sensible à la rectitude, l'homme inférieur au profit. Il est essentiel de rétablir la primauté du politique et de mobiliser les citoyens à tous les niveaux. A l'ère de la mondialisation, il est de plus en plus indispensable que les citoyens s'organisent et exercent leurs droits et responsabilités non seulement aux niveaux local, régional et national, mais aussi européen et international. A cet égard, l'expérience de la lutte menée avec succès contre l'Accord multilatéral sur l'investissement (Ami) est très encourageante; la position d'organisations non gouvernementales de citoyens a prévalu sur l'idéologie panéconomique et la logique du marché, alors qu'apparemment les forces en présence évoquaient le combat de David contre Goliath.

Il y a manifestement un rapport étroit entre la citoyenneté, d'une part, et la langue et le plurilinguisme, d'autre part. Les citoyens ne peuvent véritablement participer au processus démocratique sans l'instrument de la langue, sans avoir accès aux différents types et niveaux de discours concernés. Dans une Europe en cours d'intégration et dans un monde de plus en plus restreint, le plurilinguisme est un moyen de renforcer les capacités d'intervention des individus, un moyen de leur permettre de participer en qualité de citoyens au processus démocratique aux niveaux européen et international qui, je l'admets, sont loin d'être suffisamment développés, mais devront l'être sous la pression des citoyens concernés.

V. Quelle Europe?

L'Europe que nous essayons de construire et dont nous voulons être des citoyens responsables doit être une Europe qui instaure l'unité dans la diversité; une Europe qui apprécie, nourrit et célèbre sa diversité comme un trésor fabuleux; une Europe dans laquelle rencontrer l'autre est une réalité quotidienne stimulante et enrichissante; une Europe de citoyens conscients de leurs droits et, ce qui est plus important encore, conscients des droits d'autrui et des responsabilités qui en découlent; l'Europe en tant que symphonie merveilleuse dans laquelle une multitude de voix différentes produisent une harmonie, une harmonie à travers le respect mutuel. Permettez-moi de conclure en exprimant le fervent espoir que le jour viendra où tous les citoyens et tous les peuples d'Europe, y compris ceux qui, à présent, sont déchirés par la guerre, la violence et la haine, pourront se joindre à l'orchestre pour jouer la symphonie de la paix fondée sur le respect de l'égalité de chaque être humain.

SESSION I

**Diversité linguistique, citoyenneté démocratique
et politiques linguistiques éducatives**

Table ronde: Diversité linguistique et citoyenneté démocratique

Synthèse de Michael Byram, université de Durham, président de la table ronde

La table ronde a été organisée autour de trois intervenants qui étaient invités à réagir à tour de rôle, et sous un angle particulier, à trois questions différentes. Il s'agit de:

Intervenants

- *Hanna Komorowska* (université de Varsovie), pour les langues «secondes» ou «étrangères»;
- *Ingrid Gogolin* (université de Hambourg), pour les langues de migrants et d'immigrés;
- *Pádraig Ó Riagáin* (Institut linguistique d'Irlande) pour les langues minoritaires autochtones.

Chaque question est présentée ci-après avec les commentaires de chaque intervenant.

I. Possibilités de participation aux processus démocratiques et de compréhension mutuelle

Hanna Komorowska: La perspective de l'enseignement des langues étrangères

L'enseignement des langues étrangères peut être considéré comme remplissant trois fonctions principales dans ce contexte:

- la fonction de mise au jour des attitudes et des comportements;
- la fonction de médiation sur la voie de la compréhension mutuelle;
- la fonction de facilitation des processus démocratiques.

La fonction de mise au jour des attitudes et des comportements

Les politiques linguistiques sont considérées comme révélatrices d'intentions plus générales. Le fait même d'introduire dans les programmes scolaires des langues étrangères, des langues parlées par les minorités ethniques, des langues régionales ou des langues de pays voisins est perçu comme un reflet de l'attitude de la majorité et des autorités à l'égard de ces communautés. Ce phénomène est souvent justifié, car, dans l'histoire, les décisions en matière d'éducation ont servi trop souvent à véhiculer des messages politiques. Cette conclusion peut toutefois être trompeuse car, lorsque le système éducatif est en difficulté et connaît des compressions budgétaires ou des pénuries de personnel enseignant, il ne faut y voir aucun message politique.

L'enseignement des langues devient ainsi, volontairement ou involontairement, l'instrument qui décrit et révèle le mieux les décisions sociales, économiques et politiques tant en politique intérieure qu'en politique étrangère. C'est pourquoi il déclenche souvent, dans une communauté donnée, des attitudes et des comportements qui vont bien au-delà de la seule question éducative de départ. De plus, les décisions prises dans un pays donné ont des répercussions dans d'autres pays où la langue du premier pays a un statut de langue régionale ou minoritaire. La clé de la réussite réside, d'une part, dans la sensibilité et la sagesse des décideurs et, d'autre part, dans la quantité et la qualité des réseaux par le biais desquels des communautés particulières peuvent exprimer leurs opinions.

La fonction de médiation sur la voie de la compréhension mutuelle

L'élaboration d'un programme de langue étrangère – pour autant qu'il tienne compte de la composante socioculturelle – ouvre la voie de la tolérance. L'enseignement des langues étrangères peut avoir une influence sur les sphères cognitive, affective et comportementale.

En ce qui concerne la sphère cognitive, l'enseignement des langues étrangères n'est réussi que s'il prend en compte le contexte culturel. Autrement dit, on peut acquérir, par l'apprentissage d'une langue, des

connaissances actuelles sur les divers aspects (histoire, géographie, littérature et culture) de la communauté qui la parle. Ces connaissances aident l'apprenant à comprendre la communauté, ses besoins et ses aspirations; elles peuvent donc permettre d'éviter les réactions xénophobes et faciliter la compréhension mutuelle.

En ce qui concerne la sphère affective, certaines activités, telles que les échanges pédagogiques, la correspondance internationale et le courrier électronique, intégrées aux programmes scolaires permettent d'acquérir bon nombre d'expériences personnelles qui développent les compétences affectives de l'apprenant. Il est extrêmement difficile de généraliser et d'alimenter des stéréotypes dès lors que des contacts se sont établis entre individus et que des amitiés se sont nouées.

En ce qui concerne la sphère comportementale, les meilleurs résultats sont obtenus lorsque les élèves travaillent sur des projets portant sur des questions culturelles: en effet, ils sont amenés à réfléchir sur leur propre culture, à la comparer à celle de la communauté dont ils apprennent la langue et, ainsi, à mieux accepter les différences.

L'éducation à la tolérance par le biais de l'apprentissage des langues étrangères peut débuter très tôt, dès que l'apprentissage précoce de la langue le permet, et il doit se poursuivre jusqu'à un stade avancé. Nous ne pouvons pas être sûrs du résultat final, car l'enseignement n'est peut-être pas suffisant pour garantir la compréhension mutuelle. Mais, l'enseignement étant une condition *sine qua non* de développement de la tolérance, nous devons nous assurer que nous avons fait notre possible pour dispenser un enseignement suffisant et de qualité.

La fonction de facilitation des processus démocratiques

La façon d'organiser l'enseignement et les méthodologies d'enseignement peuvent faciliter le processus démocratique en développant des aptitudes à vivre en société; en effet elle favorise le travail en groupe, implique une planification, l'élaboration et la mise en œuvre de projets collectifs, développe la communication, encourage les débats et les négociations sur les objectifs et les procédures, développe la capacité à résoudre des conflits et favorise la réflexion et l'évaluation en groupe.

Par conséquent, l'enseignement des langues étrangères invite à une interaction démocratique en classe, qui prépare les élèves à participer aux processus démocratiques en dehors du milieu scolaire.

Il est extrêmement important de mettre en place la fonction de facilitation de l'enseignement des langues étrangères dans des systèmes éducatifs où l'enseignant est perçu essentiellement dans son rôle de maître, de source d'informations et d'évaluateur, où les processus d'enseignement sont considérés comme plus importants que les processus d'apprentissage, et où le pouvoir de communication et le temps de parole de l'enseignant prédominent.

La réussite de la démocratisation en dehors du milieu scolaire dépend de la démocratisation de l'interaction en classe et, dans le cadre de cette stratégie interactive et communicative, l'enseignement des langues étrangères a un rôle primordial à jouer.

Pádraig Ó Riagáin: La perspective des langues minoritaires/autochtones

Les deux concepts regroupés dans le titre de cette conférence – la diversité linguistique et la citoyenneté démocratique – me posent des problèmes, principalement parce qu'ils ne figurent sur l'ordre du jour politique des organes internationaux en Europe que depuis dix ans environ. Compte tenu de leur apparition très récente, il me semble que notre niveau de compréhension de ces questions en tant qu'objectifs politiques est pour le moment très incomplet. La question que l'on nous demande d'aborder au cours de cette table ronde semble laisser entendre qu'il existe une relation claire entre la diversité linguistique – quelle que soit la manière de rendre opératoire et de mesurer ce concept – et la nature et l'étendue des pratiques citoyennes dans une situation donnée. On peut déduire plusieurs hypothèses de cette proposition. La plus pertinente dans le cadre de notre conférence est que, toutes choses étant égales par ailleurs, l'intervention de l'Etat peut, par le biais des programmes d'enseignement des langues, faire évoluer les pratiques citoyennes.

Cette hypothèse semble totalement validée par la constatation suivante. Lorsque l'on refuse à une importante minorité de la population la possibilité de participer à un discours politique normal ou aux processus politiques en raison de la langue qu'elle parle, la distribution des compétences linguistiques aura une incidence sur la capacité de ces personnes à être des citoyens à part entière. Il est évident que la participation au processus démocratique est impossible si la communication est entravée par des problèmes d'accès aux langues utilisées dans ce processus.

Toutefois, il n'y a qu'un pas entre accepter cette hypothèse, qui semble très plausible en soi, et affirmer que la solution qui s'impose est d'intensifier les efforts pour enseigner la langue dominante à des groupes défavorisés à cet égard. Les cas où de telles mesures ont été prises montrent clairement que la question s'avère souvent bien plus complexe. En effet, aplanir les différences linguistiques ne suffit pas à favoriser l'égalité de traitement entre les communautés linguistiques. Dans de nombreux cas, au lieu de promouvoir des pratiques citoyennes démocratiques, ces politiques éloignent un peu plus les groupes minoritaires de l'Etat et de ses institutions politiques. Le groupe lésé risque de trouver que son identité collective est menacée, que l'on porte atteinte à sa langue, que son autonomie culturelle est amoindrie, et que ses efforts en matière d'éducation sont sapés.

La politique de diversité linguistique s'attaque précisément à cette question. Elle considère que, si le sens commun veut que l'intégration politique et l'intégration linguistique aillent de pair, n'est pas toujours la solution la plus sensée ou la mieux adaptée. La politique de diversité linguistique ne doit pas conduire à défendre absolument la langue minoritaire contre une langue majoritaire; mais elle postule la nécessité de trouver une forme de compromis structuré entre les deux. La Charte européenne des langues régionales et minoritaires, par exemple, impose à un pays le devoir de proposer un enseignement dans les langues parlées par sa population en fonction du nombre approximatif de locuteurs d'une langue, mais elle précise bien que cette disposition ne peut jamais être invoquée pour empêcher des enfants de profiter des avantages de l'apprentissage de la langue officielle ou majoritaire de l'Etat dans lequel ils vivent. Cette approche fixe bien évidemment un cadre juridique pour les nombreux programmes éducatifs regroupés sous le terme général d'«éducation bilingue», mais, pour de nombreux spécialistes travaillant dans ce domaine, ces programmes posent vraiment des problèmes en raison des conséquences qu'ils entraînent dans la pratique. Nous attendons encore les résultats des études d'évaluation qui permettront d'identifier avec précision l'influence des politiques linguistiques.

Ingrid Gogolin: La perspective des langues des migrants et des immigrés

La philosophie de la participation dans une sphère publique qui nous est aujourd'hui familière est clairement liée au concept «classique» de l'Etat-nation, tel qu'il a été élaboré et appliqué en Europe au cours des XVIII^e et XIX^e siècles. La création de ces Etats-nations s'est accompagnée de la mise en place de systèmes d'enseignement public (parmi d'autres institutions publiques). Cette création s'explique surtout par une volonté d'homogénéisation linguistique et culturelle: l'instauration d'une langue nationale officielle (ou, dans des cas exceptionnels, de plusieurs langues) et d'une société linguistiquement homogène utilisant une forme standard de la langue en question. Malgré leurs différences, les Etats-nations européens partagent en principe cette idée d'homogénéité linguistique et culturelle de la population (si ce n'est pas au niveau national, au moins au niveau régional). Au départ, l'idée de créer une homogénéité linguistique et culturelle était liée à l'idéal de construire une sphère publique à laquelle tous les hommes (et plus tard toutes les femmes) auraient accès. Mais l'histoire nous apprend que l'homogénéité linguistique et culturelle imposée dans un Etat-nation devient un facteur d'inclusion – c'est le but recherché – qui favorise la participation aux processus démocratiques, mais aussi un facteur d'exclusion. Cette situation est due notamment au fait que l'idée d'une population homogène est fortement liée à une notion sous-jacente d'«immobilité»: l'homogénéité ne peut être assurée que si la mobilité transfrontalière est exceptionnelle.

Il m'apparaît que dans les Etats-nations européens d'aujourd'hui, la fermeture de la sphère publique aux personnes qui ne sont pas à l'aise avec la langue nationale officielle est en profonde contradiction avec la politique officielle d'encouragement de la mobilité des Européens. Il en découle une double nécessité: d'une part, créer dans chaque Etat européen une sphère linguistiquement multiple; d'autre part, mettre en place une politique linguistique qui aide la personne à développer une «identité plurilingue». Cette

démarche faciliterait la coexistence pacifique des langues véhiculaires, nationales et supranationales, et la diversité linguistique; nous devons apprendre à accepter que des langues en contact puissent très bien être des langues de coopération au sein d'un même espace de communication et pas nécessairement des langues rivales qui se disputent cet espace (voir Byram et Ó Riagáin, 1999, p. 7).

II. Le développement de la personnalité et des identités sociales

Hanna Komorowska: La perspective de l'enseignement des langues étrangères

L'intérêt de l'enseignement des langues étrangères pour le développement de la personnalité de l'apprenant est lié à des types d'exercices intégrés à des programmes bien conçus.

L'enseignement des langues étrangères peut contribuer au développement intellectuel de l'enfant

Les exercices lexicaux favorisent le développement de la concentration, de l'attention, de la perception, de la mémoire, de la formation des concepts et de leur catégorisation.

Les exercices grammaticaux apprennent à l'enfant à distinguer les ressemblances et les différences, à rechercher des schémas, et développent le raisonnement logique (rapport de cause à effet), la mise en séquence et la hiérarchisation des priorités.

L'enseignement des langues fondé sur les compétences développe:

- la pensée critique;
- la capacité de résoudre des problèmes;
- la capacité d'identifier, de localiser, de rassembler et de stocker des informations;
- la capacité d'organiser, d'analyser, de synthétiser, d'évaluer et d'utiliser des informations.

Les exercices de compréhension orale et écrite contribuent notamment à développer:

- la capacité d'identifier, de décrire et d'interpréter différents points de vue;
- l'analyse critique de messages provenant de différentes sources;
- la capacité de distinguer les faits des opinions.

La maîtrise orale d'une langue et les exercices d'interaction et de médiation permettent de développer la capacité:

- d'analyser une situation;
- de formuler une opinion;
- de justifier une opinion.

L'enseignement des langues étrangères enrichit les compétences cognitives au niveau des procédures.

Le développement intellectuel est appuyé par l'enseignement d'autres matières dans des langues étrangères et par l'établissement de liens transversaux interdisciplinaires.

L'enseignement des langues étrangères peut contribuer au développement de la personnalité de l'enfant

L'enseignement des langues étrangères dispensé à de jeunes apprenants contribue généralement au développement de leur personnalité car il offre de nombreuses possibilités d'expression libre, de créativité, d'expression corporelle, de réflexion sur soi-même et d'auto-évaluation, et il permet d'intégrer des activités telles que la musique, la danse, le mouvement, la chanson, la peinture et le dessin.

En ce qui concerne le travail avec les adolescents, une importance particulière est accordée aux compétences d'autogestion et à l'aptitude à travailler et à étudier.

En ce qui concerne les compétences d'autogestion, l'enseignement des langues étrangères développe:

- la capacité de développer l'estime de soi-même et d'avoir une image lucide de soi-même;
- des capacités d'auto-évaluation et d'affirmation de soi;
- la capacité d'adopter des démarches positives pour vaincre le stress, résoudre les conflits, faire face à la concurrence, gérer le succès et surmonter les échecs.

En ce qui concerne l'aptitude à travailler et à étudier, l'apprentissage des langues étrangères développe la capacité:

- de planifier, de gérer et d'évaluer son propre apprentissage;
- de se sentir responsable de son propre apprentissage;
- de gérer son temps efficacement.

Cet objectif est généralement atteint en introduisant l'évaluation formative et sommative et l'auto-évaluation, et en développant l'autonomie de l'apprenant.

L'enseignement des langues étrangères peut contribuer au développement social de l'enfant

Les langues étrangères permettent de développer:

- des compétences de communication;
- des compétences sociales et de coopération.

Parmi les compétences de communication, l'enseignement des langues étrangères développe certaines microcompétences.

Ainsi, les exercices de compréhension orale et écrite favorisent la capacité:

- d'écouter attentivement les messages des autres;
- de rapporter un message reçu.

Les exercices oraux et interactifs favorisent quant à eux la capacité:

- de formuler clairement un message;
- de comparer et d'argumenter des points de vue;
- de défendre un argument de façon claire, logique et convaincante;
- de négocier en cas de conflit.

La clé de la réussite consiste ici à encourager le travail sur des projets et le travail en groupe, qui contribuent à développer non seulement des compétences permettant de travailler de façon indépendante, mais aussi d'atteindre les objectifs visés par le travail en équipe.

Dans toutes les sphères mentionnées ci-dessus, l'enseignement des langues étrangères permet de développer des compétences fondamentales et d'atteindre de vastes objectifs pédagogiques auxquels chaque matière devrait apporter sa contribution.

La contribution de l'enseignement linguistique est énorme.

Pádraig Ó Riagáin: La perspective des langues minoritaires/autochtones

Le terme «identité» exprime une relation de réciprocité en ce sens qu'il évoque à la fois une permanence par rapport à sa propre personnalité (l'identité personnelle) et un partage constant de certaines caractéristiques essentielles avec les autres (l'identité sociale). Nous avons fini par voir dans la notion d'identité le résultat et le produit de l'interaction. Pour créer un sentiment d'identité intérieure, il semble nécessaire qu'il y ait un sentiment d'«adéquation» entre les mini-structures sociales de son passé et, d'une part, les réseaux d'interaction actuels et, d'autre part, les valeurs culturelles permettant d'interpréter ces structures.

Par conséquent, si des personnes subissent une marginalisation de leur culture ou de leur langue et ressentent une impuissance vis-à-vis de ceux qui les marginalisent, il y a un décalage, c'est-à-dire une altération du sentiment d'«adéquation» dont je viens de parler. Il n'est pas exagéré de parler alors de «crise d'identité», en ce sens que la conscience de sa propre identité (et des facteurs qui structurent cette

identité) prend un caractère très aigu. Il n'est pas difficile de comprendre le rôle que peut jouer la langue du point de vue de la création et du développement de l'identité personnelle et sociale. C'est l'une des marques les plus visibles de l'identité. Comme le fait remarquer le sociologue français Pierre Bourdieu, avoir conscience de la valeur de son propre produit linguistique est une dimension fondamentale pour connaître la place que l'on occupe dans l'espace social. Mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec la façon dont on fait de l'identité, et notamment de l'identité ethnique, une cause en soi de conflit. Sans prétendre pour autant que l'identité ne joue aucun rôle, il convient, me semble-t-il, de prendre en compte les circonstances structurelles qui déterminent une situation donnée et les intérêts du groupe qui motivent l'action. Dans les conflits dits «linguistiques», il est très fréquent d'invoquer des questions strictement linguistiques alors qu'interviennent en réalité d'autres problèmes tout aussi importants – sinon plus – notamment d'ordre social et économique.

Ingrid Gogolin: La perspective des langues des migrants et des immigrés

Comme le disent Byram et Ó Riagáin (1999, par. 3), la réalité linguistique européenne a toujours été plurielle malgré l'idée fondamentale d'homogénéité. Récemment, en raison des mouvements migratoires internationaux, le nombre de langues parlées en Europe a considérablement augmenté, alors que le nombre de locuteurs de certaines langues est parfois très faible. En raison du potentiel de communication des médias modernes (parmi d'autres facteurs), le nombre de locuteurs d'une langue n'est plus un indicateur valable de sa vitalité.

Les études montrent de diverses façons que, contrairement au sens commun et aux attentes politiques qui ont accompagné la première phase des récents mouvements migratoires, les minorités d'immigrés en Europe entretiennent généralement les langues dont elles ont hérité, même si elles ont accès aux langues des communautés majoritaires et les utilisent davantage. Les minorités européennes d'immigrés, par exemple, entretiennent d'étroites relations communautaires et créent ainsi dans les pays d'immigration des «sous-sphères» linguistiques assumant des fonctions importantes pour leurs membres dans de nombreux domaines. Par conséquent, les langues minoritaires revêtent une importance capitale dans le processus initial d'acquisition des langues chez les enfants – cette situation est analogue pour les membres des minorités autochtones, mais elle est plus largement acceptée. Indépendamment de la forme concrète de la langue en question et même de sa fréquence d'utilisation, les enfants issus de minorités d'immigrants doivent être considérés comme bilingues ou même multilingues et respectés en tant que tels. La théorie de l'acquisition des langues et les recherches menées dans ce domaine permettent de penser que le «sous-développement» des langues de la petite enfance au sein du système éducatif et pendant toute la scolarité de l'enfant nuit au développement individuel des compétences linguistiques – en termes de maîtrise d'une langue spécifique mais aussi de compétences linguistiques générales et de capacité à apprendre des langues. En conséquence, les systèmes éducatifs européens qui ne donnent pas aux enfants issus des minorités d'immigrants accès à la lecture et à l'écriture dans leurs deux langues (ou dans toutes leurs langues) compromettent leur développement individuel et gaspillent la richesse linguistique potentielle de la société. De ce point de vue, il n'existe aucune justification, dans une société démocratique, pour empêcher quelqu'un d'apprendre à lire et à écrire dans la langue qu'il parle (voir Byram et Ó Riagáin, 1999, p. 6); ce refus ne peut être qu'un choix personnel.

III. Égalité sociale et économique

Hanna Komorowska: La perspective de l'enseignement des langues étrangères

L'enseignement des langues étrangères permet d'avoir une langue commune qui facilite la communication et ouvre la voie aux technologies de l'information. Presque tous les domaines de l'activité sociale et économique se fondent aujourd'hui sur des réseaux d'informations accessibles par ordinateur, ce qui suppose la pratique d'une langue internationale commune. Il est impossible d'adopter de nouvelles technologies sans connaître les langues internationales qui servent de code commun.

L'enseignement des langues étrangères ouvre des perspectives de coopération avec d'autres pays dans les domaines de l'économie et de la politique, et œuvre ainsi en faveur du développement durable. Aucun pays aujourd'hui ne peut vivre sans entretenir de relations avec l'extérieur. Les liens et les échanges sont à la base d'une activité économique, politique et culturelle saine; ils nécessitent une connaissance de

langues internationales très répandues, mais aussi de langues moins connues, par exemple les langues régionales ou celles de proches voisins.

L'enseignement des langues étrangères permet une certaine mobilité internationale pour l'éducation, les flux de main d'œuvre et le tourisme, et il facilite l'accès au patrimoine culturel de l'humanité. Par conséquent, on ne peut pas lutter contre le chômage, faciliter la mobilité et offrir des possibilités économiques sans promouvoir les langues étrangères et les introduire le plus tôt possible dans les programmes scolaires d'enseignement général. L'enseignement de certaines matières dans des langues étrangères et l'enseignement bilingue peuvent jouer un rôle primordial dans ce contexte.

La clé du succès réside dans le nombre de langues proposées dans les programmes scolaires, dans l'équilibre entre les langues très répandues et les langues moins répandues, et dans la qualité de la formation initiale et continue des enseignants de langues étrangères.

Pádraig Ó Riagáin: La perspective des langues minoritaires/autochtones

Je me contenterai de développer un ou deux points. Les groupes de langues minoritaires sont particulièrement sensibles à cette question, et il n'est pas difficile de comprendre pourquoi. Il y a presque toujours une corrélation entre les différences linguistiques et les autres différences ethniques, notamment les différences socio-économiques qui ont une incidence sur la nature et l'intensité des relations entre les groupes. Ces groupes vivent généralement dans des régions économiquement moins développées et ont moins de possibilités d'accès à la participation démocratique, notamment en raison du fait que le pouvoir politique et économique est aux mains de ceux qui parlent la langue dominante. Dans ce cas, on ne peut pas dire où est la cause et où est l'effet. Le groupe peut être défavorisé car il ne parle pas la langue dominante, mais sa langue peut également rester sous-développée en raison du niveau de développement relativement plus faible du groupe.

Par conséquent, l'analyse de la relation entre la diversité linguistique et la citoyenneté démocratique doit être resituée dans le contexte d'une étude historique de la structure économique et politique en évolution d'une région donnée. J'imagine mal que l'on puisse abstraire la politique langagière de ce contexte. Souvent, pour développer une relation positive entre la diversité linguistique et la citoyenneté démocratique, il faut adopter une démarche comportant de nombreuses facettes, qui devra tenir compte de la démographie et de l'emploi et qui nécessitera des programmes d'enseignement linguistique bien pensés. Il serait contre-productif de s'engager dans une voie en ignorant l'autre. Quel est l'intérêt, pour un groupe de langue minoritaire, d'apprendre à ses enfants la langue de la majorité – que l'on utilise pour ce faire des méthodes bilingues ou toute autre méthode – si le résultat se limite à encourager les jeunes à quitter leur région et à «émigrer» vers d'autres régions où l'on ne parle pas leur langue. Donc, en l'absence de programmes économiques et sociaux qui permettent aux membres de ces groupes de continuer à vivre dans la seule région où leur langue est parlée, l'idée d'une politique de la diversité linguistique restera théorique.

Ingrid Gogolin: La perspective des langues des migrants et des immigrés

Je partage complètement le point de vue exprimé par Byram et Ó Riagáin (1999, p. 7), à savoir que le concept de marché linguistique de Pierre Bourdieu nous éclaire sur la façon de concevoir le rôle de l'Etat. L'analyse des politiques linguistiques traditionnelles dans les Etats-nations européens (voir plus haut) montre clairement que ces politiques aboutissent, entre autres, à la création de hiérarchies entre les langues et entre les variétés de langues, et qu'elles entraînent une inégalité entre les langues, et donc entre les locuteurs. La valeur d'une langue sur le marché linguistique dépend rarement de ses fonctions de communication ou de son rôle réel, mais de la légitimation officielle dont elle bénéficie. La reconnaissance des langues en tant que matières enseignées en classe et parties intégrantes des programmes scolaires et des systèmes de qualifications nationales est en fait le principal moyen de légitimer les langues et donc de renforcer leur valeur. Selon Bourdieu, il s'agit d'une condition préalable nécessaire pour qu'une langue devienne un «capital culturel» (voir Bourdieu, 1991).

Dans ces conditions, le bilinguisme en tant que tel (ou le multilinguisme) n'est pas suffisant pour assurer l'égalité sociale et économique compte tenu de la situation historique en Europe, mais, pour atteindre cet

objectif, il importe de mettre en place des mécanismes qui reconnaissent les compétences linguistiques de chacun à leur juste valeur. La mise en place du droit pour chaque enfant de recevoir un enseignement dans la ou les langue(s) active(s) utilisée(s) dans sa famille – indépendamment du nombre de locuteurs de la langue en question ou de toute autre restriction (comme cela était le cas au départ en Suède) – est un pas dans la bonne direction. A cet égard, il faudrait élaborer une politique linguistique européenne commune, qui prévoit un système de dispositions supranationales visant à orienter et contrôler les pratiques en cours dans les systèmes éducatifs nationaux. De plus, il faudrait promouvoir d'autres mécanismes de «légalisation» des capacités linguistiques: le «Portfolio européen des langues» est un bon exemple à cet égard, à condition que cet instrument prenne en compte toutes les sources d'acquisition et d'apprentissage des langues, et pas seulement l'enseignement des langues étrangères à l'école.

Une politique linguistique européenne visant à contribuer à l'égalité des chances de participation aux processus démocratiques, à favoriser le développement des identités personnelle et sociale, et à assurer l'égalité sociale et économique pour tous en Europe, doit s'efforcer de surmonter les différences et les hiérarchies entre les langues qui ne sont que le résultat des politiques linguistiques européennes du passé.

Références:

– Bourdieu Pierre *Language and symbolic power*, Cambridge, Polity Press, 1991.

– Byram et Ó Riagáin Un cadre pour les politiques d'enseignement des langues en Europe, 1999, contribution à la Conférence «La diversité linguistique en faveur de la citoyenneté démocratique en Europe», Strasbourg (Conseil de l'Europe – DECS/EDU/LANG (99) 6).

IV. Conclusion

La table ronde a permis aux intervenants de poursuivre le débat après la présentation de leurs points de vue respectifs. Le résumé de la discussion présenté ci-après a été élaboré à partir des notes aimablement communiquées par Ingrid Gogolin.

Les participants ont reconnu que tous les Etats-nations européens partagent l'idée de l'homogénéité culturelle et linguistique, mais sont néanmoins tous confrontés à une diversité culturelle et linguistique croissante. La politique européenne officielle d'encouragement des migrations constitue l'une des raisons – ce n'est pas la seule – de cette diversité croissante.

La différence entre les identités nationales considérées comme monoculturelles et monolingues et les véritables pratiques européennes linguistiques et culturelles a des raisons historiques. Selon la vision la plus répandue en Europe, l'«immobilité» des citoyens est la règle et la mobilité internationale est l'exception. En conséquence, les institutions publiques, y compris les systèmes éducatifs, fonctionnent selon un modèle monolingue et monoculturel. A une époque où la mobilité internationale est encouragée entre les Etats (européens), cette évolution historique aboutit à une conception profondément antidémocratique de leurs sphères publiques car elle empêche un nombre croissant de personnes de participer aux processus démocratiques.

Les participants s'accordent à dire qu'une politique linguistique européenne visant à faire face à cette situation devrait poursuivre (au moins) deux objectifs:

– premièrement, «créer» une sphère publique multilingue dans les Etats-nations européens, en légitimant officiellement les pratiques plurilingues des personnes vivant dans un Etat;

– deuxièmement, encourager le développement d'une «identité plurilingue» chez tous les membres d'une nation (qu'ils soient «citoyens» ou non – dans le sens juridique strict du terme – de la nation en question).

Pour réaliser le premier objectif, il faudrait élaborer de nouvelles politiques linguistiques (pas seulement pour le système éducatif), qui accordent une plus grande valeur à la diversité linguistique existante. Comme l'explique le rapport rédigé par Michel Candelier *et al* «La diversité linguistique dans les systèmes éducatifs des Etats membres du Conseil de la coopération culturelle», les langues réellement «vivantes» en Europe ne sont guère reconnues par les systèmes scolaires nationaux. Les systèmes

scolaires tiennent compte des langues des Etats, mais pas de celles de la population. La preuve en est que les systèmes éducatifs européens ne tiennent souvent aucun compte des langues des minorités d'immigrés.

Le Conseil de l'Europe pourrait contribuer à faire évoluer la situation en expliquant au public que la pluralité linguistique est nécessaire pour le présent et pour l'avenir des sociétés nationales, en raison de la croissante mobilité des individus et de l'expansion rapide des possibilités techniques de communication qui «ignorent les frontières» nationales.

Il pourrait promouvoir des politiques proposant des solutions concrètes adaptées à une situation régionale ou locale donnée. Pour y parvenir, il pourrait organiser ou soutenir des tables rondes locales ou régionales sur les politiques linguistiques, où seraient invités des experts en la matière et des représentants de groupes linguistiques d'une région particulière. L'application de solutions rigides à l'ensemble d'un Etat-nation – comme c'est encore l'usage aujourd'hui – n'est pas la meilleure façon de faire face efficacement à la dynamique de changement de la réalité linguistique en Europe. Ces solutions devraient plutôt s'accompagner de mesures souples permettant de répondre à une situation donnée qui a lieu dans une région donnée, à un moment donné.

Le deuxième objectif pourrait être atteint notamment grâce à l'adoption de mesures en matière d'enseignement des langues. Le Conseil de l'Europe pourrait promouvoir en ce domaine des dispositions didactiques et méthodologiques axées sur la pluralité linguistique. Pour ce faire, il faudrait abandonner les méthodes d'enseignement qui partent du principe que les apprenants sont «monolingues» (principe sous-jacent aujourd'hui dans la didactique traditionnelle de l'enseignement des langues étrangères). Nous devons admettre que le fait d'enseigner les langues étrangères ne suffit à garantir ni le développement d'une «identité plurilingue» ni d'autres valeurs telles que la tolérance, la compréhension de «l'autre», le désir de justice – comme cela est souvent proclamé dans les déclarations d'intentions –, mais qu'il convient d'assigner explicitement cette mission à l'enseignement – qu'il s'agisse de l'enseignement des langues ou d'autres matières.

Le Conseil de l'Europe pourrait jouer un rôle fondamental à cet égard, dans la mesure où il pourrait encourager à repenser les notions communément admises sur les objectifs de l'apprentissage et de l'enseignement des langues (étrangères). En particulier, il faudrait faire valoir l'idée que, dans un contexte plurilingue, l'apprentissage (ou l'enseignement) des langues ne permet pas à une personne de maîtriser totalement toutes les langues avec lesquelles elle est en contact, mais lui permettra d'acquérir plusieurs «compétences partielles». L'«identité plurilingue» suppose que l'on admette de ne jamais maîtriser complètement une langue. La connaissance d'une langue est partielle: seules certaines parties – plus ou moins importantes – de la langue rencontrée au hasard de la vie sont maîtrisées; de plus, la maîtrise d'une langue ne cesse d'évoluer.

Un autre objectif de l'enseignement des langues (qui doit être mis en place car, malheureusement, il n'est pas pris en compte dans l'enseignement traditionnel des langues étrangères) devrait être la possibilité pour l'individu d'acquérir les «outils» linguistiques concrets dont il a besoin pour maîtriser telle ou telle situation. Les compétences nécessaires pour atteindre cet objectif n'étant pas liées à une langue particulière, elles sont qualifiées de compétences métalinguistiques (ou translinguistiques). Citons, à titre d'exemples, la capacité de paraphraser ou de s'exprimer autrement que par la parole, la capacité de traduire, de chercher des informations ou d'utiliser différents types d'instruments, etc.

Les participants à la table ronde reconnaissent aussi que les réformes nécessaires en matière d'enseignement des langues doivent également porter sur l'enseignement de la ou des langue(s) standard de l'Etat-nation en question. Cet enseignement devrait – contrairement à la pratique actuelle – également contribuer au développement d'«identités plurilingues» chez les Européens. Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, on pourrait par exemple diffuser le «Portfolio européen des langues» en Europe et l'élargir à l'enseignement des langues dans son ensemble, autrement dit inscrire explicitement les progrès de l'apprenant dans le développement de son «identité plurilingue».

Les participants ont également été d'accord pour dire qu'il ne faut pas s'attendre à ce que la mise en place de droits linguistiques ait des retombées directes. La situation de l'Europe d'aujourd'hui montre bien que

l'égalité de reconnaissance officielle des minorités n'empêche pas les conflits ni la haine. Ainsi, lorsque l'on met en place des politiques linguistiques, on peut escompter des retombées à plusieurs niveaux. La conséquence directe sera le renforcement des possibilités de communication. La conséquence indirecte sera une plus grande participation aux processus démocratiques et politiques. La première a une incidence sur les individus, la seconde sur les institutions. Les institutions multilingues ne mettent pas en danger la cohésion des Etats.

Ainsi, cette table ronde a permis de soulever plusieurs questions qui ont été débattues par ailleurs tout au long de la conférence.

Allocution: La diversité linguistique en faveur de la citoyenneté démocratique

Michela Cecchini, chef de la Section éducation à la citoyenneté démocratique, Conseil de l'Europe

Apprendre les langues et renforcer la diversité linguistique peuvent promouvoir une culture de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme, si l'on part du principe qu'une participation responsable à la société démocratique requiert des compétences sociales comme l'ouverture au dialogue, la résolution pacifique de conflits et la compréhension mutuelle, et que les langues, leur apprentissage et leur diversité contribuent à l'acquisition de ces «méta-compétences».

Les organisateurs m'ont demandé d'assurer une tâche difficile et passionnante: établir des passerelles entre le thème de cette conférence et le projet Education à la citoyenneté démocratique dont je suis responsable. Je voudrais essayer de relever ce défi en prenant comme point de départ nos travaux sur la citoyenneté démocratique.

Le projet a pour but de répondre à trois questions: quelles sont les valeurs et les compétences clés pour être citoyen actif dans l'Europe du XXI^e siècle? Comment peut-on apprendre ces valeurs et compétences? Comment peut-on les transmettre aux jeunes et aux adultes?

Pour y répondre, les activités sont exploratoires et pragmatiques à la fois. Elles examinent les concepts et les définitions. Elles soutiennent et analysent des projets sur le terrain, que nous appelons sites de citoyenneté. Dans le troisième volet sont organisées des formations pour enseignants et multiplicateurs et étudiées les approches et les méthodes d'apprentissage en vue d'élaborer une stratégie de la formation à la citoyenneté démocratique.

Le projet a adopté une approche large et multidimensionnelle de la citoyenneté démocratique. En effet, il est reconnu maintenant que le concept de citoyenneté est multiforme et contesté. C'est-à-dire qu'il se prête à des discussions qui en font toute la richesse.

La citoyenneté démocratique se définit, bien sûr, en termes de statuts juridiques du citoyen et de participation à la vie politique et au fonctionnement de la démocratie.

Le projet y ajoute deux dimensions supplémentaires: les aspects culturels et les aspects sociaux, voire économiques.

La dimension culturelle intègre un ensemble de questions touchant aux valeurs, à l'identité, à l'histoire, à la mémoire. Il s'agit de prendre en compte également l'actuelle quête du sens, les représentations sociales et symboliques, le sentiment d'appartenance à un groupe, à une société. S'y ajoute enfin la dimension interculturelle, c'est-à-dire les relations entre les cultures.

La dimension sociale et économique de la citoyenneté est cruciale aujourd'hui dans des sociétés faites de marginalisation, de chômage, de pauvreté et d'exclusion. Nous considérons également le rôle des entreprises dans le développement d'une société démocratique, leur responsabilité sociale.

Plusieurs mots clés traversent l'ensemble des activités du projet. Ils contribuent à la définition de la citoyenneté démocratique et à sa discussion:

– les droits et les responsabilités précisent, dans un Etat de droit, les règles de vie commune et l'espace de la liberté de chacun, ainsi que les limites de celle-ci. Leur fondement est bien sûr les droits de l'homme ainsi que l'égalité des droits et de l'accès au droit. L'on note actuellement un intérêt croissant pour la notion de responsabilité. Pour certains, il s'agit d'un véritable appel au sens de la responsabilité, au sens civique, qu'il convient d'inculquer en particulier aux jeunes. Cet appel-là procède-t-il d'une angoisse face à la fragmentation de nos sociétés, à la perte de cohésion sociale? L'insistance sur la

responsabilité comme pendant des droits de l'homme risque par ailleurs d'affaiblir la primauté de ceux-ci, alors qu'ils sont encore loin d'être appliqués de manière satisfaisante. En revanche, une approche positive de la responsabilité devrait mettre l'accent sur le dépassement de l'égoïsme et de l'individualisme, sur le sens du bien commun et la solidarité;

– la notion et les pratiques de la participation sont centraux dans la compréhension de la citoyenneté démocratique. Il s'agit d'être acteur dans tous les aspects de la vie en société, qu'ils soient politiques, culturels, économiques ou sociaux. Il s'agit pour chacun d'être maître du développement de son cadre de vie et de son destin. Est liée à la participation la notion anglaise d'*empowerment*, si difficile à traduire en français. On y entend le développement de capacités pour être en situation de maîtrise, on y entend aussi le développement de l'autonomie et toutes les formes de responsabilisation. En d'autres termes, dans ce concept-là, le sens des responsabilités, dont j'ai parlé à l'instant, procède davantage des possibilités et des capacités de participer et d'être sujet;

– enfin, troisième mot clé, le projet est en train de mettre en lumière l'importance des partenariats. Nous constatons que l'éducation à la citoyenneté démocratique concerne l'école, mais aussi les autorités locales et nationales, les ONG, les entreprises, les projets locaux et de quartiers, etc. Afin de créer un climat propice à la prise de conscience et la réalisation de la citoyenneté démocratique, les différentes institutions sont de plus en plus appelées à se relier, à mettre en place des démarches communes. Ces partenariats sont un élément clé des stratégies de soutien au développement de la citoyenneté démocratique.

Les sites de la citoyenneté illustrent concrètement ces fondements conceptuels. Les sites sont des initiatives ancrées dans la société civile. Ce qui compte dans ces projets, ce n'est pas tant le lieu, mais le processus qui s'y déroule, les pratiques innovatrices dans le vécu de la démocratie et de la participation, ainsi que les conditions de leur réalisation.

Par exemple, les sites concernent:

– l'apprentissage par des jeunes issus de quartiers difficiles de leurs droits et responsabilités afin qu'ils puissent ensuite jouer un rôle de médiateurs pour les autres jeunes de leur quartier;

– la coordination entre différentes initiatives et projets locaux dans une démarche de *community development* (autre terme difficile à traduire);

– la prise en compte de la voix de populations immigrées;

– la mise en place de commissions de communication interculturelle entre différentes communautés comme structures de médiation, y compris vis-à-vis des autorités locales;

– des projets visant à la réconciliation entre communautés séparées par la guerre;

– la transformation démocratique à partir de l'introduction d'un climat démocratique à l'école et l'implication de toute la communauté éducative, y compris les parents, dans la prise de décision.

Ces initiatives, qui ont lieu à Strasbourg, ainsi qu'au Portugal, en Irlande, en Bulgarie, en Croatie et en Albanie et dans d'autres pays encore ont plusieurs points en commun:

– elles créent des espaces d'expression et de négociation d'attentes et de besoins; ces espaces donnent confiance, permettent de devenir sujet et rapprochent les individus et les décideurs;

– elles identifient les besoins de formation pour acquérir les aptitudes et les attitudes de base afin de structurer ces besoins, et les transformer en initiatives de citoyenneté;

– elles soulignent le besoin d'ouverture et d'écoute des autorités – les jeunes de Strasbourg ont déploré que «les portes des institutions soient closes».

A partir de ces éléments de définition et de pratiques de la citoyenneté démocratique, comment l'apprentissage des langues et la diversité linguistique contribuent-ils à une culture de la paix et de la démocratie?

Je n'ai pas l'intention d'apporter une réponse exhaustive à cette question. Je voudrais me contenter de souligner quelques points, afin de compléter les apports de ce matin et les discussions dans les groupes de travail.

Je voudrais en profiter également pour vous renvoyer aux résultats excellents du dernier projet du Conseil de l'Europe sur «Apprentissage des langues et citoyenneté européenne», en particulier les travaux relatifs à l'autonomie de l'apprenant en langues vivantes, et ceux sur les dimensions socioculturelles et interculturelles de l'apprentissage et de l'enseignement des langues. Une des propositions de cette conférence pourrait être de procéder à une synthèse de ces travaux à partir des concepts de la citoyenneté démocratique. En effet, ils montrent que l'expérience dans le domaine des langues est extrêmement valable et à même d'enrichir non seulement le projet «Education à la citoyenneté démocratique», mais aussi toute stratégie de développement de la citoyenneté démocratique.

Il est évident que l'apprentissage des langues est au centre de l'acquisition de compétences de communication, de dialogue, de relations interculturelles, de compréhension mutuelle. Ces compétences sont essentielles pour participer à la vie démocratique internationale.

Cependant, l'apprentissage des langues implique aussi l'acquisition d'autres compétences citoyennes. Ce matin, M^{me} Komorowska a d'ailleurs commencé à établir une liste très intéressante de ces compétences et des méthodes pédagogiques nécessaires pour les acquérir.

Ainsi, par exemple, l'autonomie de l'apprenant vise à développer la prise en charge de l'apprentissage par les élèves. L'enjeu est de les amener à être acteurs, à être sujets de leur développement linguistique. La mise en place d'une telle approche demande que des réponses soient trouvées à des questions telles que:

- quel est le degré de responsabilité accordé par l'enseignant aux élèves?
- Quel degré de responsabilité les élèves sont-ils prêts à assumer?
- Comment peut-on les encourager, les amener à apprendre, à agir de manière autonome?

Les méthodes et les exemples de bonnes pratiques illustrés dans les études du projet «Apprentissage des langues et citoyenneté européenne» montrent comment se construit, étape par étape, une stratégie précisément d'*empowerment* qui répond à ces questions. En particulier, l'enseignant doit changer de rôle et abandonner l'instruction au profit du conseil, de l'accompagnement, de l'apport de ressources. L'importance du milieu pédagogique, du climat dans la classe, de l'espace nécessaire pour favoriser l'expression, l'expérimentation, la participation des élèves est également fortement soulignée. On parle aussi des processus démocratiques dans la classe de langue. C'est un concept qui convient parfaitement au projet «Education à la citoyenneté démocratique».

Les dimensions sociales et interculturelles de l'apprentissage des langues sont résolument une contribution à l'éducation à la citoyenneté démocratique. Ce sont ces aspects qui touchent le plus aux fondements de notre compréhension d'une société démocratique enrichie de diversités et du respect de celles-ci. C'est par là aussi que les questions des langues sont au cœur de la dimension culturelle de la citoyenneté démocratique.

Apprendre une langue permet d'appréhender sa propre identité et celle d'autrui, de connaître ses propres réactions face à la différence. L'on est obligé de relativiser ses vérités en apprenant des symboles et des interprétations étrangères. On négocie constamment du sens. Une nouvelle langue est une expérience, un vécu d'une identité multiple, plurielle.

La prise de conscience du volet socioculturel de l'apprentissage des langues doit être renforcée, car il permet de développer des compétences sociales et affectives, de curiosité et d'empathie. Il implique souvent l'ouverture de l'école sur le quartier, la ville. Il doit permettre également aux enseignants et aux élèves de repérer et de traiter des situations et des attitudes ethnocentriques, d'exclusion, voire de

racisme. Cette démarche introduit une dimension éthique dans le processus pédagogique qui dépasse l'apprentissage des langues en tant que tel.

C'est ainsi que l'apprentissage des langues a une fonction de «passe-frontière» culturelles et mentales, et qu'il contribue à l'établissement de la confiance, à la prévention de conflits, à un meilleur vivre ensemble. Cet apprentissage, dans de nombreux aspects théoriques et méthodologiques, est une véritable démarche d'éducation à la citoyenneté. Ces aspects doivent être identifiés et valorisés. Les politiques en faveur de la diversité linguistique doivent promouvoir ces dimensions afin que les classes de langues puissent devenir de véritables sites de la citoyenneté.

Table ronde: facteurs sociaux et économiques susceptibles de favoriser ou d'entraver la diversité linguistique

Synthèse de Georges Lüdi, université de Bâle, président de la table ronde¹

Dans cette table ronde les intervenants se sont tour à tour exprimés en allemand, en anglais et en français.

INTERVENANTS:

– *François Grin*, Centre européen pour les questions des minorités (Ecmi), Flensburg, et département d'Economie politique, université de Genève;

– *Gret Haller*, médiatrice pour les droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine;

– *Miquel Strubell*, université de Barcelone.

Introduction

Georges Lüdi

Quand on recherche des facteurs qui favorisent ou entravent la diversité linguistique, on ne pense pas nécessairement d'abord aux conditions économiques et sociales. L'année dernière, j'ai eu le privilège d'élaborer avec quelques collègues un «Concept général pour l'enseignement des langues dans les écoles suisses» (voir <http://www.romsem.unibas.ch/sprachenkonzept>). Les résultats de la consultation qui a suivi la publication du concept ainsi que les premières expériences dans le cadre de sa mise en œuvre ont bien montré que de nombreux facteurs qui font obstacle à une politique d'éducation de la diversité linguistique se situent à l'intérieur du système éducatif lui-même. En relation avec la nécessité d'un renouvellement en profondeur de la formation des enseignants, je ne nommerai ici que les problèmes que soulèvent des attitudes négatives et motivations insuffisantes des acteurs, le manque de matériaux d'enseignement appropriés, etc. A l'inverse, ce sont souvent les enseignants qui représentent un moteur décisif de la diversification linguistique avec leur enthousiasme, leur engagement, leur curiosité et leur volonté de contribuer d'une manière professionnelle à une amélioration de l'enseignement et de l'acquisition des langues.

Dans cette table ronde, nous nous concentrerons toutefois sur les facteurs externes aux systèmes éducatifs – et nous aborderons par ailleurs la diversité linguistique dans une perspective beaucoup plus large que celle de l'enseignement et de l'acquisition des langues. Les angles d'approche seront au nombre de trois:

– François Grin représente la perspective économique. Il est directeur exécutif du European Center for Minority Issues à Flensburg, et collabore simultanément à la section d'économie politique de l'université de Genève;

– M^{me} Gret Haller commentera les facteurs juridiques-politiques, Elle est *ombudsperson* (médiatrice) pour des questions des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine;

– la troisième perspective est celle de la culture, le terme «culture» étant compris dans un sens très large. C'est Miquel Strubell qui choisira cette approche. Il est psychologue de formation et pendant longtemps était responsable d'un institut gouvernemental de sociolinguistique en Catalogne; il est actuellement professeur à l'université de Barcelone.

1. Cette diversité est malheureusement mal reflétée par les actes, les contributions en allemand ayant dû être traduites dans les langues officielles du Conseil de l'Europe (français et anglais).

Du point de vue linguistique, nous avons décidé de vivre la diversité linguistique et de nous servir alternativement des trois langues officielles du congrès: allemand, anglais, français¹. Nous commencerons par trois brèves interventions de chacun des participants qui seront ensuite mises en question et serviront de point de départ à la discussion.

I. Commentaires introductifs

Gret Haller

Tout d'abord, quelques mots sur ma provenance. Je travaille actuellement dans une institution de l'Etat de Bosnie-Herzégovine. Je suis toutefois suisse et je perçois ce travail comme celui d'une force internationale qui cherche à aider la Bosnie dans sa reconstruction. J'aimerais avant tout apporter mon point de vue sous forme d'éléments du domaine politique, puisque, à l'origine, je viens du monde politique.

Ce matin, il était question de la participation à l'autre, et on a dit que la voie vers soi-même ne peut être trouvée qu'à travers d'autres personnes. Cela est également valable pour la recherche de l'identité dans le domaine du langage. Celle-ci est fortement favorisée par l'ouverture vers une autre langue, par la possibilité de communiquer avec des locuteurs d'une autre langue. Cette assertion est applicable non seulement aux peuples, mais aussi aux Etats. Il faut évoquer ici l'ordre de paix européen (*Freidensordnung*). L'Europe est le seul continent qui ait décidé, il y a cinquante ans, de ne plus vouloir garantir la paix par l'hégémonie d'un Etat unique et puissant, mais de remplacer une fois pour toutes le concept d'hégémonie par un «multilatéralisme» fondé sur l'égalité des droits. C'est dans cette optique qu'a été fondée l'Union européenne, d'abord limitée à l'Europe occidentale, mais avec de claires perspectives d'élargissement vers l'est. Cette philosophie du «multilatéralisme» doit également s'imposer dans les langues, dans la politique linguistique européenne, comme dans l'usage des langues en Europe. Elle se manifeste historiquement dans le multilinguisme dont le maintien est un objectif déclaré du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. Bien entendu, cette philosophie du multilinguisme devrait également se refléter dans la manière dont l'Europe se propose de maintenir la paix sur ce continent. Nous avons repoussé le principe hégémonique, mais, si sur le plan politique nous retombions dans une forme hégémonique quelconque, cela en serait fait immédiatement de l'ordre de paix. L'Europe ne peut pas se permettre cela. Dans le domaine des langues, il existe en tout état de cause deux facteurs de danger d'une rechute dans la pensée hégémonique. J'aimerais examiner brièvement ces deux facteurs.

Le premier facteur de danger relève d'un délitement vers le bas. Je ressens cela évidemment en Bosnie-Herzégovine, mais également dans l'ensemble des Balkans. On pourrait l'appeler «éclatement ethnonationaliste des langues». Un exemple typique en est le serbo-croate originel qui a éclaté en formant d'une part, le serbe et d'autre part, le croate dont de nouvelles formes sont créées ou réactualisées. La troisième population, les Bosniaques («bosniaque» désigne à proprement parler les Bosniaques musulmans et non toute la population), a évidemment tendance à faire maintenant de même et cherche à définir sa langue comme autonome. Exprimé de manière provocatrice, cet éclatement des langues ethnonationaliste dissimule en lui le danger qu'il n'est possible que dans la mesure où existe un grand frère hégémonique qui se charge de faire régner l'ordre ou de veiller à ne pas en arriver au recours à la force. C'est dans cette mesure qu'existe une corrélation avec le danger d'une rechute dans des relations hégémoniques.

Le second facteur de danger est celui d'un rétrécissement vers le haut. Je veux dire par-là le danger d'une seule *lingua franca* européenne, qui ne devrait pas exister puisque l'Europe ne peut exister qu'avec différentes *linguae francae*. Je n'ai strictement rien contre l'anglais. Mais si vraiment on en arrivait au point que l'anglais se cristallise en tant que *lingua franca* d'Europe, cela serait, d'après ma propre conception, une situation vraiment dangereuse: cela signifierait que, dans le domaine politique aussi, nous n'agissons pas de manière à repousser l'hégémonie. J'ignore si le monde dans sa globalité peut se permettre cela; mais l'Europe ne peut certainement pas se le permettre.

On m'a demandé d'essayer de vous présenter la perspective culturelle. Comme beaucoup de personnes sont bien mieux qualifiées que moi pour cela, je prendrai la solution la plus facile en parlant de la culture dans une perspective mondiale, une approche mondiale, plutôt que d'évoquer l'ensemble des questions prises en compte généralement quand on parle de politique culturelle. Je mettrai probablement l'accent sur les problèmes des langues indigènes, autochtones (appelées souvent «langues minoritaires»), mais je pense qu'une partie des remarques que je vais soulever s'appliqueront probablement aux deux autres thèmes que nous examinons, à savoir les langues des communautés immigrées et l'enseignement des langues vivantes. Je vais traiter brièvement sept points distincts mais étroitement liés qui tournent tous autour du thème de la tolérance et de l'intolérance, et je vous demanderai humblement de voir s'ils s'appliquent à chacun de vos pays, et dans l'affirmative, ce qui peut être fait pour améliorer la situation. Vos réflexions pourraient alimenter valablement de futures discussions.

La première remarque que j'aimerais faire brièvement est que dans certains pays qui ont adopté le modèle typique de l'Etat-nation, l'environnement culturel tend depuis longtemps vers le monolinguisme, sous le prétexte qu'il constitue l'idéal ou l'état naturel d'une nationalité et de ses membres. On parle alors de la théorie du «melting-pot» Dans ce cas, je pense qu'une politique de l'éducation doit avant tout prendre en compte cet élément culturel de la société avant de passer à d'autres points de vue, plutôt que de se borner à rédiger des manuels d'enseignement d'autres langues vivantes. En dernière analyse, il faut donc se poser la question suivante: dans chacun de nos pays, pensons-nous – comme l'a dit M. Peter Nelde – que le monolinguisme est une maladie curable, ou incurable?

Le second point sur lequel j'aimerais attirer votre attention est l'entrave à la diversité linguistique que représente l'intolérance vis-à-vis de l'imperfection. Je pense que beaucoup d'entre nous ont dû répondre à des exigences très élevées pour pouvoir communiquer et pour que cette communication soit acceptable dans une autre langue que notre langue maternelle. Il n'y a rien de plus frustrant – beaucoup d'entre vous, j'en suis persuadé, en ont fait l'expérience– et rien de plus humiliant pour quelqu'un qui apprend la langue de son pays de résidence en tant que seconde langue de voir que les autochtones se moquent de ses erreurs au lieu de reconnaître ses efforts.

Ma troisième remarque concerne l'intolérance véhiculée par les stéréotypes régionaux, transmis souvent d'une génération à l'autre. Des recherches effectuées dans de nombreux pays du monde entier ont permis de constater que la capacité à convaincre le pouvoir d'exercer une influence sont souvent liés à l'accent régional avec lequel des personnes parlent la langue officielle ou nationale. Je ne pense pas aux cas extrêmes, mais je peux vous citer le cas rapporté par la presse locale d'une jeune Catalane qui a posé récemment sa candidature à un emploi d'hôtesse de conférence dans sa propre ville et n'a pas été acceptée parce qu'elle parlait la langue nationale avec un accent régional.

Ma quatrième remarque concerne l'intolérance vis-à-vis des conversations bilingues, si utiles aux personnes qui s'efforcent de commencer à utiliser une langue qu'ils ont apprise dans une discussion avec d'autres personnes qui parlent les deux langues en question. Aujourd'hui, on entend parfois des conversations bilingues, mais celles-ci vont à l'encontre des normes sociales qui régissent le choix d'une langue entre des personnes bilingues et ce préjugé est présent dans certaines méthodes d'enseignement des langues, qui insistent énormément sur le fait qu'il ne faut jamais traduire ce qui est enseigné dans l'autre langue mais essayer plutôt de voir la langue cible comme un système linguistique distinct et parfait.

Un cas particulier qui peut concerner votre pays – et c'est mon cinquième point – est celui où la langue (minoritaire) dont nous parlons est la langue d'un Etat voisin ethniquement «apparenté». Il se peut que la culture dominante du pays se méfie du groupe qui parle la langue de l'Etat voisin. De nombreux pays s'entendent très bien avec tous les pays du monde à l'exception de leurs voisins immédiats. Nous connaissons tous cette situation. Evidemment, le comble de la situation est lorsqu'un pays n'accepte même pas le nom du pays voisin. Heureusement, je pense que des situations de ce genre sont de plus en plus rares.

La sixième et avant-dernière question concerne l'estime de soi et l'image sociale du groupe qui parle la langue à laquelle nous nous intéressons. Je suis persuadé que nous admettons tous que les individus doivent être libres de choisir leur identité, leur langue et leur culture; mais quelle peut être cette liberté, dans la pratique, si leur groupe ou leur langue sont considérés par la majorité comme étant d'une certaine manière inférieurs ou défavorisés? Là encore, si cela est le cas, que peut faire le système d'enseignement pour corriger ces attitudes négatives développées et diffusées par la majorité, et pourtant acceptées et très souvent intériorisées par le groupe ainsi stigmatisé? Comment peut-on attendre d'un membre d'une communauté de langue minoritaire qu'il apprécie et souhaite conserver et partager l'identité et la culture de son groupe si cette identité et cette culture ne sont pas avant tout réévaluées par le système d'enseignement, les médias et l'exemple des meneurs d'opinions et des responsables politiques?

Et enfin, je citerai un autre élément psychologique. En tant qu'êtres humains, nous essayons tous de comprendre le monde en le simplifiant. C'est un trait culturel universel, une démarche très humaine, nous nous efforçons de simplifier le monde pour le comprendre et le supporter. Mais malheureusement, notre réticence à accepter pleinement la diversité est souvent l'expression cachée de ce besoin de simplifier ce monde complexe. Je crois donc qu'en tant qu'acteurs de l'éducation nous devons aider toutes les catégories de notre société à comprendre que nous vivons dans des sociétés complexes et que le fait d'essayer de les simplifier a souvent des conséquences personnelles et sociales graves.

Georges Lüdi

Je constate simplement, en passant, que le «racisme linguistique», comme l'un de mes collègues suisses l'a appelé récemment en parlant de dialectes différents à l'intérieur de la Suisse, est très ancien. Je vous invite à relire la Bible, le passage où il est question de l'effet «Shiboleth», ou «Siboleth», à savoir un cas où un accent pouvait avoir des conséquences mortelles. Les conséquences ne sont pas toujours aussi mortelles aujourd'hui, elles le sont parfois de façon plus voilée, mais cela n'est pas nécessairement réconfortant.

François Grin

Je parlerai d'abord ma langue de travail usuelle qui est l'anglais bien que je travaille en Allemagne. Pour la deuxième moitié de cette brève intervention, je passerai au français, qui est ma langue maternelle.

J'ai parlé d'une intervention brève parce que c'est une gageure que d'essayer de couvrir en cinq minutes tous les éléments importants lorsqu'on veut examiner les facteurs socio-économiques qui affectent la diversité linguistique. Ces facteurs sont si nombreux et si hétérogènes que nous avons tous du mal à savoir par où commencer. En raison de cette complexité, les discours sur ce sujet associent parfois (ou mélangent quelquefois) des niveaux différents. Le discours sur la diversité ressemble souvent à un va-et-vient permanent entre plusieurs niveaux conceptuels, tels que le niveau «micro» contre le niveau «macro», le positif et le normatif (c'est-à-dire «ce qui est» et «ce qui devrait être»); et à l'intérieur du niveau positif, il peut y avoir une confusion entre les «valeurs marchandes» et les «valeurs non marchandes» qui peuvent être associées à la diversité.

Lorsque nous essayons de déchiffrer toute cette complexité, il y a toujours le risque de réinventer continuellement la roue. Pourtant, quelques notions, concepts analytiques et résultats empiriques se sont dégagés au cours des années. Cette évolution se reflète dans le thème central de la présente réunion, sous la forme d'une idée générale – que je partage également –, à savoir que la diversité est une bonne chose. Je crois qu'il s'agit du thème principal de notre table ronde.

Cependant, si la diversité est si formidable, pourquoi faut-il continuer à le clamer sur tous les toits? Quand une chose est bonne, les gens le remarquent généralement tout seuls et n'ont pas besoin qu'on le leur dise. Alors pourquoi devons-nous le répéter tout le temps? Pourquoi continuer à répéter ces litanies? Je crois aussi que la diversité est une bonne chose, mais pour comprendre pourquoi nous pouvons dire cela, je pense utile de recourir à certains instruments que l'économie de la diversité (ou, comme je préfère l'appeler, la socio-économie de la diversité) peut nous fournir.

Dans ce bref exposé, j'aimerais parler de ces instruments. Plutôt que d'expliquer pourquoi la diversité est une bonne chose, je vais présenter certaines idées concernant les concepts et les distinctions qui peuvent nous aider à nous rapprocher d'une réponse à cette question. Plus précisément, je vais mettre l'accent sur les outils (et les catégories mentales) pouvant servir à traiter cette question difficile de la valeur de la diversité; il nous aideront peut-être à comprendre pourquoi nous avons probablement raison de dire que la diversité est une bonne chose. Les quatre distinctions que j'aimerais vous présenter ne suffisent certainement pas à apporter des réponses toutes faites, mais je pense qu'elles nous aideront à voir un peu plus clair dans cet ensemble complexe de questions.

Je passe à présent au français. J'aimerais tout d'abord insister sur le fait qu'il s'agit avant tout ici d'instruments qui doivent nous aider à nous orienter. Pour commencer, dressons une très brève liste de distinctions qui, je crois, sont essentielles pour tenter de traiter ces questions de diversité dans la société.

La première, mentionnée au début de mon intervention, est la distinction entre le positif et le normatif. Le discours sur la diversité, bien souvent, comporte un mélange, voire un glissement pas toujours maîtrisé du niveau positif au niveau normatif. Le discours s'ouvre la plupart du temps sur une analyse qui se veut positive (et entend parler de «ce qui est»), mais, au bout d'un moment, on se retrouve sur le terrain du normatif, c'est-à-dire que l'on est en train d'énoncer «ce qui devrait être». Au lieu de comprendre des phénomènes, leur comment et leur pourquoi, on affirme comment l'on estime que les choses devraient être. C'est fort bien, mais je crains que cela ne suffise pas. En particulier, dire comment les choses devraient être et surtout comment nous pensons que les choses devraient être ne signifie pas que tout le monde soit d'accord. Du reste, si tel était le cas, il ne serait pas nécessaire de répéter constamment tout le bien qu'il faut penser de la diversité! C'est là la première de ces distinctions: souvenons-nous bien qu'une argumentation «normative» ne remplace pas une argumentation «positive».

Deuxième distinction: il faut, à l'intérieur même d'une analyse de type positif, établir une nette séparation entre les situations où l'on s'interroge sur ce qui se passe du point de vue des acteurs sociaux (dont les actes influent sur la diversité et sont influencés par elle) – qui agissent quels que soient leurs motifs – et celles où l'on s'interroge sur ce qui se passe quand l'Etat intervient dans le cadre où les acteurs sociaux évoluent (et l'on suppose alors que l'Etat poursuit une certaine politique qui influence la diversité, délibérément ou non). Là aussi, on rencontre de fréquents glissements. Pour progresser dans notre compréhension de la valeur de la diversité pour la société, il est indispensable de bien clarifier le contexte dans lequel on se place.

La troisième distinction est à établir entre le niveau «micro» et le niveau «macro». Du point de vue d'une analyse socio-économique de ces questions, le niveau «micro» est celui des individus, éventuellement des entreprises. Le niveau «macro», quant à lui, est celui des Etats, des groupes d'Etats ou des régions. La tentation est souvent très forte, pour démontrer que la diversité est une bonne chose, de chercher à le faire directement au niveau «macro» des économies nationales ou régionales. Le problème, toutefois, c'est que la recherche scientifique n'arrive pas, pour le moment, à en fournir la preuve formelle. On ne peut démontrer que fort peu de chose à ce propos, et, par conséquent, il est presque inévitable de devoir commencer par le niveau «micro», où l'on peut montrer davantage de choses de façon probante: c'est en général sur le plan «micro» que la valeur de la diversité peut le mieux être mise en évidence. Le niveau «micro» constitue donc une étape utile pour construire petit à petit notre compréhension globale du problème.

La dernière distinction que je tiens à rappeler est celle qui sépare les valeurs marchandes des valeurs non marchandes. Les valeurs marchandes se traduisent par des prix de marché, mais pas les valeurs non marchandes, ou alors de manière très détournée. Quand on parle de la valeur de la diversité dans la société, on glisse fréquemment des unes aux autres. Dans un certain sens, ce glissement est justifié, car d'un point de vue économique fondamental, les valeurs non marchandes sont tout à fait aussi pertinentes que les valeurs marchandes (dont s'occupe l'essentiel de l'analyse économique). Du reste, une bonne partie de la réponse à la question de fond qui nous occupe tient à cela. Cependant, dans l'analyse, il faut rester conscient de l'existence de deux niveaux distincts, mais qui se complètent et qui sont l'un et l'autre pertinents.

J'espère que ces quelques éléments peuvent constituer un apport utile de l'approche socio-économique à la diversité linguistique.

Georges Lüdi

Merci aux trois intervenants pour la concision et l'intérêt de leurs propos. Nous passons maintenant à un deuxième tour de table destiné à des commentaires mutuels.

II. Deuxième tour de table

Miquel Strubell

Deux idées très simples m'ont traversé l'esprit, chacune liée à une intervention d'un orateur précédent. J'aimerais les partager avec vous.

La première idée concerne la question de l'atomisation ou de la fragmentation linguistique: ce qui pour nous a toujours constitué une seule langue nous est présenté maintenant comme deux ou trois langues ou même davantage. Il s'agit évidemment d'une tentative délibérée d'essayer de distinguer deux ou trois groupes pour qui les variations linguistiques internes ne paraissent pas très importantes. Nous connaissons plusieurs cas de tentatives de ce type en Europe aujourd'hui et je crois que cela est très grave. Tout d'abord, pour des raisons économiques. Tous les produits dans le domaine de la littérature et des médias, les CD, les CD-Rom, les logiciels ou autres produits analogues ayant un support linguistique coûtent beaucoup plus cher à fabriquer (ou sont plus difficiles à amortir) parce qu'ils concernent un marché potentiel plus restreint. Les locuteurs des langues concernées vont probablement se retrouver avec un éventail de produits disponibles réduit en raison de la fragmentation ou de la «sécession» linguistique. Deuxièmement, le phénomène est inquiétant sur le plan politique. Comme nous l'avons entendu ce matin, en dernière analyse, les langues sont définies par les responsables politiques et non par les linguistes. Et qui a dit, avec probablement un certain cynisme, qu'une langue n'était qu'un dialecte avec une armée derrière? La formule peut sembler amusante, pourtant elle donne matière à réflexion.

L'autre question que j'aimerais soulever est celle de la diversité et des diverses façons dont les pays définissent ou interprètent ce concept. Je suis persuadé que nous avons tous à l'esprit des exemples de pays qui, aujourd'hui, en Europe, s'occupent beaucoup de promouvoir le multilinguisme et la diversité linguistique alors même que – quand on examine leur histoire même très récente – ils en ont donné un très mauvais exemple chez eux. Ainsi, là encore, j'espère que tous nos pays vont progressivement adopter des attitudes plus cohérentes à l'égard de cette notion et des conséquences qu'elle peut avoir dans son application nationale et à l'étranger.

Gret Haller

Je voudrais revenir à quelque chose qui a été dit par Miquel Strubell. Vous avez observé que quelqu'un qui parle une langue étrangère avec des erreurs risque d'être un peu ridiculisé et que c'est très dur à supporter. Je pense que c'est une question de pouvoir. De même que c'est une question de pouvoir si, dans une discussion, les participants se coupent mutuellement la parole. Ce n'est pas par hasard que ces analyses ont été initiées par le mouvement féministe, car, comme vous pouvez vous l'imaginer, les hommes coupent beaucoup plus souvent la parole aux femmes que l'inverse. Certains parmi vous rient – des hommes surtout – parce que c'est la manière usuelle de traiter ce genre de phénomènes. En riant, on signale qu'il ne faut pas prendre ce phénomène au sérieux. C'est un choix politique. De même, la question de savoir quelle langue est prise au sérieux est une question politique. On peut établir un lien avec ce que j'ai dit avant. J'ai souvent rencontré des situations où l'on ne vous prend pas au sérieux si vous ne parlez pas l'anglais. Et c'est en Bosnie que j'ai rencontré cette situation, pas dans mon pays d'origine. On ne tient pas compte de vos propos si vous ne parlez pas l'anglais parce que l'anglais est la langue de pouvoir et que vous signalez, en parlant une autre langue, que vous n'avez pas de pouvoir... Cela peut devenir dangereux pour l'Europe. Encore une remarque qui m'est venue à l'esprit quand j'ai entendu Miquel Strubell dire qu'une langue, c'est un dialecte avec une armée derrière lui; ça m'a frappé. Et je ne peux pas me défendre de penser, en songeant à ce que je vis en Bosnie, mais aussi aux

événements atroces au Kosovo, si le pouvoir d'une *lingua franca* n'a pas à faire avec le pouvoir militaire qui est derrière.

François Grin

J'aimerais réagir à la remarque qui vient d'être faite concernant la langue et le pouvoir parce que je crois que cette question est directement liée à celle de la langue et de la citoyenneté démocratique. Cela me donne aussi une occasion d'introduire la cinquième distinction que je n'ai pas eu le temps de vous présenter. Je reconnais tout à fait que l'interaction entre deux langues pose des questions de pouvoir: on peut être économiste et admettre que le pouvoir est important. Il est au moins aussi important que l'argent et les deux sont souvent très étroitement liés. Cela concerne dans une large mesure le problème de la place de l'anglais en Europe. Le rôle de l'anglais en Europe peut représenter un problème pour deux raisons. Pour expliquer ces deux raisons, on peut se référer à la distinction entre ce que nous appelons la dimension «allocative» et la dimension «distributive», que je vais expliquer brièvement à propos de la remarque de M^{me} Haller.

Dans le contexte particulier de la diversité linguistique, le problème de l'allocation peut se résumer ainsi: voulons-nous utiliser nos ressources sociales pour vivre dans un régime linguistique hégémonique (dans lequel une seule langue prédomine) ou dans un environnement linguistique plus diversifié? Il s'agit fondamentalement de savoir comment nous allouons nos ressources dans une société multilingue, multinationale ou multiethnique – c'est donc une question d'allocation. En même temps, il se pose un problème de répartition. Si nous décidons d'aller vers un environnement dominé par une *lingua franca*, cela implique un énorme transfert des pouvoirs symboliques et financiers en faveur d'une partie de la population. Pour simplifier, cette partie de la population comprend des gens dont l'anglais est la langue maternelle, ou tout comme, ou des personnes qui le parlent suffisamment bien pour passer pour des anglophones. Je peux illustrer cela par un exemple très simple. Si l'anglais devenait l'unique *lingua franca* d'Europe, cela signifierait que les services de traduction et d'interprétation se feraient encore plus que maintenant essentiellement vers l'anglais et à partir de l'anglais. Nous savons aussi que la traduction et l'interprétariat vers l'anglais doivent être normalement effectués par des anglophones. Cela revient à offrir (littéralement) un marché à une sous-catégorie très spécifique de personnes. Nous pouvons décider que c'est ce que nous voulons, mais il est toujours bon d'examiner les implications, pas seulement en termes d'allocations de ressources (c'est-à-dire en termes de gains d'efficacité que cela pourrait représenter), mais aussi en termes de répartition des ressources qui en résulteront (c'est-à-dire, avec un transfert important de ressources symboliques et matériels à la partie anglophone de la population européenne). Bref, la langue est un pouvoir, mais, pour bien le comprendre, il est bon de voir comment il s'exerce au niveau de l'allocation et de la répartition des ressources.

Georges Lüdi

Merci, François. Je crois que cela répond, du moins en partie, à l'une des questions soulevées précédemment dans le groupe de discussion, à savoir la relation qui existe entre la diversité linguistique et l'exclusion sociale, non pas au sens de l'exclusion d'une collectivité, mais de l'exclusion d'un marché.

Miquel Strubell

Vous m'avez rappelé une pièce que j'ai vue à Manchester il y a quelques années qui s'appelait «*Translations*» (Traductions). Elle décrit le premier contact entre un petit groupe de soldats anglais pacifiques avec un village irlandais pratiquement monolingue et le pouvoir énorme détenu – comme vous l'avez expliqué – par les quelques personnes qui jouent les intermédiaires et peuvent se servir de ce rôle pour avancer leurs propres intérêts.

Georges Lüdi

J'aimerais, pour ma part, poser une autre question à François Grin. Il nous a parlé de décisions à prendre quant à l'allocation de ressources. Dans ce contexte, il a fait allusion à deux types de valeurs. D'une part, il semblait dire que la diversité, c'était bien. D'autre part, il indiquait plus ou moins explicitement que le fait d'avoir une seule *lingua franca* pour l'Europe aurait des avantages économiques. La question est

maintenant celle de savoir quelle est la réponse que l'économiste donne au problème de concilier deux biens apparemment inconciliables, à savoir d'un côté la valorisation des petites langues, donc de la diversité, et de l'autre côté la valorisation de la minimalisation des efforts pour la communication internationale.

François Grin

Merci pour cette question, qui pourrait toutefois nous entraîner très loin. Je vais donc tenter d'être aussi bref que possible dans la réponse et ne mentionner qu'une idée seulement. Quand la diversité augmente, le problème est de savoir ce que nous faisons, en tant que société, de cette diversité. Comme cela a été dit dans le groupe de travail auquel j'ai participé cet après-midi, on peut parler de «diversitisme» pour désigner la manière dont une société gère la diversité objective à laquelle elle est confrontée. Si l'on décide d'adopter une politique plus «diversitiste» (c'est-à-dire davantage favorable à la diversité), cela entraîne effectivement des coûts. Mais en même temps, la diversité et sa prise en compte engendrent des bénéfices. Il existe toutes sortes de bénéfices. J'ai signalé qu'il n'existe pas que des bénéfices marchands: il existe aussi des bénéfices non marchands, qui sont tout aussi pertinents. Le problème, somme toute, est de procéder à une pesée de l'ensemble de ces coûts et bénéfices. Bien évidemment, il s'agit là d'une terminologie par trop restrictive et je préfère donc parler, plutôt que de «bénéfices» et de «coûts», d'avantages et de désavantages, afin de bien insister sur le fait qu'il ne s'agit pas uniquement d'argent: la problématique est beaucoup plus vaste. En particulier, les aspects symboliques doivent aussi être pris en compte.

Pour chaque politique qu'on peut adopter, il existe donc un certain faisceau d'avantages et de désavantages. Dès ce moment-là, la question est notamment de savoir comparer les différentes politiques qui peuvent être adoptées. Le temps m'empêche de discuter de cette question en détail. Disons seulement qu'en général, on s'aperçoit que les politiques qui sont préférables aux autres n'aboutissent sans doute pas à un multiculturalisme ou à un multilinguisme à tous crins (ce que l'on pourrait appeler un «multiculturalisme intégral»); par contre, ce qui est à peu près certain et relativement facile à montrer, c'est que la meilleure politique ce n'est jamais, et j'insiste, «jamais», la politique de l'uniformité.

Georges Lüdi

Y a-t-il des preuves pour ces affirmations?

Miquel Strubell

Achetez son dernier livre!

Georges Lüdi

J'aimerais poser une seconde question, cette fois à Miquel Strubell. Vous avez défini la culture au sens large. Lorsque nous préparions cette table ronde, nous avons pensé évidemment à la politique culturelle dans un sens plus étroit. Nous avons formulé l'hypothèse qu'il existe une relation entre une politique culturelle et une politique d'enseignement des langues. L'exemple que j'avais à l'esprit est la manière dont, pendant de nombreuses années, le Gouvernement espagnol a essayé de traiter le «problème» de la Catalogne. Que dire de l'articulation entre une politique d'enseignement des langues et une politique culturelle?

Miquel Strubell

Vous venez de mentionner la manière dont une Espagne centraliste décrit la Catalogne comme un problème. En fait, certains Catalans pensent que c'est plutôt l'Espagne qui représente un problème pour la Catalogne!

Permettez-moi de passer à un niveau plus général. Très souvent nous pensons que les minorités représentent des problèmes, mais une partie au moins du problème tient peut-être au mode de

raisonnement de la majorité qui s'efforce, comme je l'ai dit précédemment, de simplifier le monde au point que certaines personnes ne peuvent l'accepter parce qu'il peut être humiliant pour eux et leur groupe de se sentir exclus.

Pour revenir à cette question, j'aimerais vous raconter une petite anecdote qui peut vous intéresser. Pendant le régime de Franco qui, comme vous le savez, était très ferme concernant l'usage du castillan, tous les films étrangers étaient doublés en castillan, si bien que Paul Newman, Marilyn Monroe et John Wayne étaient toujours doublés dans cette langue. Au moment de la renaissance du catalan, un des premiers films doublés dans cette langue avait comme acteur principal Paul Newman. Dès qu'il est apparu à l'écran et a commencé à parler en catalan, tout le public a éclaté de rire. «Pourquoi Paul Newman se met-il à parler en catalan, alors qu'il a toujours parlé castillan?» J'espère que cet exemple est révélateur. J'ai ri aussi, car cette histoire m'a un peu perturbé: elle allait à l'encontre des idées préconçues concernant les liens entre les langues et différents domaines.

J'espère que personne n'aura la naïveté de croire que, pour revitaliser ou diffuser une langue (qu'il s'agisse d'une langue d'immigré, d'une langue indigène ou d'une langue étrangère), il suffit de l'enseigner à l'école et toute la question est réglée. Il va de soi que d'autres aspects traditionnels de l'action des pouvoirs publics sont nécessaires pour soutenir, le cas échéant, ce nouvel atout acquis par les élèves, la nouvelle compétence apprise en classe, et, par conséquent, une politique gouvernementale globale doit comprendre en plus de l'enseignement une politique culturelle afin que les gens aient accès aux livres dans la langue qu'ils ont étudiée ou apprise, aux émissions de télévision d'un pays voisin qui parle cette langue et à de nombreuses autres activités culturelles ayant un contenu linguistique. Parce que sans cela, nous ne ferons que demander aux écoles une tâche impossible. Ces politiques culturelles doivent fournir toute l'assistance financière nécessaire pour assurer que des produits de qualité dans la langue en question soient disponibles sur le marché dans les mêmes conditions que les produits dans la langue nationale. En conclusion, les écoles constituent une condition nécessaire, mais non suffisante, pour compléter le processus de l'apprentissage afin de permettre l'emploi véritable d'une langue seconde, que ce soit de manière active ou passive.

Georges Lüdi

Permettez-moi d'ajouter un point qui ne se réfère pas à la culture élitaire, mais qui fait aussi partie de la dimension culturelle, à savoir les pratiques, les usages, les normes éventuellement de l'emploi des langues dans les grandes entreprises. Récemment, un article publié par un grand quotidien suisse portait comme titre: «L'anglais est devenu le dénominateur commun de l'économie suisse.» C'est évidemment le message auquel tout le monde s'attend. Or, à la lecture de l'article, on se rend compte que la scène économique suisse n'est pas du tout aussi uniforme qu'elle le paraît. A la banque UBS, par exemple, «il n'y a pas de règle, l'anglais n'est pas une obligation contrairement à ce que la légende raconte». Et le porte-parole de la banque continue: «Il y a de l'anglais sur le réseau intranet de la banque, il y a du schwyzerdütsch, du züridütsch dans les succursales zurichoises», et il conclut: «Nous n'avons qu'un seul message à l'intention de nos employés: si vous voulez réussir dans notre banque, parlez plusieurs langues.» Cette attitude de l'entreprise favorise la diversité; elle a des conséquences sur la motivation à apprendre plusieurs langues chez des jeunes gens qui envisagent d'aller travailler dans le secteur bancaire. Chez Swissair, c'est le contraire. Depuis qu'il y a des Américains dans le conseil d'administration, ils ont décidé que la langue d'entreprise serait l'anglais... Cette culture d'entreprise représente bien évidemment un obstacle à la diversité linguistique; elle pousse le personnel à abandonner l'idée qu'il faut savoir plusieurs langues. Et c'est de nouveau, pour reprendre l'idée de Gret Haller, une question de pouvoir.

Gret Haller

Il y aussi l'exemple de l'armée suisse. Comme dans beaucoup d'institutions suisses, chaque militaire suisse est censé parler sa propre langue. Or, en Bosnie, où l'armée suisse a quelques activités logistiques, j'ai rencontré un suisse alémanique et un suisse romand qui, à ma grande stupéfaction, parlaient l'anglais ensemble. C'est très nouveau, mais cela arrive de plus en plus fréquemment. Et j'ai compris qu'ils avaient raison de communiquer dans la langue qui constitue leur dénominateur commun.

Georges Lüdi

Je trouve cette anecdote très irritante et je vais essayer d'expliquer pourquoi. Jetons d'abord un coup d'œil en arrière. Au XIX^e siècle, en France, l'armée a représenté un facteur d'unification linguistique important. A la fin du XVIII^e siècle, la majorité des Français ne parlaient en effet pas le français, mais des langues régionales et des dialectes. Ce n'est qu'au XIX^e siècle que le français s'est vraiment imposé, et le service militaire a été – à côté de l'école et de la mobilité accrue – un facteur décisif dans cette évolution: il n'y avait qu'une seule langue admise, le français. L'armée a ainsi entravé la diversité linguistique. En Suisse, c'est exactement l'inverse qui s'est produit. L'armée était un des lieux où chacun parlait sa langue et où les jeunes Suisses avaient un contact direct et vécu avec d'autres langues nationales. Elle constituait ainsi un lieu d'acquisition des langues nationales. Remplacer cette politique par celle de l'anglais pour tout le monde représenterait, au nom de la diversité linguistique, une perte importante.

Permettez-moi de transférer ces considérations sur les institutions européennes. Là aussi, on trouve deux solutions principales au problème de la communication entre personnes ne parlant pas la même langue: une *lingua franca* pour tout le monde ou le pluralisme linguistique. La voie «française» serait de dire: il n'y a qu'une seule langue du pouvoir. C'est la voie choisie par l'Otan: on parle anglais ensemble. La voie «suisse» serait de dire, au contraire: des institutions internationales, européennes, sont des lieux de rencontre où des personnes de provenance différente, parlant des langues très diverses, doivent avoir la chance (et l'obligation...) de connaître et d'apprendre les langues des autres. Mais il faut admettre, avec Gret Haller, qu'il existe aussi un danger d'un pluralisme à outrance, d'une diversité trop grande, presque malade. Y a-t-il, M^{me} Haller, des voies intermédiaires, des compromis entre les deux solutions?

Gret Haller

Pour compléter cet examen de la complexité des langues, je pense que les deux éléments que j'ai présentés comme des problèmes sont liés entre eux. Je souhaite revenir au second thème dont j'ai parlé. J'ai maintenant des responsabilités politiques et je formule des souhaits pratiques. S'il vous plaît, ne limitez pas le débat sur la diversité linguistique à la question de savoir quelle langue les enfants doivent apprendre à l'école pour se comprendre, en pensant qu'il s'agit seulement de comprendre les langues des pays voisins. C'est évidemment très important. Mais je crois qu'il faut vraiment aller plus loin et construire une politique européenne qui fasse bien comprendre à tout le monde qu'il est important d'apprendre plusieurs *linguae francae*. Cela n'est pas la même chose que d'apprendre les langues des voisins qui sont aux frontières de nos Etats-nations. Bien sûr, il est difficile de dire quelles doivent être ces langues. Pourquoi, par exemple, le français et l'anglais devraient-ils rester les seules langues officielles du Conseil de l'Europe? Et si nous ajoutons l'allemand, ou le russe, pourquoi ne pas ajouter en plus (ou avant) l'italien et l'espagnol? De toute évidence, il nous faut trouver de bonnes raisons et méthodes pour parvenir à cet objectif de plusieurs *linguae francae*.

J'ai rencontré récemment, dans une capitale européenne, une ambassadrice d'un pays d'Europe occidentale. Elle était enceinte et m'a dit: «Je voudrais que tous mes enfants apprennent maintenant une langue slave.» En fait, en Europe centrale et orientale, tout le monde apprend une ou deux langues d'Europe occidentale. Alors pourquoi les Européens de l'Ouest n'acceptent-ils pas l'idée qu'il serait tout à fait normal pour eux d'apprendre une langue slave? Evidemment, cela ne peut concerner ma génération, parce que nous avons grandi pendant la guerre froide, mais pourquoi pas la génération suivante? Qui nous dit que notre avenir sera transatlantique? Pour revenir à la paix: il faut imaginer des accords de paix qui aient vraiment du poids. La paix a quelque chose à voir avec les langues et avec la possibilité de parler à l'autre sur un pied d'égalité. Peut-être devrions-nous viser à long terme à de véritables accords de paix européens – mais avec une conception de l'Europe plus large que celle qui a été la nôtre au cours des cinquante dernières années.

Conclusion

Georges Lüdi

Merci. Permettez-moi de clore la table ronde avec trois commentaires.

Premièrement, je pense que la dernière remarque de M^{me} Haller est très importante. A l'heure où nous nous posons la question de savoir quelles langues il faut apprendre et enseigner à l'école, il serait totalement faux de limiter le choix, comme un participant autrichien l'a fait tout à l'heure dans un groupe de travail, à l'espagnol, l'italien, l'anglais et le français (auxquelles langues on ajoutera évidemment l'allemand en dehors des pays germanophones). Notamment en Europe centrale, les langues des voisins de l'Est doivent nécessairement aussi être prises en compte, les moins diffusées aussi bien que le russe. Et la même chose est vraie dans le nord de l'Europe.

Deuxièmement, il faut réfléchir aux types et aux niveaux de compétences que l'on veut viser. J'aimerais souligner et élargir, ici, la remarque de Miquel Strubell qui plaidait en faveur de l'imperfection. Ayons en particulier le courage d'apprendre une langue avec l'unique objectif de la comprendre sans être capable de l'employer en production. La communication bilingue doublement asymétrique (chacun parle sa langue et comprend l'autre qui parle la sienne) est de tout autre qualité que celle où chacun écorche la *lingua franca* commune...

Mon troisième et dernier commentaire est d'ordre pédagogique. Des recherches récentes ont montré qu'il était possible d'apprendre plusieurs langues apparentées ensemble, voire d'apprendre une langue nouvelle avec un effort nettement moindre en partant de la parenté entre cette langue et des langues déjà connues. Il s'agit, en d'autres termes, d'enseigner une langue romane (nordique, slave, etc.) de telle sorte qu'elle puisse aussi servir de tremplin pour acquérir rapidement d'autres langues romanes (nordiques, slaves, etc.), au minimum sur le plan de la compréhension. Plusieurs équipes travaillent sur ce problème au sein de l'Union européenne. Le fait de disposer de méthodes et de curriculum permettant l'accès à des familles entières de langues contribuera grandement à favoriser et augmenter la diversité dans l'enseignement et l'acquisition des langues vivantes.

L'objectif serait, Mesdames et Messieurs, de remplacer, dans un congrès comme celui-ci, la communication en trois langues avec l'aide d'interprètes en communication en plusieurs langues sans interprétation simultanée. Serons-nous capables de modifier les conditions-cadres politiques, sociales, économiques et culturelles pour que cela devienne un jour possible?

Débat: La parole aux jeunes

Compte rendu de Georges Lüdi, modérateur

Le Conseil de l'Europe a déjà organisé de nombreuses conférences dans le domaine de l'éducation. Mais c'est la première fois que les intéressés directs, les jeunes, n'ont pas seulement été invités à écouter, mais aussi à participer au débat. Dans un podium animé par Maria Strelj, journaliste autrichienne à la radio ORF Tyrol, Dick Cochuis (Pays-Bas), Alexandra Bisanz, David Herrmann (Autriche) et Andrea Székely (Hongrie) étaient invités à discuter de deux questions fondamentales: comment les jeunes vivent-ils l'enseignement des langues vivantes, et quelle est leur réaction aux visions des experts développées durant la conférence? Les biographies linguistiques des participant(e)s témoignent en même temps de la grande diversité des situations nationales (l'internationalisme des Pays-Bas, la situation de contact de langues en Autriche, la perspective d'une langue moins employée comme le hongrois), mais aussi de multiples formes de plurilinguisme individuel, issu de la scolarisation (enseignement de l'anglais langue seconde aux Pays-Bas, scolarisation dans un lycée italien-français en Hongrie), ainsi que de la constellation familiale (mère polonaise d'une jeune fille vivant à Vienne). Pour des raisons techniques, nous ne disposons malheureusement pas d'un procès-verbal complet de ce débat. Nous nous limiterons donc à présenter quelques moments saillants de ce podium passionnant.

Choix des énoncés et rédaction: Georges Lüdi

La motivation pour apprendre des langues

Andrea:

Il est vrai qu'il faut travailler pour apprendre les langues et que les enfants ne sont pas motivés pour fournir cet effort. Alors, la seule motivation pour apprendre, ce sont les besoins de la vie professionnelle. Les enfants n'apprennent pas les langues pour des raisons culturelles. La question de l'emploi monopolise l'attention.

Dick:

Je pense qu'on apprend une langue dans un but précis. Une motivation importante est de sortir de l'isolation locale. Il y a une importante mobilité internationale, vous voyez que beaucoup de gens veulent avoir accès à l'information, faire des expériences d'échanges, connaître ses semblables dans d'autres pays. Alors il est très important de parler une seule et même langue, car sinon il leur est très difficile de communiquer.

Alexandra:

Si j'apprenais une troisième langue, je le ferais en premier lieu pour des raisons professionnelles. Cela ne serait pas mal. La concurrence est très grande dans le domaine de l'économie, de l'industrie, alors tout ce qu'on sait peut servir d'atout.

Andrea:

Je pense par ailleurs qu'il ne suffit pas de savoir des langues, que le plus important, c'est d'apprendre un bon métier et que la langue n'est qu'un instrument dans la vie professionnelle.

David:

Tout le monde est d'accord, ici: nous devons apprendre beaucoup de langues. Moi aussi. Mais à écouter les experts discuter, par exemple sur la questions des langues minoritaires en Norvège, je me demande s'ils ne s'éloignent pas trop de la réalité. Des visions et des idéologies sous-tendent les débats auxquels j'ai participé. Mais en observant les jeunes autour de moi, je pense qu'ils ne partagent pas ces visions. Leur «idéologie» serait de dire: je fais ce que je veux, ce que je juge être nécessaire pour moi, et cela

avec le moindre effort possible. Leur attitude négative envers l'apprentissage d'autres langues n'est qu'un exemple de cette manière de penser.

Seulement l'anglais?

David:

Alors moi, je fréquente une école technique, et il est clair que rien ne va plus sans anglais. A part ça, on n'a pas vraiment besoin d'autres langues, sauf dans des cas très particuliers. Une langue étrangère supplémentaire représente simplement une charge supplémentaire qui risque d'être trop pour certains.

Dick:

Avec tous les nouveaux instruments de communication comme l'Internet vous devez parler l'anglais, sinon vous ne pouvez pas communiquer. En Hollande il est assez évident d'apprendre l'anglais, et l'allemand comme langue supplémentaire puisque tellement d'Allemands viennent en Hollande.

David:

Ce qui est intéressant, c'est de savoir quelque chose que peu de gens savent et qui est utile. Moi, par exemple, je me verrais bien apprendre le russe, ou une autre langue de l'Europe de l'Est. En effet, ces pays sont en pleine expansion économique; dans le cadre de la globalisation, on y exporte Dieu sait quoi, et alors on a besoin de gens qui connaissent ces langues.

Andrea:

Seul celui qui est né en Hongrie peut bien parler la langue, communiquer dans cette langue. Je suis pessimiste concernant les étrangers qui apprennent le hongrois, ils n'arriveront jamais à le parler parfaitement, je veux dire plus ou moins parfaitement. A mon avis, il vaudrait mieux apprendre l'italien ou peut-être le roumain, en Europe, parce que les langues latines se ressemblent. Ce serait une alternative au hongrois.

Le blocage par les préjugés

Alexandra:

Mon bilinguisme (polonais-allemand) n'entraîne pas que des avantages. Je souffre parfois d'attitudes nationalistes: en Autriche je suis «la Polonaise», en Pologne «l'Autrichienne». Personnellement, je me déclarerais plutôt «européenne»... Et à l'école les enseignants ne valorisent pas du tout mes connaissances de la langue et de la culture polonaise. Ce serait sans doute différent si je parlais l'anglais ou le français.

Aucun Autrichien moyen ne pense qu'il y a quelque chose d'intéressant en Pologne. Et pourtant, il y a des villes super belles. On peut vraiment y vivre bien. La vie était peut-être moins chouette avant, mais maintenant les choses ont changé. Il faudrait que les jeunes voient cela, pas seulement en Pologne, mais aussi dans les autres pays de l'Est.

David:

Moi, j'habite à une cinquantaine de kilomètres de Vienne et à une trentaine de kilomètres de la frontière tchèque. Alors on pourrait penser que les gens savent au moins parler le tchèque. Mais il n'en est pas ainsi. C'est toujours la mentalité du rideau de fer: ceux qui vivent de l'autre côté de la frontière sont méchants, sous-développés. Ça, ce sont les stéréotypes de M. et M^{me} Tout-le-Monde. Ils ont grandi avec, dans le voisinage de l'ennemi communiste, et vous n'arriverez pas à les faire changer de mentalité. La génération actuelle, la mienne, a aussi été éduquée dans cette mentalité. Si les parents disent: «Le

Tchèque, qui va apprendre le tchèque? Mais c'est de la folie!», alors il ne faut pas s'étonner que les jeunes pensent de même.

Alexandra:

On parle beaucoup d'une société ouverte, plurielle, mais la conviction manque. On ne réalise pas vraiment cette idée dans sa propre vie quotidienne.

Méthodes et contextes d'apprentissage

Andrea:

Pour moi, le plus important pour bien apprendre une langue, c'est d'être ou de plonger dans un milieu où l'on emploie cette langue. Heureusement, notre école a un partenariat avec plusieurs lycées en France. C'était une occasion exceptionnelle pour faire la connaissance d'une autre culture, mais aussi pour montrer notre culture à des étrangers.

David:

On n'apprend pas nécessairement les langues à l'école, il y a toujours encore d'autres occasions après.

Andrea:

Je pense que le meilleur moyen pour apprendre des langues moins fréquemment enseignées, par exemple le polonais ou le hongrois, c'est à travers des amitiés, surtout chez les jeunes, dans le cadre de relations d'amitié entre jeunes.

Alexandra:

J'ai observé que les projets d'échanges scolaires, d'échanges de classes, fonctionnent mal. Quand les Français étaient chez nous, ils restaient ensemble, parlaient entre eux, et les Autrichiens de même; la communication entre les groupes n'a pas vraiment eu lieu. Elle ne peut pas avoir lieu dans le cadre scolaire, parce qu'on y apprend à acheter du pain ou à commander à boire dans un bar, mais pas vraiment ce qui est nécessaire pour une véritable communication sur des questions personnelles. Peut-être que les professeurs pourraient mieux préparer les élèves aux échanges, en insistant par exemple sur la nécessité de cette communication interculturelle. Mais il faut que les élèves le veuillent. Les enseignants ne peuvent pas «casser» les groupes...

Vœux pour 2001, l'Année européenne des langues

David:

Il est simplement difficile de motiver les jeunes – excepté pour la musique, la télévision, les drogues et le sexe. Alors il faut utiliser ces thèmes comme levier, peut-être à l'exception des drogues et du sexe. C'est le seul moyen pour rendre les langues intéressantes. Et d'engager les idoles des jeunes pour le faire. Mais ça va être difficile, parce qu'ils sont sceptiques face à tout ce qui n'apporte pas de bénéfice immédiat.

Alexandra:

Il faut donner envie aux élèves d'apprendre les langues!

SESSION II

La réponse du secteur éducatif aux défis de la diversité linguistique

La diversité des langues d'un point de vue politique

Sénateur Jacques Legendre, (France), Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

J'ai quelques scrupules et même quelques craintes à parler aujourd'hui à Innsbruck devant des linguistes, tout d'abord parce que je ne le suis pas, qu'hier je n'ai pas entendu l'exposé de M. Peter Leuprecht sur la diversité linguistique et la citoyenneté démocratique, et que je pense que vous avez déjà tout dit hier lors de la session I. Je voudrais peut-être indiquer néanmoins quelles sont les préoccupations qui ont pu justifier que je présente une recommandation qui a été adoptée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Je me suis intéressé à ces questions de langues à différents titres. Je les ai rencontrées d'abord il y a longtemps, comme professeur de français enseignant en Afrique centrale. Dans les années 65-67, j'enseignais le français à des élèves dont ce n'était pas la langue maternelle, et c'était la première génération scolarisée en français. J'avais été, à l'époque, auteur d'un mémoire sur la littérature négro-africaine d'expression française.

Je rencontre ces questions aussi, actuellement, en tant que parlementaire et Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la francophonie.

J'ai été également le rapporteur de la loi sur la langue française, dite loi Toubon débattue en France en 1994, et j'avais également été à l'origine d'une mission d'information du Sénat français sur l'enseignement des langues étrangères en France en 1995. Ceci avait confirmé ce que je craignais: sur une offre large de langues, dans la théorie et la pratique, un grand resserrement de l'enseignement des langues s'effectue de fait sur deux langues européennes, disons au sacrifice des autres.

J'étais enfin, vous venez de le rappeler, le rapporteur de la Recommandation sur la diversification linguistique adoptée à l'unanimité par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en septembre 1998. J'ai le sentiment que ces différentes activités sont complémentaires et que ces préoccupations, en fait, n'en sont qu'une: celle de la communication, de la compréhension entre les hommes à travers les langues qui sont les leurs.

Cela dit, il y a des approches très différentes selon le point de vue où l'on se place. Aujourd'hui, je crois que pour vous – en tout cas c'est ce qui apparaît dans l'intitulé même de votre conférence – il s'agit d'une approche évidemment politique, puisque la langue est au cœur de la vie citoyenne. Pourquoi?

Je crois que la première des choses, c'est que la maîtrise de la langue confère un pouvoir, celui de s'exprimer et de se faire entendre. Je vous en donnerai un exemple précis: il y a quelques jours en France, à Nantes, le ministère de l'Education nationale avait organisé des états généraux de la lecture et des langages. La préoccupation était très claire: ne pas exclure; d'où le thème: apprendre à partager le premier pouvoir.

Voilà l'intitulé: la langue et la maîtrise de la langue, c'est un pouvoir, cela donne un pouvoir, cela donne une capacité. Il y a ceux qui ont ce pouvoir, et ceux qui en sont exclus. On voit bien, avec les mots qui sont employés, qu'on est ici devant un vrai enjeu politique. Lisez la suite: tel est bien l'enjeu de la maîtrise de la lecture et du langage; pouvoir de dire, de lire, d'écrire; pouvoir d'apprendre et de comprendre, de penser, de se construire; pouvoir d'assurer sa prise sur le monde et, au bout du compte, de vivre ensemble. Voilà comment était présenté ce colloque organisé la semaine dernière en France. Il est très clair qu'il montre quels sont les enjeux politiques.

L'apprentissage de la lecture, la connaissance de la langue sont des éléments essentiels de démocratisation. Pour nous, cela semble maintenant naturel, mais il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas si longtemps, cela pouvait être tenu pour révolutionnaire. En France, l'instauration de la République a été liée à un gros effort de développement de l'école primaire. Ceux qu'on appelait les «hussards noirs de la

République», c'est-à-dire les instituteurs, étaient chargés de donner à tous les Français la capacité de lire, d'écrire et de compter, ce qui, à l'époque, était nécessaire pour devenir un citoyen.

De nos jours, les jeunes révoltés des banlieues sont souvent ceux qui maîtrisent mal les savoirs fondamentaux et se révoltent alors contre l'école, d'où l'insistance à parler du pouvoir que confère la connaissance d'une langue. Pouvoir que confère d'abord la connaissance de sa propre langue. Mais on va rencontrer aussi une autre exclusion qui peut être redoutable, celle des hommes et des femmes qui, vivant dans un monde de plus en plus petit, ne maîtriseraient éventuellement que leur langue et seraient dans l'incapacité de s'exprimer dans d'autres, ou peut-être dans une langue internationale dont la connaissance devient tellement importante que ceux qui ne la connaissent pas deviennent, à leur tour, des exclus, au moins des relations internationales. Cela pose aussi un véritable problème, un problème politique.

Il s'agit de permettre au citoyen de comprendre, de se faire comprendre. Je viens de parler d'un point de vue citoyen, mais il ne faut pas oublier des points de vues qui sont concomitants, celui du consommateur, qui a le pouvoir d'acheter en toute connaissance de cause; pouvoir du travailleur qui doit être capable d'exécuter les tâches qui lui sont dévolues: il peut y avoir un problème dans certaines entreprises lorsque sa langue n'est pas nécessairement la langue nationale, la langue parlée et enseignée. A ce moment là, il y a également des exclus de tel ou tel travail. Nous sommes là au cœur de la vie.

Et au cœur des problèmes de pouvoir, on comprend que, s'il y a une approche citoyenne, il y a aussi l'approche de l'Etat. L'Etat ne peut pas se désintéresser de tels enjeux puisqu'il est lui-même enjeu de pouvoir. Il doit lui-même répondre à toute une série de question.: Quelle politique éducative va-t-il suivre et quelle est la politique de l'Etat dans le domaine des langues étrangères? Est-ce simplement une réponse à une demande, ou est-ce que l'Etat s'efforce de susciter telle ou telle réponse? On est bien là aussi au cœur de vos interrogations et de ce que nous voulions dire quand il y a eu cette recommandation faite par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Et puis, si on décide d'enseigner les langues étrangères, lesquelles choisir? Il y a des pays où le choix de la langue n'est pas évident. Va-t-on choisir à côté de la langue nationale une langue à diffusion internationale? Et si oui, laquelle?

J'ai connu cela quand j'enseignais en Afrique noire où les pays africains, pour s'exprimer internationalement, doivent souvent choisir d'enseigner, d'apprendre dans leur pays l'anglais ou le français, souvent selon des origines historiques. Et quelle langue nationale va-t-on apprendre? Est-ce que ce sera au singulier ou au pluriel? La langue est-elle d'abord la langue maternelle? La langue maternelle signe l'identité, l'appartenance à un groupe. Selon qu'elle est choisie ou qu'elle n'est pas bien traitée, on va poser des problèmes redoutables, qui peuvent être des problèmes ressentis comme une agression avec des réflexions, des réactions, des nationalismes qui s'exerçaient à ce moment-là. S'attaquer à une langue maternelle peut provoquer des réactions très vives de type nationaliste avec un sentiment d'exclusion, avec un sentiment d'humiliation.

Il y a aussi le problème des langues minoritaires ou régionales qui ne se sont pas non plus toujours bien traitées, et qui maintenant réclament leur place. Ceci, pour nous en Europe, est une vraie question. Les Etats peuvent avoir soit le désir de faire leur place aux langues minoritaires, soit la crainte de voir la place faite aux langues minoritaires déterminée (peut-être) par l'émergence de régions qui sont les régions où sont parlées ces langues. La construction de l'Europe se ferait, à ce moment-là, selon une filière, non pas Europe des Etats, mais Europe des régions. Vous savez que c'est aussi un élément d'un débat en cours actuellement dans nos pays.

En ce qui concerne le problème de la connaissance des langues des autres et des langues étrangères, et du choix d'une langue, j'ai toujours à l'esprit une formule qu'avait utilisée M. Boutros Boutros Ghali quand il était Secrétaire général des Nations Unies et qu'il était venu faire une conférence au Sommet de la francophonie tenu à l'île Maurice. Il nous avait dit: «Le choix d'une langue signe un rapport de force.»

On est bien d'accord dans le domaine des Etats quand on entend une parole comme celle-là. Les Etats ont tendance à se regrouper par affinités de langues, et ça c'est assez nouveau. A l'Onu, mais aussi dans les grandes instances internationales, y compris à Bruxelles, on voit les délégations s'organiser maintenant par groupes d'affinités linguistiques. Il y a le groupe des pays francophones, il y a la

communauté des pays de langue portugaise et l'on pourrait citer d'autres exemples de cette nature. Ainsi, l'on voit apparaître actuellement une notion nouvelle regroupant des situations très diverses mais qui comptent.

Il y a une différence d'approche entre des pays et des populations pour qui il est important d'apprendre la langue des autres et d'autres pour qui c'est moins important. Pour un Français au XVIII^e siècle, voire du XIX^e, pour les Anglais ou les Américains au XIX^e et de nos jours, il y a une tendance à considérer qu'il est naturel que les autres parlent votre langue et que, par conséquent, il n'est pas indispensable d'apprendre celle des autres.

Nous, Français, avons eu ce travers. Nous l'avons moins maintenant, les choses évoluant. En tout cas, on est en train de s'y faire. Je crois que, pour nos amis américains, la nécessité d'apprendre la langue des autres n'est toujours pas évidente, ce qui laisse supposer, là aussi, une situation de force. D'autres pays, au contraire, ont toujours parlé les langues des autres et considèrent cette attitude comme normale et comme un élément important.

Mais je vous parlerai mieux de ce que j'ai examiné de près: la situation des langues étrangères dans un pays comme la France. Contrairement à une idée généralement reçue, les Français se mettent à apprendre les langues étrangères et l'Etat insiste depuis longtemps sur l'importance de leur enseignement. Quand on considère le nombre de langues qui sont susceptibles d'être enseignées au collège ou au lycée, on s'aperçoit que ce nombre est important, mais qu'il est théorique.

Dans la pratique, pour toute une série de raisons, on se rend compte qu'il y a une langue apprise comme première langue étrangère: l'anglais. Comme deuxième langue étrangère, avec une dominante assez nette, on apprend l'espagnol. Ce qui veut dire que d'autres grandes langues européennes sont sacrifiées, oubliées: le russe, l'italien, le portugais, par exemple, qui sont pourtant des langues extrêmement importantes. Elles ne sont pas véritablement enseignées et ne trouvent pas tout à fait leur place, même l'allemand, alors que la France et l'Allemagne avaient signé un traité – dit traité de l'Elysée – qui prévoyait que chacun des deux pays s'engageait à favoriser la connaissance de la langue de l'autre. Aucune des deux parties n'a réellement respecté les stipulations de ce traité qui avait aussi une visée politique. Il s'agissait de reconstruire une Europe fondée sur la bonne compréhension entre la France et l'Allemagne, et à cette époque M. Adenauer et le général de Gaulle voulaient, entre autres, pour arriver à ce but, que les Français apprennent l'allemand et les Allemands, le français. Il faut bien constater que ces objectifs sont un petit peu oubliés et qu'en France et en Allemagne, il n'y a pas, pour différentes raisons, de volontarisme dans ce domaine.

Cela vaut pour la France, mais je pense qu'on le rencontre ailleurs aussi. On néglige superbement des langues non européennes qui sont pourtant des langues très importantes et qui sont les langues de minorités immigrées très présentes sur notre territoire. C'est, en France, le cas de l'arabe, mais on peut aussi s'interroger sur l'enseignement assez limité du chinois et du japonais.

Et puis, il y a le cas des langues régionales: même si elles sont pratiquées, elles sont de plus en plus prises en charge par l'Etat et les régions, mais on a l'impression qu'elles restent un petit peu marginales. Il y a, de plus, le débat de savoir si les langues régionales sont les langues de groupes, reconnus en tant que groupes, ou s'il y a droit individuel à apprendre une langue, qu'elle soit étrangère ou régionale.

De ce point de vue là, il y a en France une réponse constitutionnelle qui est très claire et qui privilégie le droit des individus. C'est un débat qui est tout à fait d'actualité puisque le Gouvernement français a indiqué son intention de ratifier la Charte des langues minoritaires et régionales et que le Conseil constitutionnel a été saisi, pour dire si cette ratification est conforme à la Constitution. Le gouvernement, lui-même, a fait une déclaration interprétative pour préciser que cette ratification ne constituerait pas la reconnaissance de droits de groupes, mais l'approfondissement des droits individuels des Français à apprendre les langues minoritaires.

Je ne voudrais pas non plus m'enfermer dans le débat trop politique des Etats. Il y a aussi l'intérêt culturel et économique à communiquer directement avec l'autre dans sa langue. Le recours à une langue

tierce est parfois inévitable. On le fait souvent, mais c'est une façon de faire réductrice, et qui n'est pas non plus sans poser des problèmes politiques. Je crois que dans les débats en cours, il faut le voir.

Certaines personnes, y compris au Conseil de l'Europe lors des débats de l'Assemblée parlementaire, pensent que pour des raisons de coûts, mais aussi politiques, il faudrait n'utiliser qu'une langue européenne qui serait, pourquoi pas, l'anglais, qui est la langue la plus généralement connue. D'autres diront alors que se pose le problème de l'identité européenne par rapport à l'ensemble américain; il y a donc un débat sur ce point.

D'autres insistent sur l'Europe des langues régionales et soit mettent en avant, soit diminuent le rôle des Etats. L'Europe des régions se constituant progressivement, avec une réduction concomitante du rôle des Etats, c'est alors une autre vision de l'Europe qui se fait jour – et qui est au cœur d'un certain nombre de débats actuellement. Et puis, il y a bien sûr, je le disais, le débat sur le rôle de la langue anglaise.

Tenant compte de ce qui précède, la diversité linguistique est, tout d'abord, le respect des choix naturels des citoyens et surtout le respect des langues maternelles, et il me semble que c'est ce dont il est question à quelques centaines de kilomètres d'ici.

Des citoyens d'un même pays – la République fédérale de Yougoslavie – sont traités par leur propre gouvernement de manière très différente selon qu'ils sont albanophone ou serbophone. On voit bien le rôle que jouent les langues dans ces problèmes. On est au cœur d'une crispation, d'un paroxysme.

Il faut donc faire attention à respecter toutes les langues, de manière à éviter les déchaînements et les passions. Il y a, à travers chaque langue, et vous le savez mieux que moi, une vision du monde qui est un peu différente et qui est toujours importante. Il faut garder au monde la diversité de ces langues, même si c'est compliqué et même si cela va à l'encontre de la tendance naturelle à faire des économies. Il ne faut pas laisser les politiques linguistiques se faire au ministère des Finances de différents Etats, sinon, on sait très bien vers quoi nous irons. Et si nous laissons disparaître certaines visions du monde qui sont liées à certaines langues, nous irons vers un appauvrissement de notre culture et de nos civilisations.

Une langue, c'est une richesse; c'est aussi, sans doute, un coût, ce qui est un problème pour les Etats. Mais sauvegarder la diversité linguistique, c'est un élément essentiel de la démocratie et, je le dis souvent comme rapporteur budgétaire dans les débats de mon parlement, cela justifie que l'on fasse des efforts budgétaires et financiers, c'est un domaine aussi important que bien d'autres domaines.

Voilà pourquoi je me réjouis, en tout cas, que vous en débattiez aujourd'hui à Innsbruck.

Résultats d'une enquête préliminaire sur la diversité linguistique en éducation: obstacles et solutions possibles

Présentation par Michel Candelier, université René-Descartes, Paris

I. Le propos de cette présentation

Le rapport d'enquête¹ dont je vais présenter quelques éléments vous a été remis en deux parties distinctes: une partie principale, qui vous a été envoyée avant la conférence, et la partie consacrée aux «obstacles et tentatives de dépassement», qui ne vous a été communiquée qu'à votre arrivée à Innsbruck.

C'est à cette dernière partie que je consacrerai l'essentiel des minutes qui me sont confiées. D'une part, parce qu'il est possible que vous n'ayez pas encore eu le temps d'en prendre suffisamment connaissance, mais aussi parce qu'elle traite précisément de la problématique à partir de laquelle le conseil scientifique de la conférence a pensé qu'il serait judicieux que vous réfléchissiez dans les groupes qui vont se tenir ensuite. Dans ces groupes, votre tâche sera d'élaborer des questions qui seront posées aux intervenants de la table ronde consacrée aux «Politiques de prise de décisions aux niveaux national et international».

Je rappellerai cependant quelques éléments de la partie principale, afin de vous remémorer quelques caractéristiques fondamentales de la toile de fond générale sur laquelle il convient d'exercer notre réflexion.

II. Le bilan en matière de diversité

Je crois utile, en préalable, de rappeler les limites de l'enquête préliminaire que nous avons menée.

Comme cela a été bien précisé dans l'introduction du rapport, l'objectif que nous avions était de «fournir un tableau "impressionniste" de la réalité de la diversité linguistique éducative en Europe, tableau certes complexe, puisque nous cherchons à la fois à établir des liens entre les données et à rendre compte d'éléments divers non quantitatifs, mais tableau fidèle à ce genre pictural, ne visant pas à la précision des traits et des frontières entre les objets».

La raison essentielle de cette limite était, comme nous nous en sommes expliqués dans le rapport, que nous n'avions pas les moyens d'un travail plus détaillé, ni en temps ni en ressources de tous ordres.

Le bilan que nous avons pu tirer de la diversité linguistique éducative montre avant tout l'ampleur de ce qui reste à faire en la matière. Je citerai un passage clé du rapport sur ce point.

Pour les langues étrangères (LE):

– dans deux pays sur trois, la possibilité d'apprendre une deuxième «langue-place» n'existe que dans un seul secteur de l'enseignement préscolaire, primaire ou secondaire;

– dans plus de quatre pays sur cinq, le nombre de «langues-jetons» (des langues entre lesquelles on peut éventuellement choisir) dans l'ensemble de l'enseignement préscolaire, primaire ou secondaire ne dépasse pas 5;

– dans près de quatre pays sur cinq, la langue la plus fréquente est apprise par un nombre d'élèves plus important que l'ensemble des autres langues.

Pour les langues minoritaires autochtones (LMA):

1. Candelier Michel, Dumoulin Bérengère et Koishi Atsuko, *La diversité des langues dans les systèmes éducatifs des Etats membres du Conseil de la coopération culturelle – Rapport d'enquête préliminaire*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1999, [Document CC-LANG (99) 11 rév.].

– à peine un pays sur quatre offre un enseignement dans la langue à deux tiers du public concerné pour deux tiers des LMA;

– on ne constate généralement pas de «compensation» d'un enseignement peu fréquent en LMA par un enseignement de LMA en tant que matière.

Pour les langues d'immigration (LMG):

nous avons reçu un nombre très restreint d'informations (ce qui est peut-être révélateur d'une prise en compte limitée de ces langues). Et ce qu'elles nous disent montre que les efforts en vue d'une diversité linguistique éducative sont ici encore plus faibles que ce n'est généralement le cas pour les LMA.

III. Premières indications tirées du bilan: facteurs économiques et facteurs idéologiques

Dans le débat mené autour des obstacles/contraintes, la question principale que l'on se pose généralement est de savoir si les freins sont essentiellement de nature économique ou de nature idéologique. A ce propos, la partie du rapport consacrée au bilan fournit déjà, me semble-t-il, des indications précieuses.

A plusieurs reprises, au cours de ce bilan, nous avons été confrontés à des indices consistants qui tendaient à montrer, comme nous l'avons ensuite repris dans le chapitre de conclusion, que la meilleure diversité n'est pas l'apanage des pays les plus riches, bien au contraire. Ce qui conduit, logiquement, à une relativisation de l'obstacle financier. Certes, cela ne veut pas dire non plus qu'une plus grande diversité ne coûte rien, mais simplement qu'elle est financièrement supportable. Sinon, comment serait-il possible que des pays aux ressources plus limitées puissent l'atteindre mieux?

Si l'on peut relativiser l'obstacle financier, c'est donc que l'obstacle idéologique pourrait être le plus important ... On y reviendra plus loin.

IV. Intérêt et limites de la partie consacrée aux obstacles/freins et aux solutions

Cette partie s'appuie sur les déclarations faites à ce sujet dans les questionnaires envoyés dans les différents pays. C'est là sans doute une approche légitime pour cette question, et elle permet une analyse fine des différents types d'obstacles perçus. Elle nous a, du moins, permis d'établir une typologie.

Mais il ne faut pas se tromper sur la nature des données. Ce que nous recueillons ainsi, c'est la perception subjective que certains acteurs ont de la réalité, et non, bien sûr, la réalité elle-même ...

Si nous gardons cela à l'esprit, nous voyons bien que l'étude menée souffre de limites de deux ordres, comme nous l'avons signalé dans le rapport:

– tout d'abord, si le nombre de pays représentés n'est pas négligeable – trente-sept pays – le nombre d'avis différents exprimés dans chaque pays est bien insuffisant. Rappelons que nous avons reçu en moyenne 1,4 réponse par pays. Nous sommes donc très dépendants, globalement, des subjectivités individuelles;

– d'autre part, il était clair, en fonction même de ce que nous lisions dans les réponses aux questionnaires, qu'en nous parlant des obstacles, la plupart des personnes répondant à l'enquête avaient en tête prioritairement les problèmes liés à la diversité en langues étrangères. Il faut en tenir compte en nous lisant, et en m'écouter maintenant.

V. La typologie

Elle constitue une partie importante des résultats de cette partie de l'étude, et elle pourrait vous aider à structurer votre démarche dans les travaux de groupes qui vont avoir lieu ensuite. Je vais donc vous la présenter et la commenter.

	Provision	↔	Usage
Obstacles/ contraintes relevant des représentations	<p>1. Représentations/attitudes collectives/individuelles des décideurs politiques et responsables éducatifs:</p> <p>a) à propos des langues (utilité, difficulté, appréciation esthétique, etc.) de ceux qui les parlent et des cultures auxquelles elles sont liées</p> <p>b) à propos des capacités d'apprentissage (surcharge de travail, filles/garçons, etc.)</p> <p>c) à propos de la situation des enseignants</p> <p>2. Volonté politique:</p> <p>a) stratégies visant à favoriser ou défavoriser certaines langues</p> <p>b) absence de volonté politique en faveur de la diversité</p>		<p>3. Représentations/attitudes collectives/individuelles des apprenants et des parents:</p> <p>a) à propos des langues (utilité, difficulté, appréciation esthétique, etc.) de ceux qui les parlent et des cultures auxquelles elles sont liées</p> <p><i>b) à propos des capacités d'apprentissage (surcharge de travail, filles/garçons, etc.)</i></p> <p>4. Stratégies d'accès à l'éducation et à la culture</p>
↑ ↓ Obstacles/ contraintes d'ordre matériel	<p>5. Limitations des moyens et conséquences en termes de:</p> <p>a) nombre de «langues-places» et de «langues-jetons» proposées</p> <p>b) distribution géographique de la provision</p> <p>c) modicité du salaire des enseignants</p> <p>d) formation des maîtres</p> <p>6. Organisation des cursus:</p> <p>a) mises en concurrence d'enseignements</p> <p><i>b) effets vers l'amont</i></p> <p>c) absence de continuité pour les langues les moins enseignées</p> <p>d) validation</p>		<p>7. Incapacité financière à prendre en charge:</p> <p>a) des offres éducatives onéreuses</p> <p>b) des coûts de déplacement ou de résidence</p> <p><i>8. Limites objectives des capacités d'apprentissage:</i></p>

Dans le rapport, nous insistons bien sur le fait que cette typologie – comme toute typologie – est le produit à la fois de préconceptions de ses auteurs et du corpus recueilli. Dans le cas présent, nous avons même laissé dans le tableau – en italique – des catégories qui n'apparaissent pas dans le corpus. Nous nous en expliquons en détail dans le rapport.

On a tenté de regrouper les divers obstacles/contraintes mentionnés en fonction de deux axes, selon qu'ils relèvent:

- de la provision ou de l'usage qui en est fait;
- du monde des représentations ou de celui des contingences matérielles.

Les raisons qui nous ont amenés à préférer «provision /vs./ usage» à «offre /vs./ demande» ont été exposées dans le rapport. On y souligne aussi que la délimitation en sous-catégories à l'intérieur de chacune des quatre grandes divisions du tableau ne signifie pas que ces sous-catégories sont totalement étrangères les unes aux autres. Il est clair, par exemple, que les volontés politiques ne sont pas indépendantes des représentations que les décideurs politiques ont des langues. Ou encore que l'organisation des cursus pourrait être en partie différente si les moyens financiers étaient plus élevés.

VI. Quelques exemples d'obstacles/contraintes

Je les présenterai par ordre de fréquence approximative. Le terme «approximative» s'impose, parce qu'il ne peut pas, bien sûr, être question d'accorder une importance trop grande à de telles fréquences sur une matière aussi peu quantifiable, et avec une diversité de réponses aussi réduite.

L'absence d'intérêt de certains responsables politiques pour la diversification linguistique (2.b) constitue l'obstacle le plus fréquemment mentionné dans les réponses au questionnaire (trente et un occurrences concernant dix-neuf pays). Elle est suivie, par ordre de fréquence, par le manque d'enseignants en langues moins répandues (5.d, vingt-quatre occurrences concernant dix-sept pays). De manière générale, l'obstacle financier en soi (point 5) est cité dans dix-neuf pays.

Les représentations/attitudes des apprenants et des parents à propos des langues de ceux qui les parlent et des cultures auxquelles elles sont liées (3.a) constituent un obstacle assez souvent cité (quatorze occurrences concernant onze pays). On retrouve ici principalement des représentations très favorables à l'anglais. A peu près au même niveau de fréquence, on trouve le nombre de langues-places et de langues-jetons proposées (5.a, douze occurrences concernant neuf pays), sans qu'il soit toujours possible de savoir clairement s'il est fait référence à une limitation des moyens en tant que cause de ce manque. Également au même niveau, la distribution géographique de la provision (dix occurrences concernant huit pays).

Les stratégies visant à favoriser ou défavoriser certaines langues (2.a) ne sont évoquées que dans six questionnaires (concernant six pays), mais il s'agit à chaque fois d'une politique en faveur de l'anglais.

La catégorie 1.a (représentations/attitudes des décideurs politiques et responsables éducatifs à propos des langues, de ceux qui les parlent et des cultures auxquelles elles sont liées) est assez peu citée, y compris si l'on met ensemble les mentions concernant les décideurs et les enseignants (cinq occurrences concernant cinq pays). Mais il faut rappeler que l'absence de volonté politique est l'obstacle le plus signalé (...).

On trouve ensuite, à un niveau de fréquence encore plus faible (trois ou quatre occurrences), trois obstacles d'ordre plus pédagogique (absence de continuité pour les langues les moins enseignées, 6.c; l'idéal du locuteur natif chez les enseignants, 1.b; les représentations à propos de la situation des enseignants, 1.c). Pour cette dernière catégorie, il s'agit toujours de démotivation des enseignants de langues les moins enseignées.

D'autres obstacles/contraintes ne sont cités qu'une seule fois: stratégies d'accès à l'éducation et à la culture (4), modicité du salaire des enseignants (5.c), mises en concurrence d'enseignements (6.a),

validation (6.d), incapacité financière à prendre en charge des offres éducatives onéreuses (7.a) ou des coûts de déplacement ou de résidence (7.b).

A un niveau qui restera, comme on l'a déjà dit, très approximatif et global, on peut constater qu'il existe dans les conceptions explicitées par les personnes ayant répondu à l'enquête un équilibre assez égal entre les obstacles/contraintes relevant des représentations et les obstacles/contraintes d'ordre matériel. Parmi ces derniers, les considérations d'ordre purement pédagogique apparaissent comme moins prégnantes que les préoccupations liées à des limitations financières, ce qui en soi est satisfaisant: les considérations pédagogiques ne jouent pas le rôle d'alibis pour masquer des insuffisances de moyens.

VII. Quelques voies pour le dépassement des obstacles

Dans la deuxième partie du complément au rapport, on recense, de façon très condensée, les tentatives de dépassement présentées comme telles dans les réponses à l'enquête.

Je ne vais pas ici en redonner la liste, mais chercher à les situer par rapport à la typologie des obstacles. Et je me permettrai ensuite d'élargir la perspective.

Ce qui est frappant, c'est que ces tentatives relèvent presque exclusivement des obstacles/contraintes qui ont été catégorisés comme étant d'ordre «matériel». Je vais les citer, et reviendrai ensuite sur cette constatation générale:

– l'introduction de l'obligation d'une seconde «langue-place, ou celle d'un choix entre plusieurs «langues-jetons» pour la première langue apprise, constituent des moyens – sans aucun doute efficaces – pour dépasser l'obstacle 5.a en multipliant les langues apprises;

– il en va de même lorsque l'on introduit dans l'enseignement primaire – non pas une langue déjà dominante – mais, comme cela apparaît dans des projets pilotes lancés par plusieurs pays, des langues minoritaires autochtones, des langues de migrants ou des langues de pays voisins;

– le fait qu'un pays permette de présenter à l'examen terminal du secondaire toute langue apprise, et non plus seulement la langue apprise pendant les huit années de scolarité secondaire, renvoie aux obstacles de la catégorie 6.d, relatifs à la validation;

– la formation accélérée d'enseignants d'autres langues que la langue dominante, qui permet de mettre en place assez rapidement un enseignement plus diversifié, relève quant à elle du point 5.d;

– les initiatives visant au développement de la diversité linguistique au niveau local, reposant semble-t-il souvent sur la volonté d'individus ou de groupements, peuvent sans doute permettre d'atténuer des inégalités géographiques qui ont été identifiées comme obstacles au point 5.b;

– c'est volontairement que je cite en dernier l'exemple de mise en place d'un «conseil des langues» que nous avons relevé dans les réponses au questionnaires. A cause bien sûr de son importance stratégique, mais aussi parce qu'il constitue le seul exemple explicite concernant les obstacles que nous avons classés comme relevant des représentations. Il s'agit bien de dépasser un obstacle signalé en 2.b, celui de l'absence de volonté politique. Ici, il est question, justement, de créer une volonté politique et d'en définir les orientations.

On pourrait certes aussi considérer qu'une mesure telle que la mise en place d'enseignements de langues moins répandues est susceptible de valoriser ces langues dans les représentations de l'opinion publique. Mais globalement, il ne paraît pas inexact d'affirmer que les actions tendant à agir sur les représentations sont largement absentes de la panoplie des tentatives de dépassement des obstacles.

Autrement dit, alors que nos données font apparaître, par l'intermédiaire du bilan (voir «Premières indications tirées du bilan»), l'importance des facteurs d'ordre idéologique, que l'analyse des représentations concernant les freins/obstacles ne vient pas contredire (voir «Quelques exemples

d'obstacles/contraintes)), le problème des représentations n'est pas abordé de front. Le travail «idéologique» n'est pas réellement entrepris, en tant que tel.

Que pourrait-on, que devrait-on faire? Il n'est pas question bien sûr de «propagande», mais de faire avancer dans l'opinion publique quelques idées, auxquelles nous croyons. Il y a des initiatives. Dans le métro de Bruxelles, récemment, on pouvait voir des affiches concernant une «fête des langues» multilingue. On sait aussi qu'il existe des foires «expolangues», qui parfois, comme c'est le cas au moins en France, cherchent à mettre en lumière telle ou telle langue moins répandue.

Il faudrait que de telles initiatives se multiplient, en particulier dans les médias de grande diffusion. Pour souligner la mesure du chemin qui reste à parcourir dans ce secteur, je prendrai simplement une anecdote significative. On m'a raconté de source sûre que, dans un tribunal de la banlieue parisienne, des jeunes gens accusés de petite délinquance se sont adressés au président du tribunal en l'appelant «votre Honneur», comme dans les feuilletons américains. Ces jeunes gens ignoraient la culture judiciaire de leur propre pays, mais connaissaient bien celle que véhiculent les productions anglophones.

La puissance de la loi du marché est telle qu'il est très difficile de limiter de tels effets. Mais on pourrait au moins chercher à les contrebalancer, sur leur propre terrain. On attend toujours, à ma connaissance, une série de spots publicitaires présentant – à tous les jeunes Européens – la diversité linguistique comme une richesse qu'ils doivent exploiter. On peut aussi penser à des productions plus longues. Il existe dans plusieurs pays une tradition de téléfilms ancrés dans une problématique sociale: la vie dans les lycées, les services médicaux d'urgence, les difficultés de vie dans les banlieues, etc. Pourquoi n'y aurait-il pas de temps à autre un téléfilm qui, au-delà de l'intrigue racontée, mettrait en évidence les avantages de la diversité linguistique (...)

Rappelons-nous aussi ce que nous a dit un des jeunes interviewés hier soir: passer par les intérêts existants. Des trois intérêts fondamentaux qu'il nous a cités, sexe, drogue et idoles, je ne retiendrai, sur son propre conseil, que le dernier. Et je vous livrerai un petit secret de famille, en vous disant que ma petite-nièce, à l'âge de 15 ans, s'est mise à apprendre seule le suédois, grâce à une méthode achetée par son grand-oncle, uniquement parce que son groupe pop préféré est un groupe de ce pays (...) Ce qui prouve, si on en doutait encore, que les grands-oncles peuvent parfois agir pour la diversité linguistique autrement qu'en parlant dans des colloques ou des conférences!

Il y a là tout un champ de réflexion et de propositions possibles, pour lequel il faut d'abord faire preuve d'imagination (...) En particulier dans la perspective de l'année européenne des langues, dont on nous a déjà parlé à plusieurs reprises.

VIII. Et l'école? Quelle image donne-t-elle? Favorise-t-elle des langues?

J'ai gardé cette interrogation pour la fin, contrairement au proverbe français qui dit: «Charité bien ordonnée commence par soi-même» – c'est-à-dire commencer d'abord par se servir, et dans le cas présent, à se mettre en cause, soi-même.

J'explique cette remarque. Je pense que les enseignants, didacticiens ou responsables de systèmes éducatifs que nous sommes, qui s'interrogent sur les moyens de sensibiliser l'opinion publique, les parents, les élèves (...) à l'intérêt de la diversité devraient d'abord se demander ce que le système éducatif lui-même fait pour modifier les représentations. Et leur bilan risque fort d'être maigre, voire négatif.

Pour ce qui me concerne, je pense sincèrement que, dans de très nombreux cas, la réponse peut être: le système éducatif fait tout ce qu'il faut pour renforcer les représentations contraires à la diversité. En choisissant de favoriser les langues dominantes, il renforce encore l'image selon laquelle il est indispensable de les apprendre.

Quant aux élèves, il les enferme soigneusement – et bien souvent le plus tôt possible – dans un monde linguistique composé de la langue du pays et de la langue étrangère la plus répandue. Il ne me semble pas que ce soit là un bon moyen d'éveiller en eux l'intérêt et le goût de la diversité.

Pour que l'enseignement contribue réellement à la reconnaissance, au respect et au goût de la diversité des langues et des cultures, ma conviction est qu'il faut en faire un contenu d'enseignement/apprentissage. Je me suis récemment engagé dans un programme d'innovation pédagogique concernant l'enseignement primaire dans lequel ce principe d'élémentaire bon sens est appliqué. Je me permets de l'évoquer en quelques mots, dans le seul but de souligner que cela est possible et de susciter d'autres initiatives.

Dans ce projet, chaque élève découvre – car il s'agit d'une pédagogie de la découverte – un certain nombre de langues (plusieurs dizaines), parmi lesquelles il y a des langues du monde entier, de statuts très divers. L'objectif n'est bien sûr pas qu'il les apprenne, mais qu'il fasse, de façon active, leur connaissance. Les enfants issus de la migration voient ainsi, et ce n'est qu'un aspect, leur langue devenir un objet de curiosité pour les camarades, de sorte que l'approche est aussi interculturelle.

Une évaluation est en cours, et il est trop tôt pour parler de résultats. Mais ce qui peut être dit dès à présent, c'est que cela plaît beaucoup aux élèves, qui se révèlent extrêmement curieux d'observer et d'entendre de très nombreuses langues. Elle plaît aussi beaucoup aux maîtres, qui se sont engagés avec beaucoup d'enthousiasme dans une démarche dont ils n'avaient souvent jamais eu l'idée même qu'elle puisse exister.

En fin de compte, nous le voyons bien dans ce projet, le désir de la diversité que nous ressentons est communicable, y compris à l'école. Des approches, finalement simples, peuvent ainsi être imaginées.

Il faut peut-être simplement oser (...)

Table ronde: Les politiques de prises de décisions aux niveaux national et international

Synthèse des interventions par Claude Truchot, rapporteur général

Questions discutées

1. Quelle est votre conception de la diversité linguistique? Selon quels critères évaluez-vous si votre système éducatif atteint l'objectif de la diversité?
2. Quels moyens voyez-vous, à l'intérieur de votre domaine de responsabilité, de reconnaître le multilinguisme existant dans la population et de le valoriser dans le cadre du système éducatif?
3. Selon vous, en tant que responsable politique, votre rôle est-il plutôt de répondre à la demande publique ou alors de l'influencer en faveur d'un enseignement des langues plus diversifié?
4. Si vous pensez que votre rôle est d'influencer la demande, quelle mesure faudrait-il prendre pour stimuler l'intérêt à apprendre une variété de langues, particulièrement en vue de l'Année européenne des langues en 2001?
5. Les professionnels de l'enseignement des langues s'accordent en général sur le fait que l'apprentissage des langues en tant que tel devrait être une matière intégrée du curriculum, incluant les langues étrangères, les langues minoritaires autochtones, les langues de l'immigration et les langues nationales? Qu'en pensez-vous?
6. Selon vous, comment un système éducatif pourrait-il / devrait-il prendre en compte la perspective évoquée dans la question 5, y compris dans la formation des enseignants?
7. En vue de promouvoir la diversité dans l'apprentissage des langues, pensez-vous qu'il est désirable, voire faisable de limiter l'enseignement de l'anglais à l'école?

PRESIDENT DE LA TABLE RONDE

Peter Medgyes, directeur du Centre de formation des professeurs d'anglais, ancien sous-secrétaire d'Etat à l'éducation, Hongrie

Intervenants:

Niveau national

- *Pavel Cink*, directeur général, ministère de l'Education, République tchèque;
- *Anton Dobart*, directeur général, Bundesministerium für Unterricht und kulturelle Angelegenheiten, Autriche;
- *Maria Emilia Galvão*, directrice adjointe, ministère de l'Education, Portugal;
- *Svein Harsten*, directeur général adjoint, ministère de l'Education, de la Recherche et des Affaires religieuses, Norvège;
- *Liliana Preoteasa*, ministère de l'Education nationale, Roumanie.

Niveau international

- *Sylvia Vlaeminck*, Commission européenne, DG XXII;
- *Joseph Poth*, Division des langues, Unesco.

Peter Medgyes

Après avoir relevé la liste des obstacles à la diversité linguistique, nous devons maintenant étudier les solutions envisagées par les gouvernements nationaux et les organisations internationales. Parmi les participants à cette table ronde, six sont des décideurs dans des gouvernements nationaux, et deux dans des organisations internationales: l'Union européenne et l'Unesco. Le Conseil de l'Europe n'est pas représenté dans cette table ronde dans la mesure où il s'exprime au travers de l'ensemble de la conférence et interviendra lors de la session finale.

Il est demandé à chacun des participants de répondre aux sept questions qui ont été préparées par les groupes de discussion, en s'exprimant dans toute la mesure du possible à titre personnel, et en réagissant également aux propos des autres participants.

Question n° 1: Quelle est votre conception de la diversité linguistique? Selon quels critères évaluez-vous si votre système éducatif atteint l'objectif de la diversité?

Maria Emília Galvão

Il y a dix ans, le Conseil de l'Europe considérait le Portugal comme l'un des rares pays monolingues et monoculturels en Europe. Ce n'est plus exact. Le Portugal accueille maintenant, depuis une dizaine d'années, des immigrants provenant des ex-colonies en Afrique. Ceux-ci ont leurs propres langues et le système éducatif s'efforce de gérer cette nouvelle réalité. De plus, au Portugal, l'enseignement des langues est largement diversifié puisque nous proposons quatre langues: le français, l'anglais et l'allemand, et maintenant l'espagnol. De plus je voudrais rappeler que le portugais est la troisième langue internationale du fait de son utilisation en Afrique et en Amérique du Sud. C'est une réalité qui doit être prise en compte dans les stratégies linguistiques en Europe.

Svein Harsten

La Norvège peut aussi être décrite comme linguistiquement homogène à l'exception d'une petite communauté sami dont nous n'avons pas toujours reconnu la spécificité. Mais nous accueillons aussi depuis une dizaine d'années de nombreux immigrants et nous sommes confrontés au défi de les intégrer dans la société norvégienne. Il convient de souligner le statut particulier de l'anglais, seule langue enseignée avec le norvégien. Son enseignement est obligatoire pendant les dix années de l'école obligatoire, puis pendant trois ou quatre ans dans le secondaire auquel accèdent plus de 95 % des élèves.

Liliana Preoteasa

La question de la diversité en Roumanie a deux aspects: l'enseignement des langues étrangères et l'enseignement dans les langues des minorités, la question de l'immigration ne se posant pas encore. Du point de vue de l'enseignement des langues étrangères, deux langues sont obligatoires, à choisir parmi le français, l'anglais, l'allemand, le russe. L'italien, l'espagnol et le portugais ont été récemment introduits. Le nouveau curriculum permet également le choix d'une troisième langue. Une réforme du système d'enseignement en 1998 a introduit beaucoup de flexibilité et laisse à l'école, aux parents et aux enfants le choix des langues.

La Roumanie rassemble plusieurs minorités, dont les plus importantes sont les minorités hongroise, allemande et romani. Pour les grandes minorités, la langue maternelle est la langue d'enseignement. Pour les autres, un enseignement paritaire est assuré en langue maternelle et en roumain.

Anton Dobart

Il existe en Autriche un large consensus pour considérer que la pluralité linguistique est une valeur en soi. Mais ce consensus ne se traduit pas toujours de manière pratique, et la langue reste encore source

d'exclusion. L'Autriche doit aujourd'hui veiller à dépasser ses traditions et à favoriser la rencontre des cultures. Le système éducatif tente de diversifier son offre en langues aux principales langues européennes. Nous nous efforçons d'intégrer également les langues de nos voisins.

Pavel Cink

Au début des années 90, la situation était claire: après une longue période durant laquelle les jeunes Tchèques ne pouvaient choisir librement l'apprentissage d'une langue, il convenait de ramener la diversité linguistique à l'école. Il s'agissait à la fois de répondre aux attentes et désirs des parents et des élèves, mais aussi de tenir compte des travaux réalisés au Conseil de l'Europe depuis des dizaines d'années.

Notre système éducatif offre maintenant l'enseignement de cinq langues au choix dans l'enseignement obligatoire, voire six. L'enseignement d'autres langues est possible selon les initiatives et les possibilités des écoles.

Le ministère tchèque de l'Education a cherché à soutenir le concept de diversité linguistique par diverses initiatives institutionnelles et administratives. Ainsi, en attribuant une part égale à chaque langue aux examens, on leur donne un poids particulier. Et des mesures sont prises pour une plus grande efficacité de l'enseignement, par exemple par des directives instituant la répartition en petits groupes à partir d'un certain nombre d'élèves.

Maria Emilia Galvão

J'ai une question un peu provocatrice pour mon ami Anton Dobart. J'ai relevé, dans l'étude de Michel Candelier, que les pays dont le développement économique est le plus élevé prennent en moyenne nettement moins en compte la diversité linguistique que les autres. L'approche de la diversité en Autriche semble concerner surtout l'anglais et le français. N'y a-t-il pas des possibilités d'élargir cette approche, notamment en prenant en compte les flux d'immigrants qui arrivent actuellement?

Anton Dobart

En ce qui concerne l'offre en langues le français et l'anglais sont proposés au niveau du primaire, et une troisième langue est proposée à partir du secondaire (voire une quatrième dans certains établissements). En général, il ne s'agit pas de la langue du voisin, mais depuis quelques années nous travaillons à éveiller l'intérêt pour ces langues sous différentes formes.

En ce qui concerne les écoles bilingues qui existent dans quelques villes, la demande est forte lorsqu'il s'agit de l'anglais mais beaucoup moins quand nous proposons le tchèque dans les régions frontalières. Un grand travail est encore nécessaire au niveau de la motivation.

La situation des langues de l'immigration n'est pas satisfaisante. Il existe des soutiens sur la base du volontariat, mais, là aussi, la question de l'acceptation sociale est importante.

Svein Harsten

En Norvège, la question de la prise en compte de la diversité linguistique est confrontée à la nécessité d'avoir un système éducatif dans lequel il n'y ait pas de disparités régionales et dans lequel soit maintenu un bon niveau d'études dans les petites villes et les secteurs ruraux.

En ce qui concerne les langues des immigrants, nous pensons qu'ils doivent connaître leurs langues maternelles, lire et écrire dans celles-ci, sinon ils ne pourront apprendre correctement le norvégien.

Question n° 2: Quels moyens voyez-vous, à l'intérieur de votre domaine de responsabilité, de reconnaître le multilinguisme existant dans la population et de le valoriser dans le cadre du système éducatif?

Pavel Cink

Je dois malheureusement reconnaître que l'histoire de ce siècle a fait que mon pays, jadis creuset de cultures diverses, est devenu monolingue. Il a atteint le sommet du monolinguisme le 1^{er} janvier 1993 lors de la fin de l'existence de la Tchécoslovaquie, alors que, jusque-là, nous avions un bilinguisme naturel, tchèque et slovaque.

La seule minorité restée en République tchèque est de langue polonaise. Elle dispose de son propre système scolaire. Les élèves tchèques peuvent également fréquenter ses écoles si les parents le souhaitent.

Je crois que, comme la Roumanie, nous serons confrontés dans les prochaines années au problème de la langue des immigrants. Jusqu'en 1996-1997 la République tchèque était un lieu de passage vers l'Allemagne ou l'Autriche, mais cela a changé depuis lors et le nombre d'immigrés illégaux est estimé à 200 000, ce qui ne manquera pas de poser des problèmes. Nous allons évidemment prendre contact avec les autres pays européens confrontés à une telle situation, aussi la suite de cette discussion m'intéresse hautement.

Maria Emília Galvão

L'immigration au Portugal est un phénomène récent beaucoup moins important qu'en Autriche, en France, au Royaume-Uni. Pour l'instant nous avons surtout des écoles dans les banlieues des grandes villes qui accueillent des enfants parlant des langues créoles. Le multilinguisme pour nous est surtout représenté par l'apprentissage des langues étrangères et des langues créoles.

Peter Medgyes

En matière d'immigration, l'Europe centrale et orientale connaît aussi des transformations. En Hongrie, la crise du Kosovo a conduit chez nous de nombreux réfugiés. Mais en plus, il y a aussi une importante communauté chinoise, d'environ 20 000 à 25 000 personnes, qui a choisi de s'établir de manière permanente. Et leurs enfants fréquentent maintenant l'école hongroise.

Liliana Preoteasa

Pour répondre à la question posée, je donnerai quelques exemples. En Roumanie, c'est le ministère de l'Education qui décide en matière de contenus et de programmes. Récemment on a essayé, pour des raisons économiques, de n'avoir plus qu'une langue obligatoire au lieu de deux. Mais l'opposition des professeurs, des parents et des élèves à cette mesure a été tellement déterminée qu'on a dû revenir à deux langues dans le curriculum.

Le deuxième exemple est la décision d'offrir à tous les élèves la possibilité d'apprendre les langues des minorités et d'introduire dans les livres d'histoire de la Roumanie des chapitres concernant l'histoire des minorités.

Et enfin, pour illustrer ce qui a été dit lors de cette conférence sur le plaisir d'apprendre, en contraste de ce qui existait avant 1989 où tout était gris, dans l'aspect et dans le contenu, nous essayons d'avoir des livres de langues agréables à lire et à voir et qui donnent envie d'être lus.

Anton Dobart

Nous vivons en Autriche dans une société multiculturelle, mais il n'y a pas de consentement général pour considérer cet état de fait de manière positive. On le ressent plutôt comme une menace, un danger. Il reste beaucoup à faire, non seulement au niveau de l'école, mais aussi à celui de la société.

D'autre part, nous avons des minorités autochtones qui ont leurs propres lois éducatives et qui, dans certaines régions, bénéficient de l'enseignement dans leur propre langue. Mais cela donne lieu à des

discussions politiques véhémentes. Alors qu'il y avait un refus agressif d'une autre langue que l'allemand, on commence à considérer qu'une seconde langue est une valeur qu'il faut cultiver. Il faut sortir de la perspective monolingue.

La question des immigrés est également importante. Depuis les années 60 il y avait surtout des Turcs et des Yougoslaves. Il semblait naturel de les amener à la langue allemande. Compte tenu de la proximité géographique de leur pays, ils bénéficiaient d'une offre d'enseignement dans leur langue, mais sur la base du volontariat.

La situation au Kosovo et en Bosnie-Herzégovine a provoqué l'arrivée en quelques semaines de 10 000 élèves qu'il a fallu prendre en charge dans la perspective de leur retour, ce qui a nécessité du côté gouvernemental la mise à disposition d'un nombre important d'enseignants.

Et nous avons la situation bien connue de Vienne, où 38 % des élèves scolarisés n'ont pas l'allemand comme langue maternelle et appartiennent à la deuxième ou troisième génération. Les efforts entrepris au niveau primaire pour alphabétiser en deux langues ont bien réussi dans quelques domaines, mais n'ont pas fait l'unanimité ainsi qu'il a été dit précédemment.

Mais on est multiculturel ou on ne l'est pas. Beaucoup d'Autrichiens ont une certaine vision historique de la société et cela conditionne aussi la question de l'acceptation et du soutien des mesures que peut prendre l'école.

Question n° 3: Selon vous, en tant que responsable politique, votre rôle est-il plutôt de répondre à la demande publique ou alors de l'influencer en faveur d'un enseignement des langues plus diversifié?

Sylvia Vlaeminck

Le thème de la conférence est au centre des travaux et des préoccupations de l'Union européenne (UE). Chaque organisation internationale a un projet particulier, différent pour chacune d'entre elles. Celui de l'UE, qu'un certain nombre de pays et de peuples ont décidé de construire ensemble, est ambitieux et unique. Il y a au départ un principe qui a été arrêté et qui est partagé par tout le monde. L'UE sera multilingue. Elle est multilingue par définition. Il ne s'agit pas de se poser la question si elle doit l'être. Cela se reflète dans l'utilisation de onze langues officielles dans tous les contacts entre l'UE et les citoyens et cela le restera chaque fois que les décisions prises affectent le citoyen individuel. Les langues de migrants et les langues régionales et minoritaires sont aussi prises en compte dans les activités de l'UE.

Dans le domaine de l'éducation, beaucoup d'entre vous savent que l'article 149 du Traité d'Amsterdam, qui a pris la suite de l'article 126 du Traité de Maastricht, détermine que le contenu et l'organisation des systèmes d'éducation est de la responsabilité des Etats membres, et que l'UE peut contribuer à la qualité de cette éducation par la coopération entre les Etats membres. Il souligne aussi la nécessité du respect de la diversité linguistique et culturelle.

Qu'est-ce que cela signifie pour la politique d'apprentissage des langues? L'objectif de l'UE, tel que déclaré dans le Livre blanc qui a été publié en 1995, est que chaque citoyen doit maîtriser trois langues communautaires. Cet objectif répond à un souhait de diversité linguistique et de diversité dans l'apprentissage des langues. Nous avons la conviction à la Commission que l'apprentissage des langues doit avoir lieu tout au long de la vie, comme beaucoup d'autres apprentissages, et que sa base doit être mise en place par l'école, d'où l'idée de la maîtrise de trois langues communautaires.

En disant ceci, je pense avoir répondu à la question posée. Oui, les décideurs politiques peuvent influencer la demande du public. Je dis bien «influencer», qui est un terme différent d'«imposer» certaines choses. Si l'on choisit un projet d'Europe multilingue, c'est de la responsabilité de ceux qui contribuent à sa construction, donc de la responsabilité de la commission, de prendre leurs responsabilités pour réaliser cet objectif de multilinguisme. Cette influence de la demande du public doit

se faire grandement par des activités de sensibilisation où chacun doit être conscient du monde dans lequel il vit et où chacun doit pouvoir prendre des décisions de manière informée.

Svein Harsten

Cette question est la plus intéressante de toutes celles qui sont posées, mais il est difficile d'y répondre. Si je prends l'exemple d'un petit pays comme le nôtre, nous n'avons pas suffisamment d'enseignants pour prendre en charge ce qui serait, disons, une situation idéale. Nous devons nous conformer à la demande, en fait aux lois du marché. Si les parents nous disent que telle langue est nécessaire pour trouver un emploi, cela devient notre priorité. De plus, comme je l'ai déjà dit, pour nous en Norvège, avec de petites écoles disséminées dans tout le pays, la diversité linguistique consiste d'abord à fournir à tous une langue étrangère. Pour nous c'est l'anglais et en le disant j'ai l'impression d'être plutôt provocateur.

Peter Medgyes

Je suis tout à fait d'accord. Il est très important de considérer les demandes car elles ont des origines différentes: étudiants, notamment étudiants adultes, parents. Pour y répondre se pose la question de la disponibilité en enseignants, comme il y a dix ans, en Europe centrale et orientale, où il y avait beaucoup de professeurs de russe et peu d'enseignants d'autres langues; d'où les programmes de réorientation qui se sont mis en place.

La demande peut même venir du corps diplomatique, comme ce fut le cas récemment en Hongrie où plusieurs ambassadeurs se sont plaints de la situation de l'enseignement des langues étrangères autres que l'anglais et l'allemand.

Joseph Poth

L'Unesco, qui regroupe 186 Etats membres sur tous les continents, n'est pas une organisation intergouvernementale de décision et de financement mais de conception et d'exécution. Sa politique en matière de diversité linguistique et d'éducation est définie tous les deux ans par la Conférence générale qui donne au secrétariat de l'Unesco des consignes dans les domaines de l'éducation, de la science de la culture et de la communication. Ses orientations politiques sont définies par les délégués des gouvernements des Etats membres selon les instructions de ceux-ci et c'est le siège de l'Unesco à Paris qui les met en pratique.

Parmi ces orientations, il y a celles qui touchent à la politique linguistique. Lors de la dernière Conférence générale en 1997, les Etats membres ont donné à l'Unesco mandat pour promouvoir l'enseignement plurilingue dans tous les Etats et pour défendre la diversité linguistique. En réponse à cette demande, le directeur général a créé une Division des langues dont j'ai l'honneur d'assurer la direction et qui traite de tout ce qui a trait à la diversité linguistique et à l'enseignement plurilingue dans les domaines de compétence de l'institution. Mais, je le répète, en politique linguistique comme pour le reste, l'Unesco n'est pas un décideur, elle applique les consignes que lui donnent les 186 Etats membres qui cotisent à son budget.

Pavel Cink

Je crois que l'opposition exprimée dans cette question n'est que fictive, puisque l'un n'exclut pas l'autre. La question qui concerne ce sujet, le «comment faire» est précisément la quatrième, mais je vais déjà y répondre. Il faut préciser que le fait d'influencer l'opinion publique a quelques limites sociologiques et politiques, comme l'a exposé J. Trim dans son étude récente sur ce sujet, par exemple le fait qu'un pays attachera plus d'importance à l'acquisition et à l'enseignement de langues s'il est lui-même multilingue, s'il a des minorités établies sur son territoire, ou si sa langue n'est pratiquée que par peu de personnes; et, ajouterais-je moi-même, s'il s'agit d'un pays dans lequel les connaissances en langues étrangères ont une valeur par elles-mêmes en raison des évolutions historiques et culturelles, parce que c'est cette connaissance qui permettra par exemple la communication internationale et l'accès à une éducation adéquate.

Maria Emília Galvão

J'illustrerai ma réponse à cette question en prenant comme exemple ce qui est arrivé en 1986 au Portugal, qui montre comment la demande publique peut changer une décision qui au départ était erronée.

En 1986, le ministère de l'Éducation au Portugal décida de réformer le système éducatif. La principale motivation de cette réforme était le taux d'échec très important en portugais, mathématiques, français et anglais. Il fut donc décidé que la meilleure façon d'y remédier était de retirer une langue étrangère du curriculum. Cette réforme se heurta à une très forte opposition de l'opinion publique, notamment des parents et des élèves qui entreprirent de nombreuses démarches pour que soit rétabli l'enseignement de deux langues. La question des langues a pris une telle importance sur l'agenda politique qu'avec la nouvelle réforme qui commence à être appliquée, les élèves qui arriveront en fin d'études en 2004 auront non pas deux, mais trois langues étrangères.

Je dis ceci en réponse à mon collègue norvégien qui mettait en évidence la nécessité de suivre les lois du marché, souhaitant ainsi être provocateur. Il l'était effectivement, et je ne pense pas pour ma part que le système éducatif doive se conformer totalement à la demande économique, mais qu'il doit offrir la meilleure éducation possible. C'était au Portugal la revendication des usagers du système éducatif quand ils ont obtenu le maintien de la diversité linguistique.

Anton Dobart

Je ferai trois remarques. La première est qu'il faut tenir compte des attentes des parents et des élèves, et prendre en considération l'autonomie des écoles. La seconde est que l'apprentissage des langues ne se déroule pas uniquement à l'école, mais a lieu tout au long de la vie. Enfin, nous savons tous que les motivations des élèves proviennent en grande partie du milieu social, et de ce point de vue les médias ont un rôle primordial à jouer.

Question n° 4: Si vous pensez que votre rôle est d'influencer la demande, quelle mesure faudrait-il prendre pour stimuler l'intérêt à apprendre une variété de langues, particulièrement en vue de l'Année européenne des langues en 2001?

Sylvia Vlaeminck

Concernant l'Année européenne des langues, je vous rappelle l'importance que l'on accorde à la sensibilisation aux langues. Cette manifestation devrait y contribuer grandement et j'espère qu'elle sera l'objet d'un partenariat entre le Conseil de l'Europe et l'UE.

Joseph Poth

Parmi les mesures prises par l'Unesco pour stimuler l'intérêt en faveur de la diversité linguistique, je citerai surtout le projet d'atlas linguistique mondial dont la première version sera éditée en 2001 et qui aura trois objectifs:

- décrire toutes les langues du monde, y compris les plus petites, les langues communautaires, les langues en situation de fragilité;
- expliquer certains phénomènes: pourquoi certaines langues sont-elles en progression, d'autres en régression? Quelles leçons peut-on en tirer?
- inciter à apprendre les langues. Quelles mesures prendre en faveur d'une langue en situation de déclin, dans l'éducation, la vie publique, la vie sociale, etc.?

Par ailleurs, l'Unesco a patronné une Conférence sur les droits linguistiques qui s'est tenue à Barcelone et qui a rassemblé 118 organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine des langues.

Les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances et nous retravaillons avec les promoteurs de cette manifestation à une charte des droits linguistiques qui serait présentée à la Conférence générale de l'Unesco et aux Nations Unies.

J'ajouterai que l'Année européenne des langues nous intéresse également beaucoup, et que nos bureaux régionaux, nos chaires Unesco, nos réseaux universitaires y apporteront volontiers leur concours.

Liliana Preoteasa

On peut influencer la demande au niveau national en offrant un éventail de langues suffisant pour que chacun puisse faire son choix. Cela implique que l'on ait des professeurs qualifiés. Cela implique des contraintes économiques, ce qui signifie que les écoles des petites villes n'offriront pas nécessairement le même choix que celles des grandes villes. Il est important, quand il n'y a qu'une seule langue dans le cursus, que le choix de celle-ci ne soit pas imposé. Bien sûr, il est toujours mieux de demander deux langues en plus de la langue maternelle, même si cela coûte plus cher. Un ministère peut aussi agir pour influencer les décisions. Ainsi, en Roumanie, on a décidé d'introduire l'enseignement de l'espagnol alors que cette langue n'était pas encore demandée. Cela a été fait après que des professeurs ont été formés. Maintenant, le lycée de Bucarest où l'espagnol est enseigné connaît un grand succès. Nous allons également ouvrir un lycée offrant le bulgare, ce qui ouvrira de nouveaux horizons aux élèves de langue bulgare.

Il ne faut pas oublier non plus l'enseignement tout au long de la vie. Dans mon pays, il y a un hiatus entre la jeune génération qui en principe connaît deux langues, et les personnes de plus de 40 ou 50 ans qui souhaiteraient apprendre, mais ne peuvent le faire car la formation permanente ne fonctionne pas assez bien.

Enfin, il faut changer la manière dont on enseigne les langues, en accordant la priorité à la communication et en promouvant aussi l'apprentissage des compétences partielles.

Maria Emília Galvão

La contribution la plus significative que l'Année européenne des langues puisse avoir devrait être dans le domaine de l'enseignement tout au long de la vie. En effet, on ne pourra en cette occasion changer de manière sensible les systèmes éducatifs. En revanche, l'on pourra toucher un public assez large qui devrait se sentir concerné par les perspectives qu'offre l'apprentissage des langues, si de telles perspectives sont ouvertes.

Pavel Cink

C'est une question difficile. La demande publique est dirigée vers l'anglais. Le public accepte d'autres langues si des solutions intéressantes sont offertes et si l'on trouve des aménagements à côté de l'anglais. Nous avons entendu hier de jeunes Autrichiens dire que l'enseignement du tchèque n'était pas suffisamment développé en Autriche. C'est le résultat de cinquante ans de coupure entre nos deux pays. Il nous faudra vingt ou trente ans pour changer tout cela.

Il a un projet de coopération entre le nord-ouest de la République tchèque et les voisins du land de Saxe visant à créer un lycée commun dans lequel le tchèque sera la langue de l'éducation pour les élèves allemands. C'est un bon exemple de projet européen.

Dans la perspective de l'Année européenne des langues, nous devons réfléchir à un concept de développement de l'enseignement des petites langues, en promouvant, par exemple, l'apprentissage de la compréhension multilingue, de l'enseignement bilingue. Il faudrait faire un inventaire de tous les moyens qui permettent une ouverture vers ces langues.

Svein Harsten

En Norvège, l'éducation tout au long de la vie est aussi une perspective importante car une large partie de la population adulte souhaite apprendre d'autres langues et mieux les connaître. Cet apprentissage est favorisé par le fait que la formation permanente est intégrée à l'enseignement secondaire.

Joseph Sheils

J'aimerais que chacun sache que le secrétariat du Conseil de l'Europe a entrepris des démarches auprès de tous les pays membres pour leur demander leur soutien au projet de l'Année européenne des langues. Il a demandé aussi aux délégations auprès du Comité de l'éducation de procéder à la nomination de coordinateurs nationaux. Ceux-ci seront bientôt réunis. Un groupe de pilotage européen est en train de se constituer et nous y accueillerons avec plaisir la Commission européenne et l'Unesco .

Les questions n^{os} 5 et 6 ont été traitées conjointement.

Question n^o 5: Les professionnels de l'enseignement des langues s'accordent en général sur le fait que l'apprentissage des langues en tant que tel devrait être une matière intégrée du curriculum, incluant les langues étrangères, les langues minoritaires autochtones, les langues de l'immigration et les langues nationales? Qu'en pensez-vous?

Question n^o 6: Selon vous, comment un système éducatif pourrait-il / devrait-il prendre en compte la perspective évoquée dans la question 5, y compris dans la formation des enseignants?

Maria Emilia Galvão

Un tel concept ne concerne pas seulement les professionnels de l'enseignement des langues. Si l'enseignement des langues doit se réorganiser autour d'un tel concept nous devons d'abord nous poser la question de savoir comment l'apprenant apprend et ensuite comment ses modes d'apprentissage peuvent influencer la réorganisation de l'école.

Anton Dobart

L'enseignement dans la langue existe en Autriche dans les lycées professionnels préparant aux métiers de l'économie. Il existe des projets pour les lycées, mais surtout pour l'anglais, il faut bien le dire. Ainsi il y a actuellement trente professeurs de mathématiques et de sciences en stage dans des lycées de la ville de New York qui, à leur retour, seront en mesure d'enseigner leurs matières en anglais.

Liliana Preoteasa

Les langues enseignées dans le curriculum, nous le vivons en Roumanie de deux manières différentes. Dans les écoles où l'on enseigne dans les langues des minorités, il n'y a pas de problèmes pour enseigner les langues maternelles elles-mêmes, puisqu'on trouve des professeurs qui appartiennent à ces minorités. C'est plus difficile pour trouver des professeurs de maths qui peuvent enseigner en allemand, par exemple. Il s'agit de les préparer en les cherchant d'abord dans la minorité, sinon hors de celle-ci.

Par ailleurs, on a aussi des classes bilingues qui fonctionnent dans quelques écoles. On y enseigne une langue étrangère avec un horaire renforcé et certaines matières sont enseignées dans cette langue. C'est le cas obligatoirement de l'histoire, de la géographie, de la civilisation des peuples qui parlent cette langue. On peut aussi ajouter d'autres matières. J'ai moi-même enseigné les mathématiques en français dans une classe bilingue française-roumaine. Les élèves trouvaient cela particulièrement difficile. Nous avons dû trouver des solutions intermédiaires comme de donner des notions, des théorèmes en français et faire les démonstrations en roumain.

Joseph Poth

La question du droit à l'enseignement des langues minoritaires autochtones, des langues de l'immigration et des langues nationales a été soulevée au Conseil exécutif de l'Unesco, mais plusieurs Etats européens, et pas parmi les moindres, se sont opposés à ce débat, de sorte que nous avons abandonné le projet de résolution qui avait été envisagé.

En dehors d'Europe, la question n'est pas plus facile. Plusieurs pays qui avaient introduit l'enseignement de langues nationales à côté de la langue officielle, c'est-à-dire de l'anglais, du français ou du portugais, ont renoncé à poursuivre l'expérimentation, voire ont abandonné l'opération.

Question n° 7: En vue de promouvoir la diversité dans l'apprentissage des langues, pensez-vous qu'il est désirable, voire faisable de limiter l'enseignement de l'anglais à l'école?

Peter Medgyes

Cette question ne peut être traitée faute de temps. Ce qui est regrettable car elle concerne particulièrement l'objectif de cette conférence.

SESSION III

Politiques linguistiques éducatives et citoyenneté démocratique en Europe

Présentation des résultats des groupes de discussions des sessions I, II et III

Synthèse de Jean-Claude Beacco, université du Mans, France

Les participants à la conférence n'ont pas été uniquement destinataires d'informations et de réflexions sur les politiques linguistiques en Europe. Ils ont aussi alimenté le débat général dans le cadre d'échanges qui se sont déroulés en ateliers. Ces groupes de discussion (tel a été leur dénomination officielle), au nombre de cinq, se sont réunis pour trois sessions de travail, dont chacune avait été conçue comme ayant une finalité distincte:

- prise de contact et état des lieux ou de la réflexion sur les questions de diversité linguistique;
- problématiques relatives à la gestion du pluralisme linguistique – inventaire des obstacles et des esquisses de solutions ou des dispositifs déjà opérants, en relation avec la table ronde «Politiques de prise de décision aux niveaux national et international»;
- rapports de synthèse présentés en séance plénière finale et destinés à formuler les observations des participants sur le projet du Conseil de l'Europe relatif à l'élaboration d'un document destiné à être utilisé comme guide pour les politiques linguistiques éducatives, dans le cadre d'une réflexion plus englobante sur le rôle de la diversité linguistique, au niveau national et individuel, dans la constitution et l'exercice d'une citoyenneté démocratique en Europe.

On ne trouvera pas ici un rapport exhaustif qui permettrait de rendre véritablement compte de la richesse de ces échanges. Ceux-ci n'ont d'ailleurs été diffusés que sous forme de comptes rendus oraux le plus souvent, constituant eux-mêmes des synthèses, dont ce texte constitue, à son tour, une nouvelle élaboration. A ce niveau d'abstraction, il n'est pas certain que chacun y retrouve sa contribution, d'autant que, pour nombre de participants, la place qui leur a été faite dans la dynamique de la conférence et donc le temps matériel d'exposer ce que chaque situation nationale peut comporter de pertinent pour une réflexion de cette nature ont semblé insuffisants. Au moins cherchera-t-on à faire revivre l'esprit de ces échanges de groupes.

Les discussions ont été structurées par des questions centrales relatives à la nature des politiques linguistiques et à leur gestion actuelle et souhaitable de la diversité linguistique, telles que:

- nature sociolinguistique de la diversité linguistique et conception politique et juridique de celle-ci; en particulier, droits et obligations de la majorité envers les minorités et vice versa, droits individuels et droits des groupes, efficacité économique et équité sociale;
- prise en charge de cette diversité par les systèmes éducatifs; il ne suffit pas, par exemple, d'offrir plusieurs langues dans les curriculums scolaires pour créer automatiquement des formes diffuses de plurilinguisme;
- complexité des processus et multiplicité des acteurs impliqués dans la définition et la mise en œuvre de politiques linguistiques au niveau général (action des partis, des associations culturelles...), des institutions (municipalités, régions, etc.), des acteurs du système éducatif (décideurs politiques et techniques-administratifs, chefs d'établissement, parents d'élèves, élèves et étudiants...). Ce qui implique de créer des réseaux et des collaborations, voire d'instaurer des instances transversales (aux ministères, aux administrations, etc.) chargées de réguler les politiques linguistiques en tant que telles (par exemple, conseils régionaux des langues);
- importance des représentations sociales de cette diversité des langues qui ont cours sur un territoire national (remise en cause de l'unité nationale? richesse culturelle et économique?) et rôle joué par les médias (présence des langues dans les médias de masse, image des langues et de leurs locuteurs, valorisation ou dévalorisation des langues régionales ou de migrants, par exemple);

– stratégies à concevoir, en particulier pour aller contre une certaine demande sociale qui privilégie la valeur des langues sur le marché de l'emploi (celle de l'anglo-américain tout spécialement), au détriment, parfois, de leur valeur culturelle, d'intercommunication ou éducative; place de l'anglo-américain dans les curriculums (le rendre obligatoire? le limiter aux premiers cycles pour faire ensuite leur place aux enseignements d'autres langues? laisser faire?), laquelle constitue une des questions majeures de toute politique des langues en Europe;

– formes d'articulation des langues étrangères, régionales ou des communautés de migrants dans le curriculum scolaire; articulation de l'enseignement de la langue maternelle aux autres langues; articulation de ces enseignements dans la durée: école obligatoire, de second cycle, université, formation professionnelle continue, formation personnelle, apprentissages tout au long de la vie, de manière à atténuer la «compétition» entre les langues, compétition qui, dans le cas présent, provient aussi des choix alternatifs auxquels elles doivent donner lieu en un moment donné d'un parcours individuel, ce qui ne les rend pas incompatibles dans la durée. Quels rôles culturels, dans la formation de la personne et du citoyen, revient à la langue maternelle, aux langues secondes et aux langues étrangères, selon qu'elles sont, respectivement, nationales, régionales, propres à des communautés migrantes ou étrangères?

– recherche de moyens pour mettre en valeur les connaissances des jeunes élèves ayant pour langue maternelle une langue autre que nationale, que l'on envisage la question de l'enseignement des langues de migrants dans et hors du groupe originel de locuteurs, que l'on estime la valeur économique de la diversité linguistique ou le coût de sa mise en place;

– formes de sensibilisation et d'éducation au respect démocratique de la diversité linguistique, sans sous-estimation des évolutions linguistiques et culturelles, mais avec le projet de préserver un patrimoine culturel de grande valeur mais qui peut s'avérer très fragile; ceci implique de mettre en place des actions en direction du «grand public», des décideurs politiques de tous niveaux, des enseignants de toutes disciplines et tout spécialement des enseignants de langues (dans le cadre de leur formation initiale, en particulier), et d'adapter les programmes d'enseignement (au moins initiaux) en ce sens.

Bien entendu, il n'est pas possible de citer tous les exemples qui ont été mobilisés pour illustrer tel ou tel point de ces échanges. Ce qui conduit à donner à cette forme de résumé des débats un caractère excessivement abstrait.

Les propositions qui ont été élaborées au terme de ces travaux sont nombreuses mais non toujours unanimes. Elles portent sur l'action future du Conseil de l'Europe dans le domaine des langues, en étroite coordination avec les représentations nationales. Les participants proposent:

– qu'il soit tenu compte de manière forte des potentialités du Portfolio et des perspectives que ne manquera pas d'ouvrir l'Année européenne des langues (2001) pour la sensibilisation aux enjeux de la sauvegarde de la diversité linguistique et à ceux de la diversification des compétences langagières au niveau individuel et collectif;

– que l'on replace les nouvelles orientations ouvertes par la présente conférence par rapport au Cadre européen commun de référence, qui se situe encore au niveau de la didactique et des méthodologies d'enseignement (concepts harmonisés pour la description de la forme des programmes d'enseignement), mais qui les articule aux cultures éducatives et à l'organisation institutionnelle des formations en langues;

– que soit réalisé un document qui permette de rassembler l'information sur les politiques de diversification adoptées ou prévues par les Etats membres, en relation avec Eurydice;

– que le document présenté lors de cette conférence soit conçu de manière pratique, à savoir qu'il permette de prendre des décisions de politique des langues en connaissance de cause; les décideurs sont en effet peu informés de ces matières et agissent souvent de manière isolée et en fonction de critères traditionnels, davantage que sur la base de l'estimation des besoins. On ne conçoit pas la formation en langues comme un ensemble cohérent (voir, par exemple, le concept italien de *competenza linguistica*).

Il doit demeurer clair, et, sur ce point, on a pu constater une large convergence de vues, qu'un tel document ne saurait avoir pour fonction de définir des formes de politiques linguistiques à proposer ou à recommander. Comme le Cadre européen commun de référence, et en parallèle avec celui-ci, le nouveau document de réflexion se situera en amont de mises en œuvre spécifiques, ce qui concorde parfaitement avec les modalités d'action retenues jusqu'ici par la Section des langues vivantes.

Ils proposent également:

– que l'on estime, dans cette perspective, le rôle qu'il conviendrait de donner à l'enseignement éventuel d'une *lingua franca*, à celui des compétences spécifiques (dites aussi partielles), à la relation entre le nombre de langues maîtrisées et le degré de maîtrise de celles-ci, à l'enseignement des langues apparentées (génétiquement et/ou culturellement), et à celui des langues des proches (dans les régions transfrontalières), aux enseignements dits «bilingues» (la langue étrangère étant utilisée comme langue d'enseignement de certaines disciplines scolaires ou universitaires), aux enseignements précoces, à l'individualisation des enseignements langagiers, aux échanges scolaires, etc.

– que, dans ce document et en d'autres instances, soit approfondie la relation entre la diversité linguistique et le concept de citoyenneté démocratique (relations entre langage et pouvoir).

Les débats se sont nourris à la fois de l'expérience et de l'expertise des participants et de celles des spécialistes invités pour l'occasion, dans une interaction dynamique que la conférence se proposait de susciter. Ils ont, certes, mis en évidence de grandes diversités quant à la pertinence de ces problématiques dans telle ou telle situation spécifique: on peut considérer comme prioritaires la formation des enseignants, la refonte des programmes de langues, la production de nouveaux manuels de langues ou l'accroissement du nombre de langues proposées par le système éducatif. Il n'empêche qu'aucun de ces problèmes, pour techniques qu'ils soient, ne saurait être réglé sans perspective politique. Ne pas prendre en compte cette dimension, et c'est ce qui se dégage des discussions, revient à abandonner le niveau sociétal et donc à risquer de rendre caduques d'excellentes solutions didactiques, parce qu'elles n'auraient pas été conçues en fonction de stratégies globales.

Table ronde sur diversité linguistique et citoyenneté démocratique: le rôle de la société civile

Synthèse d'Albert Raasch, Universität des Saarlandes (Allemagne), président de la table ronde

Intervenants:

- *Alain Mouchoux*, Comité de l'Union syndicale européenne pour l'éducation (Etuce);
- *Gehrrard Riemer*, Union des confédérations des industriels et des employeurs pour l'Europe (Unice);
- *Milana Saiani*, Association européenne des parents (EPA);
- *Terttu Valojärvi*, Fédération internationale des professeurs de langues vivantes (FIPLV).

Introduction

Milana Saiani

Elle s'exprime au nom de l'Association européenne des parents qui représente en tout plus de 100 millions de parents en Europe. M^{me} Saiani constate que les parents d'élèves sont tout à fait d'accord avec une très grande partie de ce qui a été dit au cours de la Conférence d'Innsbruck. Les parents d'élèves sont très intéressés par la coopération avec d'autres associations ou institutions. Comme preuve, M^{me} Saiani cite un projet subventionné par la Commission européenne intitulé «Comment les parents peuvent-ils apprendre à être partenaires de l'école?», dans lequel s'est établie une coopération avec les enseignants et les élèves.

Terttu Valojärvi

Elle enseigne dans un lycée d'Helsinki et représente l'association des professeurs de langues vivantes finlandaise ainsi que la FIPLV (Fédération internationale des professeurs de langues vivantes). M^{me} Valojärvi est aussi présidente de l'Association régionale «nordique et baltique» des professeurs de langues.

Gerhard Riemer

M. Riemer remercie les organisateurs d'avoir invité les partenaires sociaux à participer à ce congrès. Il se montre très impressionné par les discussions profondes et les débats engagés sur des sujets comme l'interculturalité, la démocratie et les langues, l'Europe des citoyens, etc.

L'économie est actuellement profondément touchée par des bouleversements comme l'internationalisation et la globalisation, ce qui fait qu'elle est l'alliée naturelle et par excellence de tous ceux qui œuvrent en faveur des langues étrangères. «L'économie a besoin de compétences langagières.» Cela est valable aussi bien pour l'Union des confédérations des industriels et des employeurs pour l'Europe que pour l'Association autrichienne des entreprises. La tâche de ces organisations est de créer les conditions favorables pour l'optimisation des processus et activités économiques. Ce dont on a discuté tout au long de la conférence, est d'une valeur décisive aussi pour l'économie en Europe. Les décisions qui concernent l'économie sont souvent prises en dehors du domaine de l'économie; en voici trois exemples:

- des étudiants d'une université en Autriche ont publiquement protesté contre l'introduction d'une langue obligatoire dans leurs études universitaires;
- on crée des obstacles pour empêcher l'introduction d'une langue obligatoire dans la formation d'apprentis;
- les organisations représentées par M. Riemer ont explicité les conditions essentielles qu'il faudrait remplir dans le contexte «économie et formation».

M. Riemer souligne tout particulièrement l'importance de la compétence interculturelle, qui va bien au-delà de connaissances traditionnelles en langues étrangères.

Alain Mouchoux

M. Mouchoux représente le Comité de l'Union syndicale européenne pour l'éducation et parle donc au nom de 8 millions d'enseignants. M. Mouchoux déclare l'intérêt de son organisation à voir se développer les compétences linguistique, culturelle et professionnelle. Son organisation déclare également être prête à coopérer avec les parents d'élèves et avec toutes les autres associations et institutions. En particulier, il confirme l'engagement de cette organisation pour l'apprentissage tout au long de la vie comme principe de l'apprentissage des langues.

M. Mouchoux cite quelques difficultés et obstacles qui se présentent dans ce contexte:

– s'il est d'accord avec le principe des trois langues (une maternelle plus deux étrangères), et d'accord aussi pour promouvoir les langues régionales, il y a plus; ainsi il ne faudrait pas oublier les langues de banlieue;

– la lutte contre la xénophobie et le racisme est une des tâches prioritaires de l'éducation et donc aussi de l'enseignement des langues.

Discussion

Albert Raasch

Il pose la question suivante à *Alain Mouchoux*: «Que faites-vous déjà maintenant pour la promotion de la citoyenneté démocratique dans l'enseignement des langues?»

Alain Mouchoux

«Nous demandons de créer les conditions indispensables pour garantir un enseignement et un apprentissage réussis des langues. Ceci comprend par exemple des concepts pour une formation initiale et permanente appropriée des enseignants. Nous favorisons la mobilité des enseignants, nous sommes pour plus de stages de formation à l'étranger pour les enseignants de langues. Par contre, nous ne sommes pas convaincus que les matériaux qu'on trouve de plus en plus sur le marché et qui promettent une formation intensive grâce à des CD-Rom puissent remplacer les stages de formation et une bonne formation initiale.»

Albert Raasch

«Le Traité de Maastricht n'a encore permis à aucun *native speaker* d'entrer officiellement, et au même titre que les enseignants allemands, dans un corps enseignant d'une école. Les contacts avec les pays cibles continuent à reposer sur les épaules des assistants, donc d'étudiants. Est-ce qu'il y a une résistance de la part des syndicats (ainsi qu'on l'entend dire par-ci par-là) contre un tel "mélange" des corps enseignants des lycées et écoles?»

Alain Mouchoux

– Il y a déjà des enseignants étrangers dans les corps enseignants dans la mesure où ils disposent des qualifications requises.

– Les syndicats ne bloquent pas, mais on ne peut pourtant pas remplacer la totalité des enseignants par des locuteurs natifs.

Albert Raasch à Gerhard Riemer

«La promotion de l'économie n'est certainement pas la seule tâche de l'enseignement des langues. Seriez-vous d'accord avec cette constatation?»

Gerhard Riemer

«La formation professionnelle comprend à notre avis beaucoup plus que la seule dimension économique, et elle est plus vaste que la préparation à exercer un emploi. Les changements du monde du travail sont énormes et demandent une formation extrêmement riche et variée. Et pourtant la formation ne doit pas se faire exclusivement dans la perspective du monde du travail.»

Gerhard Riemer offre sa coopération dans toutes les activités qui concernent la structuration et la conception de l'enseignement des langues.

Albert Raasch à Terttu Valojärvi

«Comment la FIPLV voit-elle les problèmes de l'internationalisation des corps enseignants des écoles? Et comment votre association aide-t-elle à promouvoir la citoyenneté démocratique dans la classe de langues?»

Terttu Valojärvi

«Il faut voir le risque que les enseignants perdent leur emploi dans leur propre pays. A long terme, nous ne sommes pas favorables à cette internationalisation. Par exemple, si l'on invite des enseignants allemands à enseigner l'allemand en Finlande, cela paraît éventuellement acceptable dans un premier temps. Mais il y a d'autres solutions: échanges des élèves, échanges d'enseignants. C'est dans ce domaine que la FIPLV s'engage activement.»

Albert Raasch à Terttu Valojärvi

«Les professeurs de langues vivantes sont-ils suffisamment formés pour réaliser la citoyenneté démocratique en classe, et ceci sous les trois aspects de la conférence: les langues étrangères, les langues des minorités et les langues des immigrés?»

Terttu Valojärvi

La FIPLV agit en faveur du plurilinguisme et pour les langues des minorités. Comme exemple, elle cite la coopération de la FIPLV dans le projet Linguapax de l'Unesco. La FIPLV aide à préparer les enseignants à travailler internationalement.

Albert Raasch à Milana Saiani

«Comment votre association voit-elle la citoyenneté démocratique? Comment voyez-vous la possibilité d'étendre votre coopération à d'autres institutions et partenaires?»

Milana Saiani

Elle offre explicitement la coopération des parents d'élèves comme partenaires dans des projets. Dans le programme et dans la structure de son association, la citoyenneté démocratique est déjà réalité.

Albert Raasch à Alain Mouchoux

«Seriez-vous prêt à coopérer en tant que partenaire dans les activités en faveur de la réalisation de la citoyenneté démocratique?»

Alain Mouchoux

«Oui, puisque l'apprentissage des langues dans le sens de cette conférence est indispensable. Notre engagement pour la diversité culturelle en Europe est une contribution des syndicats pour réaliser cette citoyenneté démocratique.»

Albert Raasch

Remercie les participants de la table ronde et constate avec un très grand plaisir que tous les participants se sont déclarés prêts à approfondir les coopérations déjà existantes. Ceci constitue donc une excellente base pour continuer les activités prévues pour l'après-Innsbruck.

Conclusions et prochaines étapes

DISCOURS DE CLOTURE

Alan Dobson, Office for Standards in Education, Royaume-Uni

Tout d'abord¹, comme anglophone je voudrais vous expliquer une chose. Normalement, je ne parle que l'anglais dans les séances formelles, pour deux raisons: premièrement, le français est ma troisième langue étrangère; deuxièmement, je parle parfois un français un peu bizarre et je n'ai pas envie de compliquer encore plus la vie des interprètes!

Je me rends la semaine prochaine dans un autre Etat membre, où la langue de travail ne sera ni l'anglais, ni le français, ni l'allemand. Si je vous dis cela, c'est, d'une part, parce que je pense qu'il est important de noter que les anglophones ne sont pas moins attachés au plurilinguisme ou au multilinguisme que les autres et, d'autre part, parce que j'admire énormément ceux de mes collègues qui doivent, dans certaines réunions, travailler parfois non pas dans leur première ou leur deuxième langue étrangère, mais dans leur troisième ou leur quatrième. Et je sais combien cela peut être difficile. Si vous me le permettez, je poursuivrai en anglais, bien que je m'exprime bien souvent en français en dehors des réunions officielles, comme nombre d'entre vous le savent.

Je voudrais en premier lieu vous exposer les raisons de ma présence ici aux côtés de Joseph Sheils et de Claude Truchot; elles sont au nombre de trois. Tout d'abord, je me trouve parmi vous en tant que coprésident du Groupe de projet sur les langues vivantes, lequel couvre toute une série d'activités, dont la présente conférence ne constitue que l'un des aspects. Je dois souligner que je suis ici en tant que coprésident de ce groupe, l'autre coprésident étant mon ami et collègue Pavel Cink, de la République tchèque, qui, à l'occasion d'autres activités durant l'année, assure la présidence comme je le fais aujourd'hui. En second lieu, le Conseil de l'Europe fonctionne de telle sorte que ce sont les Etats membres collectivement, et non le secrétariat, qui décident des priorités. Le secrétariat, bien qu'il ne joue que rarement un rôle de premier plan dans les réunions plénières, dispose de compétences spécialisées qui sont pour nous inestimables. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier encore une fois Joseph Sheils et ses collègues d'avoir bien voulu se charger de toutes les tâches que nous leur avons confiées dans des circonstances extrêmement difficiles. Le secrétariat a pour mission d'extraire l'essence de nos délibérations, ici et ailleurs. C'est à l'issue de la conférence que le secrétariat joue son véritable rôle en s'efforçant de rassembler les fils de la discussion et de nous conseiller sur la marche à suivre. La troisième raison qui explique ma présence ici est triste, puisque l'un de nos collègues, Jean-Claude Beacco, a dû soudainement rentrer en France dimanche matin à la suite d'un deuil dans sa famille. Je suis certain que vous vous associerez tous aux condoléances que nous avons déjà présentées à Jean-Claude. Je suis également certain que vous comprendrez que le fait que le débat ait été privé, à la dernière minute, d'un de ses principaux intervenants a nécessité une importante restructuration du programme de travail.

L'une de mes missions en tant que coprésident du projet est d'assister brièvement Joseph Sheils et Claude Truchot dans la présentation du contexte dans lequel se déroule notre activité. Je voudrais faire quelques rapides remarques. Je pense qu'il est bon pour nous tous de nous remettre parfois à l'esprit ce contexte au sein duquel nous fonctionnons, étant donné que chacun d'entre nous, et j'en fait bien évidemment partie moi-même, risque parfois de le perdre de vue. La Recommandation (98) 6 a été l'un des points de départ du cheminement qui a débouché sur cette conférence. Le Comité de l'éducation du CDCC, auprès duquel tous les Etats membres sont représentés, a contribué à l'élaboration d'un cadre de travail pour le groupe de projet; celui-ci couvre non seulement certains éléments qui nous sont déjà familiers, tels que le *Cadre européen commun de référence* ou le *Portfolio européen des langues*, mais également diverses autres tâches, parmi lesquelles une conférence sur les politiques linguistiques.

La note d'information concernant la présente conférence, que vous avez tous reçue au préalable

1. Cette première partie a été prononcée en français.

[document DECS/EDU/LANG (99) 5 rév.], débutait par une présentation des domaines de la politique linguistique qu'il conviendrait d'encourager, domaines qui ont été définis comme prioritaires par le Comité de l'éducation: c'est-à-dire non pas par le groupe chargé des langues, mais par le Comité de l'éducation lui-même, auprès duquel tous les Etats membres sont représentés. Je voudrais brièvement vous rappeler que cette note comportait cinq points, dont trois concernaient des idéaux et des principes tels que le développement de la compréhension mutuelle et de la tolérance, l'encouragement du plurilinguisme et la promotion du respect de la diversité linguistique, alors que les deux autres abordaient les stratégies et outils en mesure de favoriser un apprentissage linguistique plus large et plus diversifié, ainsi que l'organisation d'une coopération internationale visant à l'élaboration de principes et de normes en matière d'apprentissage et d'enseignement des langues. En d'autres termes, ces deux derniers aspects définissent les moyens permettant de réaliser les objectifs et les idéaux auxquels nous souscrivons tous. C'est dans ce contexte que cette conférence a été organisée, autour des deux objectifs indiqués dans le document DECS/EDU/LANG (99) 6, à savoir, tout d'abord, porter à l'attention des décideurs et des experts toute une série de questions méritant d'être examinées et, en second lieu, s'engager vers l'élaboration d'un document d'orientation tenant compte – je pense que cela est important – à la fois du *Cadre européen commun de référence* et du *Portfolio européen des langues*. Voilà donc pourquoi nous sommes ici aujourd'hui. Tel est le cheminement que nous avons suivi. Nous voici au terme de trois journées très riches qui ont été l'occasion de contributions variées, et je suis certain que nombre d'entre nous ont à présent à l'esprit tout un kaléidoscope d'idées. Afin de nous aider à les organiser, au nom du Groupe de projet sur les langues vivantes, j'invite Joseph Sheils à nous présenter les prochaines étapes de l'élaboration d'un cadre au sein duquel organiser les politiques d'enseignement des langues. Je sais qu'il n'aura pas le loisir de passer en revue l'ensemble de la conférence, mais son point de vue sera pour nous précieux.

«Prochaines étapes»

Joseph Sheils, chef de la Section des langues vivantes, Conseil de l'Europe

Introduction

Cette conférence marque notre intention d'être impliqués de façon centrale dans ce qui pourrait bien être appelé un changement d'orientation dans le domaine des politiques linguistiques. Comme le soulignait Raymond Weber lundi, nous contribuons à la création d'un espace public européen qui va au-delà d'un Etat-nation et tend vers un espace de citoyenneté pour tous en Europe – un domaine pour lequel les citoyens s'engagent et participent pleinement, et dans lequel les politiques de langues nationales et régionales devraient jouer un rôle particulier étant donné qu'elles peuvent affecter profondément notre vie quotidienne.

Pour le Conseil de l'Europe et le projet Langues vivantes du CDCC, il s'agit de concevoir un espace pour le dialogue et les échanges nécessaires, de créer des liens et des réseaux impliquant les décideurs clés, d'agir en tant que catalyseurs pour de nouvelles idées, en contribuant ainsi à développer la nouvelle orientation. Dans ce processus – et il s'agit bien d'un processus –, nous devons nous attendre à et nous devons accepter quelques difficultés, et fonder notre apprentissage aussi bien sur les succès que sur nos fourvoiements. Comme le disait Oscar Wilde, «l'expérience est le nom que nous donnons à nos erreurs».

Outre proposer un espace pour le débat et la réflexion, le Conseil de l'Europe met au point des instruments fondés sur un consensus. Le projet Langues vivantes, bien que non concerné par des instruments juridiques, a joué et continue de jouer son rôle dans l'élaboration d'instruments pour le développement de politiques linguistiques.

Le troisième domaine d'action pour le Conseil de l'Europe est le domaine opérationnel, évoluant d'un forum de réflexion vers des activités dans des programmes à moyen terme, et essayant d'adopter une approche prospective. Dans ce processus à Innsbruck, nous cherchons à anticiper modestement les évolutions et à les modeler dans une perspective européenne. Il se peut que de cette façon nous puissions influencer le genre d'Europe que nous souhaitons plutôt que de réagir simplement aux métamorphoses.

Le dernier volet de notre conférence est consacré aux moyens à mettre en œuvre pour aller de l'avant. Nous souhaitons nous appuyer sur les initiatives passées et présentes pour promouvoir un apprentissage des langues plus diversifié. Nous souhaitons également prendre acte des orientations définies par la présente conférence afin d'approfondir notre réflexion dans un document sur les politiques linguistiques dans l'enseignement.

I. Politique linguistique du Conseil de l'Europe

Il peut être utile de situer brièvement cet objectif en relation avec la politique du Conseil de l'Europe dans ce domaine. La conférence a souligné qu'il était important de profiter des travaux existants du Conseil de l'Europe. Le Conseil s'intéresse prioritairement à l'emploi des langues, ainsi qu'à leur enseignement/apprentissage. S'agissant de l'emploi des langues, deux grands instruments normatifs sont à présent en vigueur: la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires qui concerne la protection de ces langues et la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales dont un certain nombre d'articles portent sur les droits linguistiques des minorités nationales. Tout document du Conseil de l'Europe sur les politiques d'enseignement des langues devra aborder les questions relatives aux langues régionales ou minoritaires et aux langues des immigrés, sans oublier les langues officielles des Etats membres. Nos futurs travaux sur la politique linguistique dans le secteur éducatif devraient englober ces problèmes linguistiques et des domaines d'action connexes en tant que complément aux instruments juridiques en vigueur du Conseil de l'Europe.

Le deuxième secteur clé est celui de l'apprentissage et de l'enseignement d'une deuxième langue ou langue étrangère en milieu scolaire ou en dehors du milieu scolaire. C'est dans ce contexte que le concept de formation continue est essentiel.

Les activités du Conseil de l'Europe, mises en œuvre depuis plusieurs décennies dans le cadre d'une coopération internationale aux projets du CDCC sur les langues vivantes, ont conduit à un consensus paneuropéen sur des principes d'action clés orientant l'enseignement et l'apprentissage. L'un des principaux objectifs de la conférence étant d'examiner les relations entre la diversité linguistique et la citoyenneté démocratique (et nous n'avons fait que commencer), je tiens à rappeler quelques-uns des principes qui s'appliquent tout particulièrement à nos futurs travaux.

L'accès: l'apprentissage des langues doit être ouvert à tous

La compétence de tous les citoyens, indépendamment de leur statut ou appartenance sociale, dans la ou les langue(s) du système politique qui les régit n'est pas un privilège, mais un droit et une nécessité sur notre continent de plus en plus interactif. L'enseignement et l'apprentissage des langues revêtent ainsi une nouvelle importance, compte tenu des effets variables et perturbateurs de la mondialisation sur l'insertion sociale et du danger de marginalisation accrue des personnes dépourvues des aptitudes linguistiques nécessaires pour relever les défis engendrés par les processus économiques de la fin du XX^e siècle. C'est le droit de tout un chacun d'accéder aux réseaux de communication formels et informels, ce qui exige un effort particulier car un traitement égalitaire ne conduit pas nécessairement à l'égalité. Le rapport complexe entre la politique linguistique et la cohésion sociale doit être au centre de nos futurs travaux.

L'objectif de l'apprentissage/enseignement des langues

Bien évidemment l'objectif est de développer le plurilinguisme et le pluriculturalisme parmi les Européens. Une citoyenneté démocratique pleinement participative en Europe exige des citoyens qu'ils soient à même de comprendre diverses langues et cultures et de les mettre en relation avec les leurs, que ce soit à l'intérieur des frontières nationales ou au-delà. Les citoyens doivent être capables de servir d'intermédiaires entre un certain nombre de groupes sociaux et leur culture, et d'établir un lien avec eux [document DECS/EDU/LANG (99) 6]. Un apprentissage linguistique diversifié permet à chaque citoyen de constituer son capital culturel, qui ne doit pas être compris seulement en termes d'avantages économiques, mais doit avoir aussi une dimension sociale et culturelle. En allant au-delà du culturel pour atteindre l'interculturel, on ne cherche pas à développer les compétences de locuteurs natifs mais de locuteurs interculturels, de citoyens capables de servir d'intermédiaires entre des cultures aux niveaux national, régional et européen. Bien sûr, nous ne voulons pas, à travers nos initiatives, faire preuve d'eurocentrisme, aussi devons-nous étendre notre réflexion à la valeur des langues non européennes, non seulement celles des immigrés, mais aussi d'autres régions du monde comme l'Asie, l'Afrique, l'Inde, avec lesquelles les peuples d'Europe cherchent à nouer des liens non seulement économiques, mais aussi culturels et sociaux.

Notre future réflexion sur la politique linguistique dans le domaine de l'éducation devra donc porter sur une stratégie cohérente en matière d'élaboration des programmes scolaires, intégrant non seulement les langues étrangères, régionales et minoritaires, mais aussi les langues maternelles majoritaires et tout autre type de langues, dans une optique interdisciplinaire. Nous avons besoin de politiques en matière d'enseignement des langues qui tiennent compte des biographies langagières, tout comme le *Portfolio* permet la reconnaissance de toutes les expériences d'apprentissage des langues d'un individu.

Dans nos futurs travaux, nous espérons promouvoir l'autonomie et la responsabilité de l'apprenant, ainsi qu'un apprentissage linguistique plus diversifié grâce à la mise en place d'un *Portfolio européen des langues*, instrument permettant de consigner et de valoriser l'apprentissage des langues tout au long de la vie. Un tel document sera, pour les apprenants, un moyen, non seulement de mettre en évidence leurs qualifications de manière transparente et portable au niveau international, mais aussi de présenter un plus large éventail de connaissances et d'expériences langagières et interculturelles que ne le permettent les diplômes traditionnels, y compris les compétences linguistiques acquises hors des structures d'apprentissage classiques. Le *Portfolio* peut promouvoir grandement la reconnaissance des langues

régionales, des langues des immigrés car, en fait, toutes les compétences linguistiques ont droit de cité dans un *Portfolio européen des langues*.

Le *Portfolio* constitue à la fois un support d'informations et un outil pédagogique. Dans le cadre de la deuxième fonction, il sert à motiver les apprenants et les aide à devenir plus indépendants, en améliorant et en diversifiant leurs compétences linguistiques tout au long de la vie. On peut espérer que, lorsque l'actuel programme pilote s'achèvera, le *Portfolio européen des langues* se répandra peu à peu largement dans la population, à partir de l'an 2001. Ce sera un instrument précieux pour faire participer directement la société civile à l'élaboration d'une politique linguistique dans l'enseignement.

L'apprentissage et l'enseignement des langues devraient promouvoir le développement d'une citoyenneté socialement responsable

Afin de démocratiser ce domaine, on peut rendre plus autonomes les apprenants et les enseignants pour qu'ils prennent et mettent en œuvre collectivement des décisions en matière d'apprentissage et d'enseignement des langues. C'est ainsi que des méthodes pédagogiques démocratiques peuvent contribuer à développer l'indépendance de pensée et d'action nécessaire à une citoyenneté participative et socialement responsable.

En outre, comme je l'ai déjà dit, des compétences plurilingues et multiculturelles sont essentielles pour participer à des réseaux multilingues, ce qui englobe la capacité de vivre et de travailler avec d'autres dans un cadre démocratique, tant au niveau national qu'international.

L'apprentissage des langues tout au long de la vie

Comme cela a été souligné durant cette conférence, l'apprentissage des langues tout au long de la vie doit être considéré non comme une option, mais comme une nécessité, et donc comme un droit. Bien qu'ils soient plus clairs, les besoins sont également plus divers dans l'apprentissage des langues par les adultes. Des instruments sont nécessaires, propres à soutenir la motivation et assurer la qualité, notamment en ce qui concerne la certification.

II. Le lien entre les activités précédentes et les nouvelles propositions

Le Cadre européen commun de référence: un instrument de description de politiques

Poursuivons sur le thème de la construction sur les travaux déjà existants. La plupart d'entre vous connaissent bien à présent le *Cadre européen commun de référence*, qui vise à faciliter la communication et la coopération entre tous les partenaires intéressés, en analysant et en décrivant leurs propres décisions de principe concernant les objectifs, les méthodes et les types d'évaluation. C'est déjà un instrument de planification qui permet une diversification accrue des programmes scolaires. Il constitue une base pour développer les questions de politique générale succinctement décrites dans ses pages et dans les guides à l'usage des utilisateurs spécialisés. Je pense notamment (mais pas uniquement) au chapitre 7 du *Cadre européen commun de référence* qui concerne les scénarios curriculums aux fins de diversification et au *Guide à l'usage des décideurs*. Dans la prochaine phase, on pourra ajouter une nouvelle dimension en inscrivant les objectifs à atteindre dans le cadre des mécanismes sociétaux contemporains et en traitant les diverses tensions et contraintes liées à la diversification, qui ont été au premier rang de nos discussions au cours de la présente conférence.

Vers une meilleure concentration sur l'analyse

Il est toutefois nécessaire de faire avancer la réflexion sur l'élaboration des politiques dans une optique analytique fondée, chaque fois que possible, sur une analyse objective des situations – ce qui se passe réellement et pourquoi – plutôt que sur une simple opinion ou idéologie. Afin que les buts des politiques linguistiques soient bien en prise avec les mécanismes sociétaux contemporains, il nous faut des objectifs et des critères qui, en premier lieu, servent de base à l'énoncé des problèmes. Nous devons, cependant, aller au-delà d'une simple description de ces obstacles/contraintes pour analyser les raisons de leur apparition. Ce n'est qu'à ce stade que l'on pourra préciser quelles sont les possibilités d'action et

le degré d'intervention nécessaire. La prise de décisions peut alors être rattachée aux objectifs qui orientent l'action.

Il est, bien sûr, important que les projets Langues vivantes du CDCC, à Strasbourg, poursuivent l'élaboration et l'exploitation des moyens d'action visant à promouvoir et à soutenir la diversification linguistique. Toutefois, compte tenu des défis engendrés actuellement par la transformation de l'Europe, comme les débats de la présente conférence semblent le confirmer, il est de plus en plus manifeste qu'il faudrait compléter cette précieuse dimension «instrumentale» pragmatique par une composante «analytique» plus marquée dans les activités du CDCC sur les politiques linguistiques. En d'autres termes, il faut aller au-delà de ce qui peut être considéré comme les aspects plus «techniques» de la formulation des politiques, si importants soient-ils.

C'est nécessaire au vu des nouvelles orientations et priorités qui commencent à se dessiner en matière de politiques linguistiques. Dans la prochaine phase, comme la présente conférence l'a souligné, il convient de réévaluer les objectifs et le contexte dans lequel est appréciée la politique linguistique compte tenu des bouleversements socio-économiques et sociopolitiques de l'Europe. L'étude faite dans nos documents préparatoires à la conférence et les délibérations de la conférence elle-même, qui seront bientôt analysées par Claude Truchot, inscrivent le débat de politique générale dans le contexte social.

Cette optique introduit de nouveaux paramètres et engendre de nouveaux défis pour la politique d'enseignement des langues. Il faut, en effet, placer la politique linguistique au centre de notre réponse à l'atomisation croissante de nos sociétés.

Il convient de mettre en œuvre une stratégie dynamique qui prenne différents types d'informations comme base pour la formulation des politiques. Certaines de ces informations sont actuellement disponibles mais un complément est nécessaire, comme le montre l'étude entreprise pour cette conférence par Michel Candelier et ses collaborateurs. Quoiqu'elle soit de nature préparatoire et entravée par certaines contraintes, cette analyse révélatrice donne des indications précieuses pour la prochaine étape et constitue une base pour élaborer et affiner nos outils analytiques dans la prochaine phase de nos travaux.

Nous reconnaissons, bien sûr, le rôle important assumé par la Commission européenne, tant dans la promotion de la diversité linguistique que dans le recueil d'informations essentielles sur l'évolution de la situation concernant la diversification linguistique dans de nombreux pays, ainsi que la contribution de l'Unesco et de l'OSCE en matière de politiques linguistiques dans de nombreuses situations délicates; il est manifeste que les organisations internationales ont un rôle essentiel à jouer s'agissant de favoriser un débat éclairé sur les questions de fond et d'amener les gouvernements nationaux à rechercher des solutions communes aux défis qu'ensemble ils ont de plus grandes chances de pouvoir relever.

En remplissant son rôle de catalyseur et de forum pour la réflexion et l'analyse, le Conseil de l'Europe traitera pour les quarante-sept Etats parties à la Convention culturelle, dans le document d'orientation proposé, les questions complexes et souvent imbriquées qui influent sur les objectifs de la politique linguistique dans les sociétés européennes d'aujourd'hui.

III. Résultats de la conférence

Nous méditerons sur les conclusions de la présente conférence et réviserons nos travaux préliminaires à la lumière de ces discussions.

Je voudrais, à présent, faire le bilan des enseignements à tirer de la présente conférence.

Le but: vers un cadre pour les politiques linguistiques éducatives

Permettez-moi, tout d'abord, de vous rappeler ce que Byram et Ó Riagáin ont affirmé sur l'objet d'un document relatif aux politiques linguistiques: «Un instrument d'orientation de la politique d'enseignement des langues intégrera le langage commun du *Cadre européen commun de référence* et du

Portfolio européen des langues dans un document plus vaste portant sur les facteurs socio-économiques et politiques que les décideurs doivent prendre en considération. Il servira de canevas général pour l'élaboration de politiques spécifiques en matière d'enseignement des langues, qui tiennent compte des conditions et des contraintes locales et régionales. Les décideurs pourront utiliser cet instrument pour vérifier les questions dont il faudrait tenir compte, ainsi que les réponses possibles, que ce soit aux niveaux local, régional ou européen.

Cet instrument servira de référence commune permettant aux décideurs de coordonner leurs décisions au niveau local ou national pour tenir compte du contexte européen et du contexte mondial, ainsi que de l'intention du Conseil de l'Europe et de ses Etats membres de créer et de préserver une Europe composée de démocraties libres et participatives» [document DECS/EDU/LANG (99) 6].

Par conséquent, tout comme le *Cadre européen commun de référence*, le document a pour objet d'aider les décideurs, à différents niveaux (la conférence a d'ailleurs souligné le large éventail de partenaires – chacun est un décideur à un niveau ou à un autre):

- à réfléchir aux choix, aux décisions et aux objectifs;
- à analyser les décisions et leurs conséquences possibles;
- à relier les objectifs et les problèmes avec les stratégies pour action.

Il n'est pas normatif et n'impose aucune politique. L'un des facteurs, par exemple de la prise de décision, c'est la puissance des forces du marché, souvent liée, mais pas toujours, au degré d'importance de l'anglais. Le document contribuera à analyser la décision à prendre en fonction de cette série de facteurs et d'autres facteurs comme ceux touchant à la culture et à la politique, la nécessité d'apprendre les langues de ses voisins et d'avoir accès à d'autres cultures. En l'occurrence, le document ne suggérera ni n'imposera de politique, mais contribuera à clarifier les questions et les conséquences de différentes options possibles.

Comment réagir à la domination de l'anglais en est un autre exemple. Le document ne prendra pas parti mais présentera différents moyens d'intégrer l'anglais dans un ensemble de compétences linguistiques individuelles. Il proposera différentes options en fonction de situations particulières fondées sur une analyse des facteurs entrant en jeu.

En résumé, il énoncera des principes, des méthodes d'analyse et diverses options liées à leurs conséquences en matière d'application. Ce sera aux utilisateurs de sélectionner, dans le document, les éléments qui correspondent directement à leurs besoins et au degré de précision qui leur est nécessaire.

Questions pour la poursuite de la réflexion

Quels enseignements pouvons-nous tirer de la conférence sur les questions qui exigent une réflexion approfondie?

Ce sont notamment les suivants:

- la nécessité d'analyser le processus de décision afin d'identifier les acteurs clés (ce ne sont pas toujours les décideurs du plus haut niveau hiérarchique qui influent réellement sur la décision finale) et de déterminer comment d'autres participent au processus;
- la nécessité de consulter toute une série de partenaires, et non pas seulement les décideurs traditionnels; cette consultation pourrait revêtir diverses formes en fonction des contextes nationaux, mais on a suggéré notamment la création de commissions linguistiques ou d'organes consultatifs autorisés, dotés d'une large représentation;
- l'importance de se concentrer sur le citoyen ou l'apprenant individuel, sur sa biographie langagière et l'ensemble des compétences qu'il acquiert tout au long de sa vie;
- le poids des représentations et de l'image de langues déterminées et ses conséquences pour la définition des grandes orientations;

- l'intérêt de reconnaître que ce n'est pas seulement dans le système d'enseignement traditionnel que l'on trouve un environnement propice à l'apprentissage, mais aussi dans des contextes institutionnels extrascolaires ainsi que dans le cadre d'un apprentissage autodirigé informel, ce qui signifie que l'on ne peut pas axer l'élaboration des politiques sur les seuls systèmes d'enseignement nationaux. D'autres secteurs ont tendance à être négligés malgré leur importance capitale pour l'apprentissage tout au long de la vie;
- la nécessité de prendre en compte les tensions entre les droits individuels et collectifs, s'agissant des langues proposées;
- l'intérêt d'approfondir la question des rapports entre l'apprentissage des langues étrangères et la citoyenneté démocratique (qui nous a donné du fil à retordre dans la première partie de la présente conférence); nous devons développer des liens plus forts entre les travaux dans le domaine de la citoyenneté démocratique et ceux en matière de développement de politiques linguistiques;
- l'intérêt de recueillir des exemples de bonne pratique dans le domaine de la prise de décision;
- la nécessité de mener des études de cas sur les langues dans leur contexte sociopolitique, notamment sur une base régionale (plutôt que purement nationale).

Méthodes de travail

Comment procéder pour élaborer un document sur les politiques linguistiques?

Nous proposons de tirer parti des compétences d'experts au sein de groupes de travail et de développer la consultation avec les décideurs, nos interlocuteurs privilégiés étant les ministères de l'Education. Nous espérons que les autorités nationales établiront un mécanisme et désigneront des représentants pour contribuer à ce processus. La création d'un groupe de discussion sur notre site web, dont l'accès serait limité aux coordonnateurs nationaux pour l'Année européenne des langues (AEL) et aux correspondants nationaux du projet Langues vivantes, pourrait aussi faciliter la consultation. Il faudra élaborer le document d'orientation initialement prévu sous forme de projet, en procédant à toute consultation qui s'avérera possible compte tenu du temps disponible et des contraintes matérielles. Un document de base devrait être prêt courant 2001, Année européenne des langues et devrait être présenté lors de la conférence intergouvernementale majeure qui pourrait être organisée aux Pays-Bas en automne 2001.

Des propositions visant à organiser un certain nombre de séminaires nationaux sur les questions de politique générale prioritaires seraient les bienvenues dans un proche avenir. Ce processus pourrait aboutir à une série de tables rondes sur les politiques linguistiques nationales, qui seraient organisées dans un esprit de dialogue, sans idée de provocation ni volonté de juger, ce qui déboucherait notamment sur des rapports nationaux informatifs et analytiques concernant la politique linguistique. Nous invitons les gouvernements à contribuer à la mise en place de ce processus de dialogue et d'analyse en proposant pour commencer d'organiser des séminaires nationaux comportant une représentation large. Ceci contribuera à la fois au processus de réflexion et au perfectionnement de la composante analytique du document sur les politiques linguistiques, tout en soutenant certainement les actions dans les Etats membres. Ces événements seraient plus particulièrement appropriés en 2001 (AEL) en tant que moyen d'impliquer un grand nombre de partenaires dans la société en mutation.

Concrètement, notre calendrier exige que nous achevions le projet actuel sur les Langues vivantes à la fin de l'an 2000, et que nous en fassions la synthèse au cours de l'Année européenne des langues, en 2001. Nous aurons ainsi la possibilité de lancer également un nouveau projet à moyen terme qui, sous réserve de l'approbation du Comité de l'éducation du CDCC, pourrait mettre davantage l'accent que l'actuel sur les questions de politique linguistique, constituant un dossier de réflexions et d'analyses sur les politiques dans le cadre d'un programme continu de séminaires.

Un tel programme aurait pour but fondamental de mettre en commun les compétences spécialisées et les bonnes pratiques afin que l'élaboration d'une politique linguistique contribue plus efficacement à la promotion de la citoyenneté démocratique, comme base de la stabilité et de la cohésion sociales sur notre continent multilingue et multiculturel. Je conclus en exhortant à nouveau les Etats membres à participer

activement à ce programme international de réflexion, d'analyse et de débats relatifs aux politiques linguistiques.

Je vous remercie.

Eléments d'une proposition préliminaire de priorités futures des projets Langues vivantes du CDCC

L'additif suivant est le résultat des discussions qui ont eu lieu au sein du groupe de projet à la suite de la conférence.

Le bref exposé ci-après est destiné à alimenter la discussion sur la direction des activités du CDCC dans le domaine des langues vivantes après 2000. Il cherche à tenir compte de la nécessité d'activités plus transversales dans le domaine de l'éducation (en particulier les concepts de citoyenneté démocratique, identités et langues). L'objectif est également de centrer les activités sur le développement (plutôt que sur la mise en œuvre) de politiques linguistiques, conformément à la mission des projets du CDCC.

Trois principaux domaines d'activités sont proposés:

- le développement et la diffusion du *Portfolio européen des langues* (PEL), avec une référence particulière aux implications politiques (comme par exemple le «cahier des charges», la reconnaissance par le Conseil de l'Europe ou l'autocontrôle, l'introduction dans les Etats membres);
- des actions en faveur de la sensibilisation à l'esprit de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires;
- un programme d'actions dans le domaine de l'élaboration de politiques linguistiques intitulé «Langues, identités et citoyenneté démocratique en Europe».

Les deux premiers domaines représentent le développement du travail actuellement en cours.

Le troisième domaine, qui est une suite de la Conférence d'Innsbruck [voir «Prochaines étapes», document DECS/EDU/LANG (99) 15], pourrait avoir deux dimensions majeures: les aspects politiques et les aspects techniques du développement de politiques.

Un point clé d'un projet sur «Langues, identités et citoyenneté démocratique en Europe» pourrait être des études et des séminaires sur ces trois concepts («langues», «identités» et «citoyenneté démocratique») et sur les relations et les liens entre eux.

Un premier résultat du projet à un niveau politique pourrait être une déclaration et/ou une série de recommandations concernant la nature de ces éléments et la relation entre eux, et le besoin de les prendre en considération dans l'aménagement linguistique et dans le développement de politiques linguistiques pour l'enseignement (pour toutes les langues: L1, L2, LE, y compris les langues régionales et minoritaires et les langues des immigrants).

L'objectif des politiques élaborées dans ce contexte serait de refléter l'esprit de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, des déclarations de La Haye et d'Oslo et d'autres déclarations concernant des politiques linguistiques internationales, etc.

La seconde conséquence du Projet à un niveau technique serait double:

1. La production d'un «manuel» pour des décideurs politiques en linguistique suggérant et illustrant comment la déclaration et/ou les recommandations ci-dessus mentionnées pourraient être mises en œuvre par des politiques spécifiques. Un tel manuel expliquerait, entre autres, la fonction du CEC et du PEL dans des politiques spécifiques.

Le manuel serait une version élargie et enrichie du document de base sur les politiques linguistiques pour l'enseignement, qui sera réalisé au cours de l'actuel projet Langues vivantes et présenté en 2001.

Cela signifie donc que des lignes directrices et des outils destinés à faciliter l'analyse et la formulation de politiques seraient disponibles.

2. L'organisation et mise à disposition des gouvernements nationaux de «tables rondes» pour des représentants nationaux avec des groupes d'experts du Conseil de l'Europe, ainsi que des consultations avec des experts comme moyens pour rendre l'utilisation du manuel ci-dessus mentionné plus facile à deux niveaux de développement de politiques:

– développement d'une politique globale: l'organisation de l'enseignement des langues [par exemple des questions telles que quelles langues à quel niveau du système éducatif (obligatoire ou non obligatoire)]

– développement de programmes et de curriculums: l'élaboration de nouveaux programmes et curriculums qui correspondent aux nouvelles politiques et reflètent l'esprit de la déclaration et/ou recommandations faites à un niveau politique.

Annexes

Annexe 1:

Programme de la conférence

Dimanche 9 mai 1999

- 17 h Enregistrement des participants au Centre de congrès, Innsbruck
- 18 h Cérémonie de baptême d'une rue en face du Centre de congrès en l'honneur du Conseil de l'Europe dans le cadre de la célébration de son 50^e anniversaire
- 19 h Ouverture officielle de la conférence
– Elisabeth Gehrler, ministre fédéral de l'Éducation et des Affaires culturelles, Autriche
– Raymond Weber, directeur de l'Enseignement, de la Culture et du Sport, Conseil de l'Europe
- Réception offerte par le ministère des Sciences et du Transport en la présence du gouverneur du Tyrol, Wendelin Weingartner et du maire d'Innsbruck, Herwig van Staa (Centre de congrès d'Innsbruck)

Lundi 10 mai 1999

- 9 h Allocutions d'ouverture
– Herwig van Staa, maire d'Innsbruck
– Raymond Weber, Conseil de l'Europe
- 9 h 45 *Diversité linguistique et citoyenneté démocratique*
– Peter Leuprecht, ancien Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe
- 10 h 15 *Thèmes, objectifs et méthodes de travail de la conférence*
– Claude Truchot, rapporteur général
- 10 h 30 Pause

Session I Diversité linguistique, citoyenneté démocratique et politiques linguistiques éducatives

- 11 h **Session I.1 – *Diversité linguistique et citoyenneté démocratique***: table ronde
Présidence: Michael Byram
- Intervenants:
– Ingrid Gogolin, université de Hambourg: les langues de l'immigration
– Hanna Komorowska, université de Varsovie: les langues «secondes» ou «étrangères»
– Pádraig Ó Riagáin, Institut linguistique d'Irlande: les langues minoritaires autochtones
- 12 h Déjeuner
- 14 h **Session I.2 – *Diversité linguistique en faveur de la citoyenneté démocratique***: groupes de discussion
- 15 h 30 Pause

- 16 h *Diversité linguistique: contribution à l'éducation à la citoyenneté démocratique*
– Michela Cecchini, chef de la Section de l'éducation à la citoyenneté démocratique, Conseil de l'Europe
- 16 h 15 **Session I.3 – *Facteurs sociaux et économiques susceptibles de soutenir ou d'entraver la diversité linguistique***: table ronde
Présidence: Georges Lüdi
- Intervenants:
– François Grin, département d'Economie politique, université de Genève et Centre européen pour les questions des minorités (ECMI), Flensburg
– Gret Haller, médiatrice pour les droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine
– Miquel Strubell, Institut de sociolinguistique Catalane, Barcelone
- 17 h 15 **Session I.4 – *La parole aux jeunes***: débat
Présidence: Maria Strelj (journaliste, ORF Landesstudio Tirol)
– Alexandra Bisanz, Autriche
– Dick Cochuis, Pays-Bas
– David Herrmann, Autriche
– Martina di Simplicio, Italie
– Andrea Székely, Hongrie
- 18 h 15 Fin de la session I
- 20 h Concert de l'ensemble de jazz Paul Zauner & Itslyf offert par la Chancellerie Fédérale
Buffet

Mardi 11 mai 1999

Session II Le secteur éducatif face aux défis de la diversité linguistique

Présidence: Alan Dobson

- 9 h Introduction à la session II: Claude Truchot
- La diversité des langues d'un point de vue politique*
Sénateur Jacques Legendre (France), Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- Session II.1 – *Obstacles et solutions***: présentation d'une enquête préliminaire
- 9 h 15 *La diversité linguistique en éducation: obstacles et solutions possibles.*
Résultats d'une enquête préliminaire menée par Michel Candelier (université Paris-V), Bérengère Dumoulin (université Paris-VIII) et Atsuko Koishi (université Keio, Japon).
Présentation par Michel Candelier
- 10 h Pause
- 10 h 30 **Session II.2 – *Obstacles et solutions***: groupes de discussion
- 12 h Déjeuner
- 14 h **Session II.3 – *Les politiques de prises de décisions aux niveaux national et international***

Rapports de synthèse des groupes sous forme d'une liste unique de questions présentées aux participants à la table ronde.

Table ronde

Présidence: Peter Medgyès

Intervenants:

Niveau national:

- Pavel Cink, directeur général, ministère de l'Education, République tchèque
- Anton Dobart, directeur général, Bundesministerium für Unterricht und kulturelle Angelegenheiten, Autriche
- Maria Emília Galvão, directrice adjointe, ministère de l'Education, Portugal
- Svein Harsten, directeur général adjoint, ministère de l'Education, de la Recherche et des Affaires religieuses, Norvège
- Liliana Preoteasa, directrice générale, ministère de l'Education nationale, Roumanie

Niveau international

- Sylvia Vlaeminck, Commission européenne, DG XXII
- Joseph Poth, division des Langues, Unesco

Fin de la Session II

16 h 15 Pause

Session III Politiques linguistiques éducatives et citoyenneté démocratique en Europe

16 h 45 **Session III.1 – *Vers un cadre pour les politiques linguistiques éducatives en Europe***
Groupes de discussion

18 h 15 Fin

20 h Réception et dîner offerts par le land du Tyrol et la ville d'Innsbruck – Hofburg

Mercredi 12 mai 1999

9 h **Session III.1 (suite)**
Rapports des groupes de discussion

Session III.2 – *Vers un cadre pour les politiques linguistiques éducatives en Europe*
Diversité linguistique et citoyenneté démocratique: le rôle de la société civile: table
ronde
Présidence: Albert Raasch

- Alain Mouchoux, Comité de l'Union syndicale européenne pour l'éducation (Etuce)
- Gerhard Riemer, Union des confédérations des industriels et des employeurs pour l'Europe (Unice)
- Milana Saiani, Association européenne des parents (EPA)
- Terttu Valojärvi, Fédération internationale des professeurs de langues vivantes (FIPLV)

10 h 45 Pause

- 11 h 15 **Session III.3 – Vers un processus d'élaboration d'un cadre pour les politiques linguistiques éducatives: prochaines étapes**
- Joseph Sheils, chef de la Section des langues vivantes, Conseil de l'Europe
 - Alan Dobson, coprésident du groupe de projet Langues vivantes
 - Claude Truchot, rapporteur général
- 12 h 15 **Clôture officielle de la conférence**
- Johann Popelak, Bundesministerium für Wissenschaft und Verkehr, Autriche
 - Joseph Sheils, Conseil de l'Europe
- 13 h Fin de la conférence

Membres du Comité scientifique

- Jean-Claude Beacco, université de la Sorbonne nouvelle-Paris III, France
- Michael Byram, université de Durham, Royaume-Uni
- Michel Candelier, université René-Descartes (Paris-V), France
- Alan Dobson, Office for Standards in Education, Royaume-Uni
- Georges Lüdi, université de Bâle, Suisse
- Peter Medgyès, directeur du Centre de formation des enseignants de Budapest
- ancien sous-secrétaire d'Etat de l'Education, Hongrie
- Dan Nasta, Institut des sciences de l'éducation, Roumanie
- Pádraig Ó Riagáin, Institiúid Teangeolaíochta Éireann, Irlande
- Albert Raasch, universität des Saarlandes, Allemagne
- Claude Truchot, université de Franche-Comté, France, rapporteur général de la conférence

***Le Groupe de projet Langues vivantes est coprésidé par Pavel Cink et Alan Dobson.
Les conseillers de projet sont Jean-Claude Beacco et Michael Byram.***

Annexe 2:

Liste des participants

Comité scientifique

Pr Jean-Claude Beacco, [université du Maine et CEDISCOR (UPRES:SYLED), université de la Sorbonne nouvelle-Paris III, professeur des universités], 34, rue Rodier, 75009 PARIS, France
Tél.: 33 1 40 16 06 90
E-mail: JCB.MDG@wanadoo.fr

Pr Michael Byram, University of Durham, School of Education, Leazes Road, UK – DURHAM DH1 1TA, Royaume-Uni
Tél.: 44 191 374 35 30/35 05 Fax: 44 191 374 35 06
E-mail: m.s.byram@durham.ac.uk

Pr Michel Candelier, [maître de conférences, université René-Descartes], 106, rue de l'Abbé-Groult, F-75015 PARIS, France
Tél./fax privé: 33 1 55 76 62 33
E-mail: mcandelier@citi2.fr

M. Alan Dobson, HMI, Office for Standards in Education (OFSTED), Government Buildings, Marston Road, UK – OXFORD OX3 OTY, Royaume-Uni
Tél.: 44 1 865 247 203 Fax: 44 1 865 792 517
E-mail: a.dobson@ofsted.gtnet.gov.uk

Pr Georges Lüdi, directeur, Institut des langues romanes, université de Bâle, Stapfelberg 7-9, CH-4051 BASEL, Suisse
Tél.: 41 61 267 12 62 (institut) ou 267 2832 (université) (direct)
41 61 267 12 84 (institut) ou 267 3672 (secrétariat)
Fax: 41 61 267 12 86 (institut) ou 267 2830 (université)
E-mail: rosegl@ubaclu.unibas.ch

M. Peter Medgyès, directeur, Centre for English Teacher Training, Eötvös Loránd University, Ajtósi Dürer sor 19-21, 1146 BUDAPEST, Hongrie
Tél.: 36 1 321 5947 Fax: 36 1 252 2897
E-mail: medgyes@ludens.elte.hu

Pr Pádraig Ó Riagáin, Linguistics Institute of Ireland, 31 Fitzwilliam Place, DUBLIN 2, Irlande
Tél.: 353 1 67 65 489 Fax: 353 1 66 10 004
E-mail: poriagain@ite.ie

Pr Dr Albert Raasch, Universität des Saarlandes, Fachrichtung Romanistik (8.2.), Im Stadtwald, D-66123 SAARBRÜCKEN, Allemagne
Tél.: 49 681 302 3243 Fax: 49 681 302 45 88
E-mail: albert.raasch@rz.uni-sb.de

Pr Claude Truchot, 32, rue de la Canardière, 67100 STRASBOURG, France (rapporteur général)
E-mail: Claude.Truchot@wanadoo.fr

Intervenants

M. Peter Leuprecht, ancien Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe
3311 Cedar, WESTMOUNT, QUÉBEC H3Y1Z6, Canada
Tél. domicile: 00 1 514 931 1042 Fax: 00 1 514 931 4712

Université du Québec, Case Postale 8888, Succursale Centre Ville, MONTREAL, H3C 3P8 – QUÉBEC
Tél.: 00 1 514 987 3000, poste 4391 Fax: 00 1 514 987 4784

M. le sénateur Jacques Legendre, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, mairie
de Cambrai, 59400 CAMBRAI, France
Tél.: 03 27 73 21 15 Fax: 03 27 73 21 04

Session I.1 – Table ronde

D^r Ingrid Gogolin, Hamburg University, Fachbereich 06, Institut 3, Von-Melle-Park 8, D-20146
HAMBURG, Allemagne
Tél.: 49 40 4123 3398/4734 Fax: 49 40 4123 4298
E-mail: gogolin@erzwiss.uni-hamburg.de

P^r Hanna Komorowska, English Language Teacher Training, University of Warsaw, Ul. Nowy Swiat 4,
00-497 WARSZAWA, Pologne
Tél./fax: 48 22 629 21 79
Tél.: 48 22 648 48 52
Tél. (pr) 48 22 648 4852
E-mail: Hannakomo@zigzag.pl

P^r Pádraig Ó Riagáin (voir Comité scientifique)

Session I.3 – Table ronde

D^r François GRIN, Deputy Director, European Centre for Minority Issues (ECMI), Schiffbruecke 12, D-
24939 FLENSBURG, Allemagne
Tél.: 49 461 141 4911 Fax: 49 461 141 4919
E-mail: grin@ecmi.de ou francois.grin@ecopo.unige.ch
maître d'enseignement et de recherche, département d'Economie politique, université de Genève, 102, bd
Carl-Vogt, CH-1211 GENEVE 4, Suisse
Tél.: 41 227057790 Fax: 41 227058293

M^{me} Gret Haller, Human Rights Ombudsperson for Bosnia and Herzegovina, c/o OSCE Bosnia and
Herzegovina, P.O Box, CH-4410 LISTAL, Suisse
Office of the Ombudsperson for Human Rights, Marsla tita 7, 71000 SARAJEVO, Bosnie-Herzégovine
Tél.: 387 71 666 006 Fax: 387 71 666 007

D^r Miquel Strubell, Direcció General de Política Lingüística, Generalitat de Catalunya, Departament de
Cultura, Carrar de Mallorca, 272, 1r, E-08037 BARCELONA, Espagne
Tél.: 34 93 4825665 Fax: 34 93 21 60 455
E-mail mstrubell@correu.gencat.es

Session I.4 – Table ronde

M^{me} Maria Strelj, journaliste, ORF Landesstudio Tirol, Rennweg 14, A-6020 INNSBRUCK, Autriche
Tél.: 43 512 5343 26302 Fax: 43 512 534326 250

M^{me} Alexandra Bisanz, BG Ödenburgerstraße 74, A-1210 WIEN, Autriche
Tél.: 43 1 292 35 50
Domicile.: Skraupstraße 24/35/5, A-1210 WIEN, Autriche
Tél.: 43 1 290 57 05
E-mail: 106602.3215@compuserve.com

M. Dick Cochius, Mobility International, Boulevard Baudouin 18, B-1000 BRUXELLES, Belgique
Tél.: 32 2 201 5711/201 5608 Fax: 32 2 201 5763
E-mail: mobint@arcades.be

M. David Herrmann, HTBL, Dechant-Pfeifer-Str. 1-3, A-2020 HOLLABRUNN
Domicile: Kremserberg 7, A-3730 EGGENBURG, Autriche
Tél.: 43 2984 4511
E-mail: david.herrmann@gmx.net

M^{lle} Martina di Simplicio, Via B. Bonci 9, I-53100 SIENA, Italie (**excusée**)
Tél.: 39 0577 494 84 Fax: 39 0577 40500
E-mail: disimplicio@unisit.it

M^{lle} Andrea Székely, c/o Bottyán Zoltán igazgatóhelyette úr, MIKSZÁTH Kálmán Gumnázium, Rákóczi út. 1, H-3060 PÁSZTÓ, Hongrie

Session III.2 – Table ronde

M. Alain Mouchoux, secrétaire général du Comité syndical européen de l'éducation / General Secretary of the European Trade Union Committee for Education (ETUCE), boulevard E. Jacquain 155, 8^e étage, B-1210 BRUXELLES, Belgique
Tél.: 32 2 224 06 91/92 Fax: 32 2 224 06 94
E-mail: csee-etu@infoboard.be

D^r Gerhard Riemer, Union of Industrial and Employers' Confederations of Europe (UNICE), Industriellenvereinigung, Schwarzenbergplatz 4, A-1031 WIEN, Autriche
Tél.: 43 1 71135 2360 Fax: 43 1 71135 2922
E-mail: g.riemer@voei.at

M^{me} Milana Saiani, European Parent's Association /Association européenne des parents, 1a, rue du Champs de Mars, bte 7, B-1050 BRUSSELS, Belgique
Tél.: 32 2 514 05 99 Fax: 32 2 514 47 67

M^{me} Terttu Valojärvi, World Federation of Modern Language Associations (FIPLV), Putouskuja 5 C 17, FIN-01600 VANTAA, Finlande
Tél.: 358 9 538 582/589 32 090/358 40 511 80 51/66 3103 Fax: 358 9 566 31 03
E-mail: terttu.valojarvi@pp.kolumbus.fi

Etats membres du Conseil de la coopération culturelle

Albanie

Délégation nationale

M^{me} Tatjana Vucani, General Foreign Language Inspector, Ministry of Education and Science, Rruga Kongresi Permetit 23, TIRANA, Albanie
Tél.: 355 42 25678 Fax: 355 42 320 02/222 60
E-mail: acanaj@medu.gov.al

Andorre

Délégation nationale

M^{me} Roser Bastida, directrice de l'Education du ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, Bonaventura Armengol, 6-8, ANDORRA LA VELLA
Tél.: 376 866585 Fax: 376 861229

M^{me} Maria Teresa Cairat Vila, directrice générale de l'Escola Andorrana, C. Prat Salit, s/n, Santa Coloma
Tél.: 376 827300 Fax: 376 865355

Arménie

Délégation nationale

M. Suren Zolyan, Rector of the Yerevan State Institute of Foreign Languages, Toumanyan Str. 42, 375002 YEREVAN, République d'Arménie

Tél.: 374 2 53 05 52
E-mail: zolyan@edu.am

Fax: 374 2 58 04 03/50 64 29

Correspondant national du projet Langues vivantes
M. Suren Zolyan

Autriche

Délégation nationale

M. Anton Dobart, Director General, Bundesministerium für Unterricht und kulturelle Angelegenheiten,
Minoritenplatz 5, A-1014 WIEN

Tél.: 43 1 53120 4311

Fax: 43 1 53120 99 4311

E-mail: anton.dobart@bmuk.gv.at

M^{me} Hannelore Achorner, Federal School Inspector, Landesschulrat für Tirol, Innrain 1, A-6010
INNSBRUCK

Tél.: 43 512 52 033-220

Fax: 43 512 58 32 38

E-mail: h.achorner@lsr-t.gv.at

M. Walter Bernhard, Bundesministerium für Unterricht und kulturelle Angelegenheiten, Leiter der
Abteilung für Lehranstalten für Humanberufe, Head of the Department for Schools and Colleges in the
social and services-sector, Bundesministerium für Unterricht und kulturelle Angelegenheiten,
Minoritenplatz 5, A-1014 WIEN

Tél.: 43 1 53120-4294

Fax: 43 1 53120-99-4294

Email: walter.bernhard@bmuk.gv.at

M. Nikolaus Douda, Bundesministerium für Unterricht und kulturelle Angelegenheiten, Abteilung für
Internationale Lehrer- und Assistentenaustauschprogramme, Head of Section, Department für
International Exchange-Programms, Minoritenplatz 5, A-1014 WIEN

Tél.: 43 1 53120 –3462

Fax: 43 1 53120-99-3462

E-mail: nikolaus.douda@bmuk.gv.at

M^{me} Monika Goodenough-Hofmann, Bundesministerium für Unterricht und kulturelle Angelegenheiten,
Abteilung für Internationale Beziehungen, Head of Section, Department for International Relations,
Minoritenplatz 5, A-1014 WIEN

Tél.: 43 1 531 20 4713

Fax: 43 1 531 20 99 4713

E-mail: monika.goodenough-hofmann@bmuk.gv.at

M^{me} Dagmar Heindler, Zentrum für Schulentwicklung, Abteilung III: Fremdsprachen, Director, Center
for School Development, Department III: Foreign Languages, Hans-Sachs-Gasse 3/1, A-8010 GRAZ

Tél.: 43 3168241 50

Fax: 43 316 82 41 506

E-mail: heindler@zse3.asn-graz.ac.at

M^{lle} Marie-Luise Humula-Ernst, Parlamentsdirektion, Reichsrathstraße 1, A-1017 WIEN

Tél.: 43 1 40 110 2701

Fax: 43 1 40 110 2536

E-mail: marie.humula@parlament.gv.at

M^{me} Elisabeth Morawek, Deputy Director General, Bundesministerium für Unterricht und kulturelle,
Angelegenheiten, Abteilung für Politische Bildung, Department for Political Education, Minoritenplatz
5, A-1014 WIEN

Tél.: 43 1 53120–2540

Fax: 43 1 53120-99-2540

E-mail: Elisabeth.Morawek@bmuk.gv.at

M. Thomas Ogris, Federal School Inspector, Landesschulrat für Kärnten, 10. Oktober-Straße 24, A-9010
KLAGENFURT

Tél.: 43 463-5812-414

Fax: 43 463-5812-105

E-mail: Togris@pi-klu.ac.at

M. Johann Popelak, Bundesministerium für Wissenschaft und Verkehr, Head of the Department for University Affairs and linguistic Policies, Abteilung I/A/12, Bankgasse, A-1014 WIEN
Tél.: 43 1 53120-5730 Fax: 0043 1 53120-3201
E-mail: johann.popelak@bmwf.gv.at

M. Norbert Riedl, Bundeskanzleramt, Abteilung II/10 Kunst, Head of Department, Arts and International Affairs, Freyung 1, A-1010 WIEN
Tél.: 43 1 53120-5171 Fax: 43 1 53120-5175
E-mail: norbert.riedl@bmwf.gv.at

M^{me} Eleonora Schmid, Bundesministerium für Unterricht und kulturelle Angelegenheiten, Abteilung für Internationale Beziehungen in der Berufsbildung und Fremdspracheninitiativen, Head of Section, Department for International Co-operation in the TVE-Sector and foreign Language initiatives, Minoritenplatz 5, A-1014 WIEN
Tél.: 43 1 53120 -4107 Fax: 43 1 53120-99/ 4107
E-mail: eleonora.schmid@bmuk.gv.at

M. Heinz Tichy, former member of the CAHLR (Ad hoc Committee of Experts on Regional or Minority Languages in Europe), Bundesministerium für Wissenschaft und Verkehr, Sektion III: Wissenschaftliche Forschung und Internationale Angelegenheiten, Head of Section, Department of Scientific Research and International Affairs, Rosengasse 4-6, A-1010 WIEN
Tél.: 43 1 53120 7115 Fax: 43 1 53120 6705
E-mail: heinz.tichy@bmwf.gv.at

M^{me} Anneliese Wolfartsberger, Bundesministerium für Wissenschaft und Verkehr, Head of Section, Department for University Affairs and linguistic Policies, Abteilung I/A/12, Bankgasse, A-1014 WIEN
Tél.: 43 1 53120-5734 Fax: 43 1 53120 – 3201
E-mail: anneliese.wolfartsberger@bmwf.gv.at

Membre du groupe de projet Langues vivantes
M^{me} Dagmar Heindler

Observateurs

M. Gunther Abuja, Zentrum für Schulentwicklung, Bereich III Fremdsprachen, Graz, Center for School Development, Department III: Foreign Languages, Hans-Sachs-Gasse 3/1, A-8010 GRAZ
Tél.: 43 316 82 41 50-18 Fax: 43 316 82 41 50-6
E-mail: abuja@zse3.asn-graz-ac.at

M. Peter Bierbaumer, Professor, Head of Institute, Universität Graz, Institut für Anglistik, Heinrichstraße 36, A-8010 GRAZ
Tél.: 43 316-380 2488 or. 2489 Fax: 43 316-380 9765
E-mail: peter.bierbaumer@kfunigraz.ac.at

M. Ivo Brunner, Director, Pädagogische Akademie des Bundes in Vorarlberg, Postfach 42, Liechtensteinerstraße 33-37, A-6807 FELDKIRCH-TISIS
Tél.: 43 5522 73 659 0 Fax: 43 5522 73 659-12
E-mail: dir-pa@pa-feldkirch.vol.at

M^{me} Brigitta Busch, Arbeitsstelle für interkulturelle Studien, Universität Klagenfurt, Sterneckerstr. 15, A-9010 KLAGENFURT
Tél.: 43 463/2700-798 Fax: 43 463/2700-793
E-mail: brigitta.busch@uni-klu.ac.at

M. Rudolf De Cillia, Associate Professor, Institut für Sprachwissenschaften, Berggasse 11, A-1090 WIEN

Tél.: 43 1 310 38 86-42

Fax: 43 1 315 53 47

E-mail: Rudi@ling.univie.ac.at

M^{me} Ursula Decreuse-Schober, «ACT-Austrian Centre for Training firms», Esslinggasse 5/9, A-1010 WIEN

Tél.: 43 1 532 29 78-20

Fax: 43 1 532 29 78-18

E-mail: uschi.decrease@act.at bzw udecrease@adis.at

Schuladresse: HAK II, Hamerlingplatz 5-6, 1080 WIEN

Tél.: 0043 1 40 62 347

Fax: 0043 1 40 62 347-4

E-mail: sekretariat@hak2.vienna-business-school.at

M. Karl-Heinz Friedrich, Akademisches Gymnasium, Sinnhubstraße 15, A-5020 SALZBURG

Tél.: 43 662 82 91 42

Fax: 43 662 82 91 42 17

M. Georg Fritz, Höhere Bundeslehranstalt, HBLA Innsbruck, Technikerstraße 7 a, A-6020 INNSBRUCK

Tél.: 43 512 27 6 747

Fax: 43 512 27 6 747-42

M. Wolfgang Hübl, Head of Department, Pädagogisches Institut Salzburg, Erzabt Klotz-Straße 11, A-5020 SALZBURG

Tél.: 43 662-84 03 22

Fax: 43 662-84 87 28

E-mail: huebl@asn-sbg.ac.at

M^{me} Claudia Ischepp, Stadtschulrat für Wien – Europabüro, Auerspergstraße 15/22, A-1080 WIEN

Tél.: 43 1 52 525-77 085

Fax: 43 1 403 44 27

E-mail: europa@ssr.magwien.gv.at

M^{me} Edda Jerolitsch, Bundeshandelsakademie Wien 10, Pernerdorfergasse 77, A-1100 WIEN

Tél.: 43 1 602 51 91

Fax: 43 1 602 51 91/8

E-mail: 910428@kem.ac.at

M. Wernfried Krieger, Pädagogisches Institut des Bundes Wien, Center für Internationale Qualifikationen, Grenzackerstraße 18, A-1100 WIEN

Tél.: 43 1-601 18-4291

Fax: 43 1-601 18-4246

E-mail: wernfried.krieger@pib-wien.ac.at

M. Hans-Jürgen Krumm, Professor, Head of Institute, Universität Wien, Institut für Germanistik, D^r Karl-Lueger-Ring 1, A-1010 WIEN

Tél.: 43 1 4277-42 107

Fax: 43 1 4277-42 180

E-mail: hans-juergen.krumm@univie.ac.at

M. Werner Mazagg, Pädagogisches Institut des Landes Tirol, Angerzellgasse 14, A-6020 INNSBRUCK

Tél.: 43 512-589 387

Fax: 43 512-589 387-14

E-mail: w.mazagg@tirol.gv.at

M. Franz Melichar, Bundesgymnasium und Bundesrealgymnasium, Reithmannstraße 1-3, A-6020 INNSBRUCK

Tél.: 43 512 34 51 46

Fax: 43 512 39 22 33-33

M^{me} Ingeborg Melter, Bundesinstitut für Erwachsenenbildung, A-5350 STROBL AM WOLFGANGSEE

Tél.: 43 61137-6621

Fax: 43 61137-6621-116

E-mail: office@BIFEB.OR.AT

M^{me} Christa Pabisch, BRG Auhof, Aubrunnerweg 4, A-4040 LINZ

Tél.: 43 732 24 58 67

Fax: 43 732 24 58 67 17

M. Gottfried Schachinger, BG/BRG Mattersburg, Hochstraße 1, A-7210 MATTERSBURG
Tél.: 43 2626 62 33 80

M^{me} Rosita Schjerve-Rindler, Univ. P^r D^r Mag., Institut für Romanistik, Universität Wien, AAKM,
Garnisongasse 13, A-1080 WIEN
Tél.: 43 1 4277-42624 Fax: 43 1 4277-42689
E-mail: rosita.schjerve-rindler@univie.ac.at

M^{me} Irene Schmözl, Verband Österreichischer Volkshochschulen, Weintraubengasse 12, A-1020 WIEN
Tél.: 43 1 216 42 26 Fax: 43 1 214 38 91
E-mail: irene.schmoelz@vhs.or.at
<http://www.vhs.or.at/sprachen>

M. Martin Stegu, Assistant Professor, Wirtschaftsuniversität Wien, Institut für Romanische Sprachen,
Augasse 9, A-1090 WIEN
Tél.: 43 1 313 36-744-4729 Fax: 43 1 313 36-744-4728
E-mail: martin.stegu@wu-wien.ac.at

M^{me} Belinda Steinhuber, Center für berufsbezogene Sprachen, c/o Pädagogisches Institut des Bundes in
Salzburg
Tél.: 43 662-840 322 Fax: 43 662-840 87 28
E-mail: cebs@cebs.at or belinda.steinhuber@cebs.at
Schuladresse: HBLfwB Steyr, Leopold-Werndl Straße 7, 4400 STEYR
Tél.: 43 7252 543 7929 Fax: 43 7252 543 7916
E-mail: hbla-steyr@asn-linz.ac.at

M. Gottfried Wagner, Director, KulturKontakt Austria, Spittelberggasse 3, A-1070 WIEN
Tél.: 43 1 523 87 65 60 Fax: 43 1 523 87 65 20
E-mail: gottfried.wagner@kulturkontakt.or.at

Représentants du land Tyrol et de la ville d'Innsbruck

M. Wendelin Weingartner, Federal governor of Tyrol, Landhaus Innsbruck, A-6020 INNSBRUCK

M. Herwig van Staa, Mayor of Innsbruck, Rathaus, Maria Theresienstraße 18, A-6020 INNSBRUCK

M. Norbert Wimmer, Vice mayor of Innsbruck, Rathaus, Maria Theresienstraße 18, A-6020
INNSBRUCK
Tél.: 0043 512-536 00 Fax: 0043 512 58 11 09

M. Eugen Sprenger, Vice mayor of Innsbruck, Rathaus, Maria Theresienstraße 18, A-INNSBRUCK
Tél. 0043 512 5360-910 / 911 Fax: 0043 512 5360 913

Azerbaïdjan

Délégation nationale

P^r Masmakhanum Gaziyeva, Chair of the Department of English-Lexis and Country Studies, Ministry of
Education, Azerbaijan State Institute of Languages, R. Behbudov street 60, 370055 BAKU
Tél.: 995 32 98 9341 Fax: 994 12 408546

Bélarus

Délégation nationale

M^{me} Natalia Baranova, Rector, Minsk State Linguistic University, 21 Zakharov Str., 220034 MINSK
Tél.: 375 172 133 544 Fax: 375 172 367 504
E-mail: mssl@user.unibel.by

M. Evgueni Maslyko, Methodology Dept., Minsk State Linguistic University, Zakharov Str. 21, 220662
MINSK

Tél.: 375 172 84 80 67
E-mail: lingua@nsys.minsk.by

Fax: 375 172 36 75 04

Correspondant national du projet Langues vivantes
M^{me} Natalia Baranova

Belgique

Délégation nationale
Communauté française

M. André BAEYEN, inspecteur, ministère de la Communauté française, secrétariat général, Direction des relations internationales, Bureau 6A003, boulevard Léopold II, 44, B-1080 BRUXELLES

Tél.: 32 2 413 22 55

Fax: 32 2 413 29 82

E-mail: andre.baeyen@cfwb.be

Flemish Community / Communauté Flamande

M. Julien Van Haesendonck, Inspecteur de la Communauté Flamande de Belgique, Boulevard E. Jacquain 165, B-1210 BRUSSELS

Tél.: 32 3 449 05 37

Fax: 32 3 448 33 19

E-mail: jvhaes@glo.be

Correspondant national du projet Langues vivantes

Communauté française

M. André Baeyen

Communauté flamande

M. Julien Van Haesendonck

Observateurs

M^{me} Mireille Cheval, attachée linguistique, Centre européen de langue française, Alliance française de Bruxelles, 24, rue d'Arlon, B-1050 BRUXELLES

Tél.: 32 2 502 46 49

Fax: 32 2 502 33 77

E-mail: mcheval.celfaf@alphaway.com

M. Liutauras Kazakevicius, 17, avenue Eugène Demolder, B-1030 BRUXELLES

Tél.: 32 2 221 12 37

Fax: 32 2 219 78 79

E-mail: lkazakev@vlekho.be

D^r Yvo J.D. Peeters, European Studies and Training Institute, Montoyer, 1, Box 20, B-1000 BRUSSELS

Tél./fax: 32 2 428 56 14

M. Piet VAN DE CRAEN, Vrije Universiteit Brussel; Faculty of Arts, Department of Germanic Languages, Pleinlaan 2, B-1050 BRUXELLES

Tél.: 32 2 629 2665/2648

Fax: 32 2 629 36 84

E-mail: pvd craen@vub.ac.be

Bosnie-Herzégovine

Délégation nationale

M^{me} Naida Sušić Mehmedagić, professeur, Faculté des lettres, université de Sarajevo, 71000 SARAJEVO

Tél.: 38771 44 48 05

Federal Ministry of Education, Science, Culture and Sports, 2, Mak Dizdar's Embankment (Obala Maka Dizdare 2), SARAJEVO 71 000

Tél.: 38771 66 36 91 / Tél./fax: 38771 44 26 72 (domicile)

Fax: 387 71 664 381

M^{me} Marina Katnić Bakarsić, Associate Professor, Filozofski Fakultet, Department of Slavonic Languages and Literatures, University of Sarajevo, F. Račkog 1, 71000 SARAJEVO

Tél.: 387 71 667 844/387 71 679 834 (private)
E-mail: bakarsic@soros.org.ba

Fax: 387 71 667 873

Correspondant national du projet Langues vivantes
M^{me} Naida Sušić Mehmedagić

Bulgarie

Délégation nationale

P^r Ekaterina Draganova, directeur de l'Ecole de traduction et d'interprétation, université de Sofia, rue Tsar Osvoboditel 15, 1000 SOFIA

Tél./fax: 359 2 44 36 32

Fax: 359 2 946 02 55

E-mail: edrag@admin.uni-sofia.bg

Correspondant national du projet Langues vivantes
P^r Ekaterina Draganova

Croatie

Délégation nationale

M. Željko Jakopović, Head of Department, Ministry of Education and Sports, Institute for Education, Badalićeva 24, 10 000 ZAGREB

Tél.: 385 1 3820 244

Fax: 385 1 3820 239

M^{me} Marija Peronja, Foreign Languages Inspector, Ministry of Education and Sports, Institute for Education, Tolstojeva 32, 21 000 SPLIT

Tél./fax: 385 21 35 71 38

Correspondant national du projet Langues vivantes
M^{me} Marija Peronja

Chypre

Délégation nationale

M. Costas Markou, Chief Education Officer, Ministry of Education and Culture, Department of Secondary Education, Gregori Afxentiou Str., 1434 NICOSIA, CYPRUS

Tél.: 357 2 800 648

Fax: 357 2 3055 14

E-mail: markou@moec.gov.cy

Correspondant national du projet Langues vivantes
M. Costas Markou

République tchèque

Délégation nationale

D^r Pavel Cink, Director of International Relations and European Relations, Ministry of Education, Youth and Sports, Karmelitskà 7, 118 12 PRAHA 1

Tél.: 420 2 57193 700/253

Fax: 420 2 57193 397

E-mail: cink@msmt.cz

M^{me} Jaroslava Deliřová, Department of General Education, Ministry of Education, Youth and Sports, Karmelitskà 7, 118 12 PRAHA 1

Tél.: 420 2 66106525

Fax: 420 2 66106533

E-mail: delisov@msmt.cz

Membre du groupe de projet Langues vivantes
D^r Pavel Cink, Coprésident

Danemark

Délégation nationale

M^{lle} Birte Hasner, Educational Adviser, Ministry of Education, National Education Authority,
Frederiksholms Kanal 26, DK-1220 COPENHAGEN K
Tél.: 45 33 925373 Fax: 45 33 925302
adresse personnelle: Firhoejvej 75, DK-3250 GILLELEJE
Tél. (domicile): 45 49717119 Fax (home): 45 49717318
E-mail: birte.hasner@uvm.dk

Correspondant national du projet Langues vivantes
M^{lle} Birte Hasner

Estonie

Délégation nationale
M. Jüri Valge, Language Policy Consultant, Ministry of Education, Tonismägi 9/11, 15192 TALLINN
Tél.: 372 6 281 217 Fax: 372 6 281 300
E-mail: jyriiv@hm.ee

Finlande

Délégation nationale
M^{lle} Anneli Tella, Counsellor of Education, The National Board of Education, P.O. Box 380, FIN-00531
HELSINKI
Tél.: 358 9 7747 7268 Fax: 358 9 7747 7335
E-mail: anneli.tella@oph.fi
Privé: Hietalahdenkatu 16-18 D 101, FIN-00180 HELSINKI

Membre du groupe de projet Langues vivantes
M^{lle} Anneli Tella

France

Délégation nationale
M^{me} Sylvie Bouretz, chargée de l'Education à la citoyenneté, ministère de l'Education, Direction de
l'enseignement scolaire (DESCO), 107, rue de Grenelle, 75007 PARIS
Tél.: 33 1 55 55 21 35 Fax: 33 1 55 55 38 92

M. Michel Perez, inspecteur général de portugais, 7, rue du Printemps, 75017 PARIS

Observateurs

M. Gilbert Dalgalian, linguiste, spécialiste d'éducation bilingue et des apprentissages précoces,
vice-président du Centre mondial d'Information sur l'éducation bilingue et plurilingue, Les Grandes
Brosses, F-45700 VIMORY
Tél./fax: 33 2 38 85 18 46

M^{me} Marcella Di Giura, spécialiste de didactique des langues, 34 rue Rodier, 75009 PARIS
Tél.: 33 1 40 16 06 90

M^{lle} Bérengère Dumoulin, université Paris-VIII, Saint-Denis-Vincennes, 6, avenue du Général-
Balfourier, F 75016 PARIS
Tél.: 01 47 43 99 05
E-mail: dumoulin@cybercable.fr

M. Bernard Mis, chargé de mission à la Direction de la coopération culturelle et du français, ministère
des Affaires étrangères, 244, boulevard Saint-Germain, F-75303 PARIS 07 SP
Tél.: 33 1 43 17 96 50 Fax: 33 1 43 17 85 19
E-mail: bernard.mis@diplomatie.fr

M^{me} Anne Ricordel-Guilbaut, professeur, 12, rue Lobineau, 35000 RENNES
Tél.: 33 2 99 31 94 18

M. Claude Springer, université Marc-Bloch, Strasbourg, département de Linguistique appliquée et de didactique des langues, 22, rue Descartes, F-67084 STRASBOURG
Tél.: 33 3 88 41 74 22 Fax: 33 3 88 41 59 06
E-mail: springer@ushs.u-strasbg.fr

M. François Weiss, Conseil européen des langues, Deutsch-Französisches Haus, Am Ludwigsplatz 7, D-66117 SAARBRUCKEN
Tél.: 49 681 5011 100 Fax: 49 681 5011 101
Privé: 11, rue du Château d'eau, F-67360 GOERSDORF
Tél./fax: 33 3 88 09 31 98

Géorgie

Délégation nationale
M. Genrikh Giorgobiani, Deputy Director of the Department of Culture, Ministry of Foreign Affairs
Privé: 4, Chitadze Str., TBILISI, 380018 GEORGIA
Tél.: 99532 989341 Fax: 99532 997249
E-mail: ggiorgobiani@hotmail.com

Allemagne

Délégation nationale
Staatssekretär Hermann Ströbel, Thüringer Kultusministerium, Werner-Seelenbinder-Straße 1, D-99096 ERFURT
Tél.: 49 361 3794 650 Fax: 49 361 3794 690

Ministerialrätin Dr Ingeborg Christ, Ministerium für Schule und Weiterbildung, Wissenschaft und Forschung des Landes Nordrhein-Westfalen, Völklinger Straße 49a, D-40221 DÜSSELDORF
Tél.: 49 211 896 34 54 Fax: 49 211 896 3220
E-mail: ingeborg.christ@mswwf.nrw.de

Frau Regierungsdirektorin Helga Reinhardt, Bundesministerium für Bildung und Forschung, Referat 214 / Weiterbildung, Fernunterricht, Heinemannstraße 2, D-53175 BONN
Tél.: 49 228 57 2842 Fax: 49 228 57 3601

Membre du groupe de projet Langues vivantes
Ministerialrätin Dr Ingeborg Christ

Observateurs

Dr Ulrich Bliesener, Universität Hildesheim/Institut für Angewandte Sprachwissenschaften, Marienburger Platz 22, D-31141 HILDESHEIM
Tél.: 49 511 952 37 46 Fax: 49 511 952 37 56
E-mail: 0511 952 34 74 0001@t-online.de

M. Gerhard von der Handt, Deutsches Institut für Erwachsenenbildung e.V., Hausallee 150, D-60320 FRANKFURT A. MAIN
Tél.: 4969 95 626 150 Fax: 49 69 95 626 138

M^{me} Margareta Hauschild, Head of Research and Development Section, Goethe-Institut, Helene-Weber-Allee 1, A-80637 MÜNCHEN
Tél.: 49 89 15921 280 Fax: 49 89 15921 608
E-mail: hauschild@goethe.de

Dr Eva Marquardt, Goethe Institut, Head of Products, Dachauerstrasse 122, D-80637 MUENCHEN
Tél.: 49 89 15921-244 Fax: 49 89 15921 645
E-mail: marquardt@goethe.de

D^r Gerhardt Neuner, Universität GH-Kassel, FB 09 Germanistik, Georg-Forster-Str. 3, D-34109 KASSEL

Tél.: 49 561 804 33 09/10

Fax: 49 5543 91 02 82

E-mail: neuner@hrz.uni-kassel.de

Grèce

Délégation nationale

M. Christoforos Charalambakis, professeur de linguistique, université d'Athènes, département de l'Education, 69, Spetson Str, Kypseli, 113 62 ATHÈNES

Tél.: 30 1 36 40 719

Tél./fax home: 30 1 8810 735

E-mail: ccharala@atlas.uoa.gr

Correspondant national du projet Langues vivantes

M. Christoforos Charalambakis

Observateurs

M. Stathis Efstathiadis, professeur, directeur de la 3^e section du Centre pour la langue grecque, université Aristotle, Centre pour la langue grecque, Karamaouna Str – SKRA Sq., 551 31 KALAMARIA, THESSALONIQUE

Tél.: 30 1 459 101/459 103 5

Fax: 30 1 459 107

E-mail: efstathiadis@greeklanguage.gr

Hongrie

Délégation nationale

M^{me} Judit Szemkeo, secrétaire d'Etat, ministère de l'Education, Szalay u. 10-14, H-1055 BUDAPEST

M. Gabor Boldizsar, conseiller général d'administration, département des Affaires européennes et des Relations internationales, ministère de l'Education, Szalay u. 10-14, H-1055 BUDAPEST

Tél./fax: 36 1 331 0599 E-mail: cdcc@mkm.x400gw.itb.hu

M^{me} Johanna Kapitanffy, conseiller, ministère de l'Education, Szalay u. 10-14, H-1055 BUDAPEST

Tél.: 36 1 302 066/1389

Fax: 36 1 332 5781

E-mail: johanna.kapitanffy@om.gov.hu

M. Laszlo Kojanicz, conseiller politique, ministère de l'Education, Szalay u. 10-14, H-1055 BUDAPEST

E-mail: laszlo.kojanitz@mkm.x400gw.itb.hu

Membre du groupe de projet Langues vivantes

M. Gabor Boldizsar

Islande

Délégation nationale

M^{me} Audur Hauksdóttir, Nýi Gardur, University of Iceland, 101 REYKJAVIK

Tél.: 354 525 4209

Fax: 354 525 4410

E-mail: auhau@hi.is

Irlande

Délégation nationale

M^{me} Mary Varilly, Postprimary Inspector, Department of Education and Science, Hawkins House (3rd Floor), IRL-DUBLIN 2

Tél.: 353 1 8892050

Fax: 353 1 6777342

E-mail: varillym@iol.ie

Privé: 7 Lawnswood Park, STILLORGAN, Co. DUBLIN

Italie

Délégation nationale

Dott. Antonio GIUNTA LA SPADA, Vice Direttore Generale, ministère de l'Instruction publique, Viale Trastevere, 76 A, I-00153 ROMA
Tél.: 39 06 58493384 Fax: 39 06 58493923

M^{me} Flora Palamidesi, Via dei Falegnami 17, I-00186 ROMA
Tél.: 39 06 584 92 791 3396 Fax: 39 06 584 92 371

Membre du groupe de projet Langues vivantes
M^{me} Flora Palamidesi

Lettonie

Délégation nationale
M^{me} Rudite Andersone, Head of the Curriculum and Examination Centre, Ministry of Education and Science, 2, Valnu str., LV-1098 RIGA
Tél./fax 371 7 223801 E-mail: isec@izm.gov.lv

Liechtenstein

Délégation nationale
M. Leo Suter, Projektleiter Fremdsprachenkonzept, Schulamt des Firstentums Liechtenstein, Herrengasse 2, 9490 VADUZ, Firstentums
Tél.: 41 75 236 67 76 Fax: 41 75 236 6771
E-mail: leo.suter@firstlink.li

Correspondant national du projet Langues vivantes
M. Leo Suter

Lituanie

Délégation nationale
M^{me} Stase Skapiene, Senior Officer, Ministry of Education and Science, A.Volano 2/7, 2691 VILNIUS
Tél.: 370 2 624913 Fax: 370 2 61 2077
E-mail: s.skapiene@smm.lt

Correspondant national du projet Langues vivantes
M^{me} Stase Skapiene

Luxembourg

Délégation nationale
M. Germain Dondelinger, professeur-attaché au ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, 29, rue Aldringen, L-2926 LUXEMBOURG
Tél.: 352 478 5183 Fax: 352 478 5130
E-mail: dondelinger@men.lu

M^{me} Christiane Tonnar, chargée de mission (Scolarisation de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, 29, rue Aldringen, L-2926 LUXEMBOURG
Tél.: 352 478 5138 Fax: 352 478 5130
E-mail: tonnar@men.lu

Correspondant national du projet Langues vivantes
M. Germain Dondelinger

Malte

Délégation nationale
M. Raymond Camilleri, Education Officer, English Language Resource Centre, 89 Archbishop Street, VALLETTA
Tél.: 356 225 521/224 707 Fax: 356 243 366

Moldova

Délégation nationale

M^{me} Maria Hadârca, ministère de l'Education et de la Science, Piața Marii Adunări Naționale 1, 2033 CHIȘINĂU

Tél.: 373 2 23 22 84

Fax: 373 2 23 34 74

Pays-Bas

Délégation nationale

M^{me} Marian Nijdam, Senior Advisor, Ministry of Education, Culture and Science, PB 25000, NL-2700 LZ ZOETERMEER

Tél.: 31 79 3234642

Fax: 31 79 3232497

E-mail: m.nijdam@minocw.nl

Observateurs

M. Alex M. J. Riemersma, Berie foar it Frysk, P.O. Box 20120, NL-8900 HM LJOUWERT / LEEUWARDEN

Tél.: 31 58 2925 878

Fax: 31 58 2925 125

E-mail: berie.frysk@fryslan.nl

Norvège

Délégation nationale

M. Svein Harsten, Assistant Director General, Ministry of Education, Research and Church Affairs, Box 8119 Dep., N-0032 OSLO

Tél.: 47 2224 7678

Fax: 47 2224 7596

E-mail: shs@kuf.dep.no

M^{me} Angela Hasselgren, Associate Professor, English Department, University of Bergen, Sydnesplass 7, N-5007 BERGEN

Tél.: 47 5558 3192

Fax: 47 5558 9455

E-mail: angela.hasselgren@eng.uib.no

M. Terje Bryne Krokfjord, Senior Executive Officer, National Centre for Educational Resources, Box 8194 Dep, N-0034 OSLO

Tél.: 47 2247 6577

Fax: 47 2247 6551

E-mail: terje.bryne.krokfjord@nls.no

Kari Tangen, Adviser, Ministry of Education, Research and Church Affairs, Box 8119 Dep., N-0032 OSLO

Tél.: 47 2224 7525

Fax: 47 2224 2732

E-mail: kt@kuf.dep.no

Correspondant national du projet Langues vivantes

M. Terje Bryne Krokfjord

Pologne

Délégation nationale

M^{me} Ewa Osiecka, In-service Teachers Training Centre, Al. Ujazdowskie 28, PL 00478 WARSZAWA

Tél./fax: 48 22 622 33 46/621 48 00

E-mail: osiecka@codn.edu.pl

M^{me} Krystyna Kowalczyk, Expert, Division of System of Initial Teachers Training, Department for In-service Teachers, Ministry of National Education, Al. Szucha 25, PL 00918 WARSZAWA

Tél./fax: 48 22 628 51 77

Correspondant national du projet Langues vivantes

P^r Hanna Komorowska

Observateurs

M^{me} Alicia Zmudzka, conseiller pédagogique, CODN, Al. Ujazdowskie 28, PL-00-478 WARSZAWA
Tél.: 48 22 621 30 31 Fax: 48 22 621 48 00

Adresse pour la correspondance:

Ul. Dobra 15 m 15, PL-00-384 WARSZAWA

Tél./fax: 48 22 629 37 10

Portugal

Délégation nationale

M^{me} Maria Helena Correia, département de l'Enseignement secondaire, Av. 24 de Julho, 138-5°, P-1300 LISBOA

Tél.: 351 1 3938078

Fax: 351 1 3938102

E-mail: des@des.min-edu.pt

M^{me} Gloria Fischer, coordinatrice de la Section des relations internationales et membre du groupe portugais du projet, département de l'Enseignement de base, Av. 24 de Julho, 140-2°, P-1300 LISBOA

Tél.: 351 1 395 7942

Fax: 351 1 395 7938

E-mail: gloria.fischer@deb.min-edu.pt

Membre du groupe de projet Langues vivantes

M^{me} Maria Helena Correia

Observateurs

M^{me} Maria Antonia Coelho Da Mota, Associate Professor at the Faculdade de Letras, University of Lisbon, Rua Damião de Góis, 16, 1° C, P-1400 LISBOA

Tél.: 351 1 301 76 53

Fax: 351 1 796 00 63

E-mail: mar.mota@clul.cc.fc.ul.pt

M^{me} Maria Emília Galvão, Deputy Director of GAERI, Ministry of Education, Av. 5 de Outubro, 107-7, P-1050 LISBOA

Tél.: 351 1 7934254

Fax: 351 1 7978994

E-mail: megalvao@min-edu.pt

Roumanie

Délégation nationale

M^{me} Liliana Preoteasa, directrice générale, Direction générale de l'enseignement préuniversitaire, ministère de l'Education nationale, 30, G-ral Berthelot, 70738 BUCAREST

Tél.: 40 1 613 26 77

Fax: 40 1 3126614/40 1 3104319

M^{me} Christiane Gertrud Cosmatu, directrice dans le cadre de la Direction générale de l'enseignement pour les minorités nationales, ministère de l'Education nationale, 30, G-ral Berthelot, 70738 BUCAREST

Tél.: 40 1 313 86 54

Fax: 40 1 3126614/3104319

Fédération de Russie

Délégation nationale

D^r Irina Khaleeva, Rector, Moscow Linguistic University, Ostozhenka, 119837 MOSCOU

Tél.: 7 095 245 1821/2786

Fax: 7 095 246 2807/8366

E-mail: mglu@online.ru

M. Mikael Mikhailovitch Abovyan, Frouzenskaia quai 54-35, MOSCOU 119270

Tél.: 7 095 245 1821

Fax: 7 095 246 8966

E-mail: ciabovmi@cityline.ru

M^{lle} Natalia Dmitrevna Galskova, Kolomenskaia str., 15-259, MOSCOU 115142

M. Serguei Philippovitch Gontcharenko, 38, Ostozhenka, MOSCOU119837
Tél.: 7 095 245 2707

M^{lle} Galina Vassilievna Strelkova, Keramitcheski passage 53-3-30, MOSCOU 127237
Tél.: 7 095 245 1160 Fax: 7 095 246 8366

Membre du groupe de projet Langues vivantes
D^r Irina Khaleeva

République slovaque

Délégation nationale

M^{me} Danica Bakossová, Department of Primary and Secondary Education, Ministry of Education,
Stromová 1, 813 30 BRATISLAVA

Tél.: 421 7 59374330

Fax: 421 7 54772181

E-mail: danika@education.gov.sk

Slovénie

Délégation nationale

M^{lle} Lucija Čok, Science and Research Centre of the Republic of Slovenia, Garibaldijeva 18, 6000
KOPER

Tél.: 386 66 21 260

Fax: 386 66 271 321

E-mail: lucija.cok@zrs-kp.si

M^{lle} Zdravka Godunc, Counsellor to the Minister, Ministry of Education and Sport, Dept. of International
Co-operation, Ul. Stare pravde 6, SLO – 1000 LJUBLJANA

Tél.: 386 61 1323 225

Fax: 386 61 1327 212

E-mail: zdravka.godunc@mss.edus.si

Membre du groupe de projet Langues vivantes
M^{lle} Zdravka Godunc

Espagne

Délégation nationale

M^{me} Cristina Del Moral, Instituto Cervantes, Francisco Silvela 82, 28028 MADRID

Tél.: 34 91 4367711

Fax: 34 91 1355 4721

E-mail: cd.moral@cervantes.es

M^{lle} Ana Garcia Ferrer, Spanish advisor, Teacher Training General Subdivision, Ministry of Education,
Paseo del Prado 28, 6^o planta, 28014 MADRID

Tél.: 34 91 5065644

Fax: 34 91 50 65 701

M. Felip Munar, Jefe del Servicio de la Enseñanza del Catalán, Consejería de Educación del Gobierno
Balear, Pasaje Guillermo de Torrella, N^o1, 07002 PALMA DE MALLORCA (BALEARES)

Tél.: 34 971 922 0410

Fax: 34 971 727002

E-mail: normalit@balears.dp.mec.es

M^{me} Maria del Carmen García Rodríguez, Jefa de Unidad de Programas Europeos, Consejería de
Educación de la Xunta de Galicia, C/San Lázaro 107

15771 SANTIAGO DE COMPOSTELA

Tél.: 34 981 54 65 45

Fax: 34 981 54 65 42/51

E-mail: dxoefp@ceoug.org

Correspondant national du projet Langues vivantes
M^{me} Cristina Del Moral

Suède

Délégation nationale

M^{me} Catharina Wettergren, Senior Administrative Officer, Ministry of Education and Science, S-103 33 STOCKHOLM

Tél.: 46 8 405 1774

Fax: 46 8 405 1909

E-mail: catharina.wettergren@education.ministry.se

M^{me} Ingela Nyman, Director of Education, National Agency for Education, S-106 20 STOCKHOLM

Tél.: 46 8 723 3268

Fax: 46 8 24 44 20

E-mail: ingela.nyman@skolverket.se

M^{me} Eva Oscarsson, Director of Education, National Agency for Education, S-106 20 STOCKHOLM

Tél.: 46 8 723 32 00

Fax: 46 8 24 44 20

E-mail: eva.oscarsson@skolverket.se

Correspondant national du projet Langues vivantes

M^{me} Ingela Nyman

Observateurs

M. Michel Barbier, In-Service Teacher Trainer, Uppsala University, In-Service Training Department, P.O. Box 2137, S-750 02 UPPSALA

Tél.: 46 8 471 79 70

Fax: 46 18 55 07 48

E-mail: michel.barbier@ilu.uu.se

M^{lle} Margaretha Biddle, In-Service Teacher Trainer, Uppsala University, In-Service Training Department, P.O. Box 2137, S-750 02 UPPSALA

Tél.: 46 8 471 79 70

Fax: 46 18 55 07 48

E-mail: margaretha.biddle@ilu.uu.se

Suisse

Délégation nationale

M^{me} Cornelia Oertle-Bürki, SDK/CDS, Weltpoststr. 20, Postfach 3000, BERNE

Tél.: 41 31 356 20 20

Fax: 41 31 356 20 30

E-mail: cornelia.oertle@sdk-cds.ch

M. A. Jean Racine, Forum du Bilinguisme, Faubourg du Lac 99, Case postale 1180, CH-2501 BIENNE

Tél.: 41 32 321 6236

E-mail: bilinguisme@isbiel.ch

Membre du groupe de projet Langues vivantes

M^{me} Cornelia Oertle-Bürki

«L'ex-République yougoslave de Macédoine»

Délégation nationale

M^{lle} Divna Šipović, Adviser, Ministry of Education, Dimitrie Cupovski 9, 91000 SKOPJE

Tél./fax: 389 91 118 354

E-mail: dsipovic@mofk.gov.mk

Membre du groupe de projet Langues vivantes

M^{lle} Divna Šipović

Turquie

Délégation nationale

D^r Özcan Demirel, professeur à la faculté d'éducation, université d'Hacettepe, ANKARA

Tél.: 312 2978557/50/312 2238320

Fax: 312 235 2426

E-mail: demirel@hacettepe.edu.tr

Correspondant national du projet Langues vivantes
Dr Özcan Demirel

Ukraine

Délégation nationale

M^{me} Tetyana V. Luzhetska, First Deputy Director of Kyiv Interlingua Language School, Ukraine
Ministry of Education, Fizkultury Str. 1, 252150 KYIV-150

Tél.: 380 44 227 64 49

Fax: 380 44 220 96 49

E-mail: inter@lingua.kiev.ua / E-mail: inter@interling.kiev.ua

Royaume-Uni

Délégation nationale

Dr Lid King, Director, Centre for Information on Language Teaching and Research (CILT), 20
Bedfordbury, Covent Garden, UK-LONDON WC2N 4LB

Tél.: 44 171 379 5101 ext. 233

Fax: 44 171 379 5082

E-mail: lid.king@cilt.org.uk

Observateurs

M^{me} Cecilia Garrido, Head of Spanish, Centre for Modern Languages, The Open University, Walton
Hall, UK-MILTON KEYNES MK7 6AA

Tél.: 44 1908 858304

Fax: 44 1908 858428

E-mail: b.c.garrido@open.ac.uk

M^{me} Patricia McErlean, Secretary to Anne Stevens, Director to the Centre for Modern Languages, The
Open University, Walton Hall, UK-MILTON KEYNES MK7 6AA

Tél.: 44 1908 652 223 ext.: 2223

Fax: 44 1908 652 187

E-mail: p.l.mcerlean@open.ac.uk

M. Alan Moys, Nuffield Languages Inquiry, P.O. Box 2671, UK-LONDON W1A 3SH

Tél.: 171 911 5054

Fax: 171 911 5167

E-mail: nuflang@compuserve.com

Membre du groupe de projet Langues vivantes

M. Alan Dobson

Observateurs

Canada

Délégation nationale

M. Hilaire Lemoine, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles, place Jules Leger,
15, rue Eddy, HULL / QUÉBEC K1A 0M5

Tél.: 819 953 4929

3Fax: 819 953 9353

E-mail: Hilaire.Lemoine@pch.gc.ca

M^{me} Hélène Cormier, directrice p.i., Politiques, analyses et promotion, Programmes d'appui aux langues
officielles, ministère du Patrimoine canadien, 15, rue Eddy, HULL K1A 0M5 QUÉBEC

Tél.: 819 994 2224

Fax: 819 994 3697

E-mail: helene.cormier@pch.gc.ca

M^{me} Jo Ann Gagnon, agent, Politiques et recherche, bureau du Conseil privé, 66, rue Slater, OTTAWA
(ONTARIO) CANADA K1A 0A3

Tél.: 613 947 7554

Fax: 613 947 7581

E-mail: Jagagnon@pco-bcp.gc.ca

M. Roger Haerberle, Consultant, 2970 rue de la Rochelle, STE-FOY QUÉBEC G1W 2B2
Tél.: 1 4186 560150
E-mail: rogerhaerberle@compuserve.com

M^{me} Denise Lussier, directrice des Programmes d'études de premier cycle, département d'Education en langues secondes, université McGill, 3700 rue McTavish, MONTREAL, QUÉBEC, H3A 1Y2
Tél.: 1 514 398 6727 Fax 1 514 398 5595
E-mail: CYDL@musica.mcgill.ca

M. André Obadia, directeur des Programmes d'éducation en français, faculté d'éducation, université Simon Fraser, BURNABY, BRITISH COLUMBIA, V5A 1S6
Tél. 1 604 291 3166 Fax 1 604 291 3203
E-mail: andré_obadia@sfu.ca

Japon

Délégation nationale
(Excusé)

Observateurs

M^{me} Atsuko Koishi, maître de conférence, université Keio, 5322 Endo, FIUJISAWA 252
Tél.: 81 466 47 5111
E-mail: akak@sfc.keio.ac.jp / E-mail: maholo@ibm.net

Organisations internationales

Commission européenne

M^{me} Sylvia Vlaeminck, chef du secteur Lingua, Direction générale XXII, Education, formation et jeunesse, Direction C – Unité 5, Rue de la Loi 200, B-1049 BRUXELLES
Tél.: 32 2 295 5385 Fax: 32 2 299 63 21
E-mail: sylvia.vlaeminck@cec.eu.int

OSCE

M^{lle} Zdenka Machnyikova, Adviser to OSCE High Commissioner on National Minorities, Prinsessegracht 22, 2514 AP THE HAGUE
Tél.: 31 0 70 312 5508 Fax: 31 0 70 363 5910
E-mail: zmachnyi@hcnm.org
(Excusée)

Unesco

M. Joseph Poth, directeur de la Division des langues, Unesco, 7, place de Fontenoy, F-75352 PARIS 07 SP
Tél.: 33 1 45 68 08 74 Fax: 33 1 45 68 59 06
E-mail: j.poth@unesco.org

Experts du Conseil de l'Europe

D^r John Trim, Chairman of the Co-ordinating group for the CDCC Modern Languages Project / European Centre for Modern Languages / Président du Groupe de Coordination Projet Langues vivantes du CDCC / Centre européen pour les Langues vivantes – 53, Barrow Road, UK – CAMBRIDGE CB2 2AR
Tél./fax: 44 1 223 562 650 E-mail: trim@globalnet.co.uk

M. Rolf Schärer, rapporteur général du projet pilote *Portfolio européen des Langues* / General Rapporteur of the pilot project European Language Portfolio – Gottlieb Binderstrasse 45, CH-8802 KILCHBERG
Tél.: 41 1 715 32 90 Fax: 41 1 715 32 72

Autre expert

M. Jacques Pecheur, rédacteur en chef, *Le Français dans le monde*, 58, rue Jean Bleuzen, F-92178 VANVES CEDEX, rapporteur général du Colloque «Vivre ensemble au XXI^e siècle» (Centre européen pour les langues vivantes, Graz, décembre 1998)
Tél.: 33 1 46 62 10 50/51/52 Fax: 33 1 40 95 19 75
E-mail: fdmdiag@hachette-livre.fr

Comité de l'éducation du Conseil de la coopération culturelle

M^{lle} Jurga Strumskiene, Chairperson / présidente
Head of Foreign Relations, Ministry of Education and Sciences, Volano 2/7, 232000 VILNIUS
Tél.: 370 2616315 Fax: 370 2612077
E-mail: Jurga@smm4.elnet.lt
(Excusée)

Organisations internationales non gouvernementales

European Cultural Foundation

M. Rüdiger Stephen, Secretary General, European Cultural Foundation, Jan Van Goyenlade 5, NL-1075 HN AMSTERDAM, Pays-Bas
Tél.: 31 20 676 02 22 Fax: 31 20 675 22 31
E-mail: rstaphan@eurocult.org
(Excusé)

Autres organisations

Centre international d'études pédagogiques

M^{me} Martine Abdallah-Preceille, directrice adjointe, professeur des universités, Centre international d'études pédagogiques, 1 avenue Léon-Journault, 92318 SÈVRES CEDEX, France
Tél.: 33 1 45 07 60 12 Fax: 33 1 45 07 60 01
E-mail: preceille@ciep.fr

Eaquals (European association for quality language services)

M. Peter Brown, Chair, Eaquals, c/o The British School of Trieste, Via Torrebianca, 18, I-34132 TRIESTE, Italie
Tél.: 39 040 369 369 Fax: 39 040 76 000 75
E-mail: pbrown@eaquals.org

M. Robin Davis, Eaquals, Head of Academic Management, The Bell Language School, Hills Cross, Red Cross Lane, UK – CAMBRIDGE CB2 2QX, Royaume-Uni
Tél.: 44 1 223 275 512 Fax: 44 1 223 414 080
E-mail: robind@bell-schools.ac.uk
E-mail: Robin@Author.Demon.Co.UK (domicile)

M. Richard Rossner, Eaquals, Chief Executive, The Bell Educational Trust, Hillscross, Red Cross Lane, UK-CAMBRIDGE CB2 2QX, Royaume-Uni
Tél.: 44 1223 275530 Fax: 44 1223 414080
E-mail: richardr@bell-schools.ac.uk

Fédération internationale des professeurs de français (FIPF)

M. Peter Alex Ehrhard, chargé de mission pour les relations internationales et les programmes d'échanges WBZ/CPS, Case postale, CH-6000 LUCERNE, Suisse
Tél.: 41 41 249 99 10 Fax: 41 41 240 00 79
E-mail: ehrhhard.peter@wbz-cps.ch

Instituto Cervantes

M. Alvaro Garcia Santa-Cecilia, Head of the Department of Academic Management – Academic Division, Instituto Cervantes, Francisco Silvela, 82, E-28028 MADRID, Espagne
Tél.: 34 91 436 7675 Fax: 34 91 436 7629
E-mail: alvarog@cervantes.es

International Certificate Conference (ICC)

M. Anthony Fitzpatrick, General Secretary, ICC, Hansaallee 150, D-60320 FRANKFURT, Allemagne
Tél.: 49 69 56 02 01 66 Fax: 49 69 56 02 01 68
E-mail: tonyfitzpatrick@csi.com

M. Mike Makosch, KOST, MGB, Postfach 266, CH-8031 ZURICH
Tél.: 41 1 277 20 32 Fax: 41 1 277 20 14
E-mail: mike.makosch@mgb.ch

Indian statistical institute

Dr Amitav Choudhry, Head, Linguistic Research Unit, Indian Statistical Institute, 203 B.T. Road, CALCUTTA 700035, Inde
Tél.: 91 33 577 8085/86 ext: 3281 /91 98310 61694 (mobile) Fax: 91 33 577 6680
E-mail: chou@isical.ac.in or amichou@hotmail.com

Organisateur de la conférence

M^{me} Monika Goodenough-Hofmann, Bundesministerium für Unterricht und kulturelle Angelegenheiten, Abteilung für Internationale Beziehungen, Head of Section, Department for International Relations, Minoritenplatz 5, A-1014 WIEN, Autriche
Tél.: 43 1 531 20 4713 Fax: 43 1 531 20 99 4713
E-mail: monika.goodenough-hofmann@bmuk.gv.at

Coordination de la conférence et secrétariat de la conférence
M^{me} Gudrun Waltenstorfer, Koordinationsbüro, Gumpendorferstrasse 63g/15, 1060 WIEN, Autriche
Tél.: (43) 1 585 35 25 2 Fax: (43) 1 585 35 25
E-mail: gudrun.w@xpoint.at
E-mail: waltensko@teleweb.at

Conseil de l'Europe

Direction de l'enseignement, de la culture et du sport
M. Raymond Weber, directeur / director
Tél.: 33 03 88 41 26 85 Fax: 33 03 88 41 27 50
E-mail: raymond.weber@coe.int

Section des langues vivantes

M. Joseph SHEILS, Head of the Modern Languages Section / chef de la Section des langues vivantes
Tél.: 33 03 88 41 20 79 Fax: 33 03 88 41 27 80 / 06
E-mail: joseph.sheils@coe.int

M^{me} Philia Thalgot, administrator / administrateur
Tél.: (33) (0)3 88 41 26 25
E-mail: philia.thalgott@coe.int

M^{lle} Beejul Tanna, secretariat / secrétariat
Tél.: 33 03 88 41 32 48
E-mail: beejul.tanna@coe.int
M^{lle} Corinne Colin, secretariat / secrétariat
Tél.: 33 03 88 41 35 33
E-mail: corinne.colin@coe.int

Section de l'éducation à la citoyenneté démocratique
M^{me} Michela Cecchini, chef de la section / Head of the Section
Tél.: 33 03 88 41 20 54
E-mail: michela.cecchini@coe.int

Fax: 33 03 88 41 27 06/80

Centre européen pour les langues vivantes
M. Josef Huber, directeur adjoint / Deputy Director, Mozarthof, Schubertstrasse 29 – A-8010 GRAZ
Tél.: 43 316 323 554
E-mail: josef.huber@via.at

Fax: 43 316 322 157

Interprètes

M. Benoît Cliquet, Zweibrückenstr. 15, D-80331 MUNCHEN
Tél.: 49 89 29 14 45

Fax: 49 89 29 34 28

M. Georg Gaidoschik, Schliesstattgasse 5/8/31, A-8010 GRAZ
Tél.: 43 316 83 07 29

Fax: 43 316 83 07 2

Mag. Christine Hetzenauer, Autriche

D^r Christopher Marsh, Autriche

M. Jonathan Pocock, Bei Hoffmann, D-80469 MUNCHEN
Tél.: 49 89 26 02 35 11

Fax: 49 89 26 02 35 11

Mag. Regina Prokopetz, Autriche

Dipl.Dolm. Margit Puempel, Autriche

Annexe 3:

Liste des documents distribués à la conférence

1. Programme [DECS/EDU/LANG (99) 10 rév.].
2. Note d'information révisée [DECS/EDU/LANG (99) 5 rév.].
3. «Vers un cadre pour les politiques d'enseignement des langues en Europe», par Michael Byram et Pádraig Ó Riagáin [DECS/EDU/LANG (99) 6].
4. «Enquête préliminaire sur la diversité linguistique dans l'enseignement», préparée par Michel Candelier [DECS/EDU/LANG (99) 11].
5. «Rapport d'enquête préliminaire: Obstacles / contraintes et tentatives de dépassement», par Michel Candelier [DECS/EDU/LANG (99) 11– Add.].
6. Résumés préparés par les intervenants aux Tables rondes [DECS/EDU/LANG (99) 12].
7. Recommandation n° R (98) 6 du Comité des Ministres aux Etats membres concernant les langues vivantes.
8. Recommandation 1383 (1998) Diversification linguistique – Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.
9. «Les tendances de l'offre, dans les curricula du secteur universitaire européen, pour l'apprentissage des langues par les non-spécialistes», par David Little [DECS/EDU/LANG (99) 7].
10. Synthèse du Rapport général du 3^e Colloque du Centre européen pour les langues vivantes: «Vivre ensemble en Europe au XXI^e siècle: le défi de la communication et du dialogue plurilingue et multiculturel», Graz, Autriche, 9-11 décembre 1998.
11. «Concepts de base et compétences clés de l'éducation à la citoyenneté démocratique. Une première synthèse», par François Audiger [DECS/CIT (98) 35].
12. «Education à la citoyenneté démocratique: dimensions de la citoyenneté, compétences essentielles, variables et activités internationales», par Ruud Veldhuis [DECS/CIT (97) 23].